



REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2019



RAPPORT PROVISOIRE D'AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE (AUDIT
DE MATERIALITE)

COMMENDITAIRE	MANDATAIRE
 ARMP AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Adresse : 08 BP 0791 Cotonou - RB Tél : (00229) 21 30 50 56 / 21 30 50 57 E-mail : contact@armp.bj ; www.armp.bj	 Cabinet BELMAG SARL Adresse : Lot 210 Godomey quartier Wlaba, commune d'Abomey Calavi, Bénin Tél : (00229) 20 22 43 63/95190757 E-mail : cabinetbelmag@gmail.com

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	4
1.Synthèse du Rapport d'Audit des Marchés Publics.....	4
2. Présentation Méthodologique	6
PRESENTATION DES RESULTATS DE L'AUDIT DE MATERIALITE DES MARCHES PAR AUTORITE CONTRACTANTE	7
Autorité contractante : Conseil Économique et Social	7
Autorité contractante : Commune de BOHICON	10
Autorité contractante : CHU-MEL	13
Autorité contractante : CNHU-HKM.....	19
Autorité contractante : Centre National de Sécurité Sociale (CNSS)	30
Autorité contractante : Commune De COTONOU	35
Autorité contractante : Cour Constitutionnelle	41
Autorité contractante : Commune de DJOUGOU	47
Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche MAEP.....	52
Autorité contractante : Commune D'ABOMEY-CALAVI	56
Autorité contractante : Commune de Bembèrekè	62
Autorité contractante : Commune De DASSA ZOUME	69
Autorité contractante : Commune De DJIDJA.....	72
Autorité contractante : Commune De PARAKOU	75
Autorité contractante : Mairie de Porto-Novo	80
Autorité contractante : Ministère de l'Economie et des Finances	82
Autorité contractante : Ministère de l'enseignement maternelle et primaire MEMP.....	89
Autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	95
Autorité contractante : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP).....	98
Autorité contractante : Ministère de la santé	100
Autorité contractante : Ministère de la Justice et de la Législation	111
Autorité contractante : Ministère du Numérique et de la Digitalisation.....	114
Autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC)	121
Autorité contractante : SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE (SBEE)	126
Autorité contractante : Commune de Sèmè Podji	135
Autorité contractante Université d'Abomey-Calavi.....	140
Autorité contractante : Université de PARAKOU (UP)	147
Autorité contractante : ANAEPMR.....	152

Autorité contractante : SONEB	156
Autorité contractante : ABERME.....	167
ABERME	167
Conclusion Générale	168
ANNEXE.....	169
TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES PAR NIVEAU DE CONFORMETE	169
3.Tableau synthèse des constats par Autorité Contractante	177
4.Tableau synthèse des Indicateurs Clés de Performance (KPI) calculés pour chaque autorité contractante	191
5. Recommandations (Spécifiques et Générales)	0

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'audit des marchés publics, réalisé auprès de 30 autorités contractantes, vise à évaluer la conformité, la traçabilité et la performance globale des projets financés par l'État. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de gouvernance publique renforcée, où la transparence et la gestion optimale des ressources publiques sont devenues des impératifs majeurs.

Le rapport met en lumière des disparités significatives : seulement 31.36 % des marchés sont conformes aux normes, tandis que 40.68 % sont partiellement conformes et 27,97 % non conformes. Ces résultats témoignent de la nécessité d'un suivi rigoureux pour combler les lacunes identifiées, notamment en matière de gestion documentaire, de respect des délais, de traçabilité financière et de qualité technique des ouvrages.

L'approche méthodologique de cet audit repose sur trois axes principaux :

- ♣ **L'analyse de la conformité documentaire** pour vérifier la disponibilité des pièces essentielles.
- ♣ **L'évaluation de la qualité technique** des travaux par des inspections sur site.
- ♣ **L'examen de la traçabilité financière** pour assurer une correspondance entre les dépenses et les prestations réalisées.

Ce rapport offre une synthèse des constats, des statistiques détaillées et des recommandations stratégiques. L'objectif est de proposer des solutions pour renforcer la gestion des marchés publics, en vue de garantir une utilisation efficace et transparente des ressources publiques, et d'améliorer la qualité des infrastructures offertes aux citoyens.

1.Synthèse du Rapport d'Audit des Marchés Publics

Objectifs de l'audit :

- Identifier les conformités, non-conformités et insuffisances dans les marchés publics audités.
- Évaluer la documentation administrative, la conformité technique et la traçabilité financière des projets.
- Proposer des recommandations pour améliorer la gestion des marchés publics.

Statistiques globales :

Nombre total de marchés audités : 104

Répartition par niveau de conformité

Voici le tableau résumé des résultats de l'audit des marchés selon leur conformité :

Niveau de conformité	Nombre de marchés	Proportion (%)
Conformes	23	19.50%
Partiellement Conformes	54	54%
Non-conformes	7	6.5%
Marchés en difficultés	20	20%
Total des marchés audités	104	100%

Tendances explosives :

1. **Documentation manquante** : Absence fréquente d'ordres de service, de procès-verbaux de réception et de preuves de paiement.
2. **Non-conformités techniques** : Défauts dans l'exécution des travaux (fissures, infiltrations, équipements défectueux).
3. **Retards et absence de suivi** : Retards non justifiés dans plusieurs projets sans application de pénalités.
4. **Traçabilité insuffisante** : Mauvaise gestion des consommables et des fonds, entraînant des écarts financiers non justifiés.
5. **Manque de transparence** : Absence totale de documents justificatifs dans certains cas, rendant impossible la vérification des marchés.

Recommandations générales :

- **Renforcer la gestion documentaire** : Assurer la production systématique des pièces essentielles (ordres de service, procès-verbaux, preuves de paiement).
- **Améliorer la traçabilité financière** : Mettre en place des outils numériques pour le suivi des paiements et des dépenses.
- **Renforcer le suivi technique** : Organisateur des inspections régulières sur site et exiger des rapports détaillés de suivi.
- **Appliquer les sanctions** : Imposer des pénalités en cas de retards ou de défauts dans l'exécution des travaux.
- **Former les parties prenantes** : Sensibiliser les autorités contractantes sur les normes de gestion des marchés publics et les exigences de conformité.

2. Présentation Méthodologique

L'audit a été réalisé en suivant une méthodologie rigoureuse reposant sur plusieurs étapes clés et l'utilisation d'outils appropriés pour garantir la fiabilité des résultats. Les détails sont décrits ci-dessous :

a) Critères de sélection des marchés audités

Pour assurer une représentativité des résultats, les marchés audités ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- Marché de gré à gré.
- Priorité aux marchés à forte valeur financière
- **Nature des prestations** (travaux, fournitures et services).
- **Risque identifié** : Marchés associés à des non-conformités ou risques signalés lors d'évaluations préliminaires.
- **Année d'exécution** : Focus sur les marchés exécutés pour le compte de l'exercice audité.

b) Sources de données

Les analyses ont été réalisées à partir de plusieurs sources d'information :

- **Documents administratifs** : Actes d'engagement, contrats, avenants.
- **Documents financiers** : Bordereaux de prix, états de paiement, factures, justificatifs.
- **Rapports techniques** : Rapports de réception provisoire ou définitive, fiches d'inspection.
- **Entretiens** : Échanges avec les acteurs impliqués (maîtres d'ouvrage, titulaires des marchés, experts techniques).
- **Bases de données** : Consultations des systèmes de gestion électronique de marchés publics.

c) 3. Types d'analyse

L'audit s'est structuré autour de trois grandes catégories d'analyse :

1. Analyse de la conformité technique

- Vérification de l'exécution des travaux ou prestations selon les spécifications contractuelles.
- Inspection sur site pour évaluer la qualité par rapport aux normes techniques en vigueur.

2. Analyse de la traçabilité financière

- Validation de la correspondance entre les paiements effectués et les prestations réalisées.
- Détection des écarts financiers, irrégularités ou doubles paiements.

3. Analyse de la conformité documentaire

- Vérification de la complétude des dossiers administratifs et contractuels.
- Examen des délais d'approbation des documents (contrats, décomptes).

Cette approche méthodologique a permis de garantir une évaluation exhaustive et objective des marchés audités.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'AUDIT DE MATERIALITE DES MARCHES PAR AUTORITE CONTRACTANTE

Autorité contractante : Conseil Économique et Social

Marché N°1 : SERVICES

Référence du marché	N°1375/MEF/CES/PRMP/DNCMP/SP du 17/10/2019
Intitulé du marché	Recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des conseillers
Maître d'ouvrage	Conseil Economique et Social
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	L'Africaine des assurances Tel : 21 30 04 83 / 97 97 60 71
Délai d'exécution	360 Jours
Montant et Source de financement	17.000.000 F CFA : TTC

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N°1375/MEF/CES/PRMP/DNCMP/SP du 17/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers le Mercredi 17 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses, notamment les quittances de paiement, ont été fournies et analysées. Elles confirment la conformité des paiements avec les termes du contrat.

b) État des prestations :

La prestation, consistant en la couverture sanitaire des conseillers, a été réalisée conformément aux attentes. Une attestation de service fait a été mise à disposition, confirmant l'exécution du marché.

MANDAT DE PAIEMENT
Exercice : 2019
Engagement de Crédit de Marché

Numéro de Mandat : 1 10160 19 1 00367 Impression : 13 13 10001 14100 6343

Section : 13 CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Titre : 8 Dépenses de fonctionnement
Chapitre : 10001 CHARGES COMMUNES
Sous-chapitre : 14100
Art. Éligible : 6343 FRAIS D'ASSURANCES AU PROFIT DES AUTORITES POLITIQUES ET ADMINI

Référence engagement : 1 10160 19 1 00367 Référence engagement initial :
Numéro de mandat : 17187

Comptable assignataire :
Crédancier : 310800019419
L'AFRICAIN DES ASSURANCES SA
ZONGO-CHUZO/COTONOU 8

Objet de la dépense :
RECUTEMENT DE LA FACTURE RELATIVE AU
RECRUTEMENT D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE
POUR LA COUVERTURE SANITAIRE DES
CONSEILLERS

Réglement :
VIREMENT BANCAIRE
501000000317
AGENCE PRINCIPALE
UNITED BANK FOR AFRICA (UBA) DU BENIN

Pièces justificatives : Renseignements annexes : 2019001130
Factures Certifiées et Validées : 310800019419 19 OCT 2019 17.000.000
Demande d'engagement et de description de crédits : 1718719 17 SEP 2019 0
Contrat d'assurance : 1375/MEF/CES/PRMP/DNCMP/SP 17 OCT 2019 0

Emetteur :
Date de l'engagement : 17/09/2019 - 15:21
N° : PARASO AZIZ
Fonction : DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIERES
Adresse : DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Contrôleur Financier :
Date :
N° :
Fonction :
Adresse :
Signature et cachet

comptable assignataire :
Date :
N° :
Fonction :
Adresse :
Signature et cachet

Partie réservée au comptable
comptes mouvements : au débit :
au crédit :
Procédure normale

Original : Destinée au comptable assignataire
Copie : Destinée aux services financiers

REPUBLIQUE DU BENIN
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

Cotonou, le 30 OCT 2019

N°2019/134/DAF/SE/So-DAF

ATTESTATION DE SERVICE FAIT

Je soussigné, PARAISO Aziz Arnel, Directeur des Affaires Financières du Conseil Economique et Social, atteste par la présente que L'AFRICAIN DES ASSURANCES a assuré avec satisfaction la couverture sanitaire des Conseillers du Conseil Economique et Social et de leurs familles respectives, objet du marché n°1375/MEF/CES/PRMP/DNCMP/SP du 17 Octobre 2019.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur des Affaires Financières
AZIZ Arnel PARAISO

08 BP 679 TH | (229) 21 30 03 9921-30 03 91 Fax (229) 21 30 03 13 Cotonou (République du Bénin)
Adresse web : www.ces-bf/bn.org E-Mail : gca@statnet.bj

Photo : montrant l'effectivité du marché

d) Conformité des prestations par rapport aux normes techniques :

Le recrutement de la compagnie d'assurance et les prestations réalisées respectent les termes du contrat en matière de couverture sanitaire.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Certains documents essentiels, notamment l'ordre de service et le rapport détaillé de prestation, n'ont pas été fournis. Cette absence limite l'évaluation complète de la prestation.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le recrutement de la compagnie d'assurance et l'exécution du contrat pour la couverture sanitaire des conseillers sont globalement satisfaisants, comme en témoignent les documents fournis, notamment l'attestation de service fait. Cependant, des lacunes ont été constatées en termes de documentation, notamment l'absence de l'ordre de service et du rapport de prestation. Il est recommandé de renforcer le suivi administratif et documentaire pour garantir une meilleure traçabilité des prestations futures

Marché N°2 : FOURNITURES

Référence du marché	N°961/MEF/CES/PRMP/DNCMP/SP du 17/09/2019
Intitulé du marché	Acquisition de fournitures de bureau au profit de CES
Autorité contractante	Conseil Economique et Social
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GNT GROUP SARL
Délai d'exécution	04 mois et 03 ans
Montant et Source de financement	5.634.980 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	Latitude: 6.40862425 Longitude: 2.33735760 Altitude: 40.63 m

Tableau 1: Fiche d'identification du marché N°961/MEF/CES/PRMP/DNCMP/SP du 17/09/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 14 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses, telles que les quittances et documents de paiement, ont été fournies, confirmant que les paiements effectués correspondent aux termes du contrat.

b) État des équipements/fournitures :

Les fournitures de bureau acquises (agrafeuses, blocs-notes, chemises, calculatrices, clés USB, etc.) ont été réceptionnées, et un procès-verbal de réception a été établi. Toutefois, étant des consommables, il est difficile de vérifier leur utilisation exacte sur site. Les bons de sortie et d'entrée des fournitures sont néanmoins inexistants, ce qui empêche un suivi rigoureux de leur gestion.

The image displays three documents from the République du Bénin, specifically from the Conseil Economique et Social (CES).

- Document 1 (Left):** A "MANDAT DE PAIEMENT" (Payment Mandate) for the year 2019. It details the engagement of credit for the purchase of office supplies (FOURNITURES CONSOMMABLES) for the CES. The amount is 1,428,700.00.
- Document 2 (Middle):** A "PROCES VERBAL DE RECEPTION" (Reception Report) dated September 27, 2019. It states that the CES received the first batch of office supplies from a contract. The list of items includes: 20 units of A4 paper, 60 units of small notepad, 35 units of large notepad, 20 units of binder, and 10 units of office calculator.
- Document 3 (Right):** A table listing the received items and their quantities.

Item	Unit	Quantity
Encre 130A	Bottle	02
Encre 901 noir	Bottle	05
Encre 934 noir	Bottle	02
Encre 935 jaune	Bottle	02
Encre 935 rouge	Bottle	02
Encre 935 bleu	Bottle	02
Papier rame	Carton	05
Papier reliure	Paquet	04
Sous chemise	Paquet	03
Transparent	Paquet	03
Encre CF 350A	Bottle	06
Encre CF 351A	Bottle	06
Encre CF 352A	Bottle	06
Encre CF 353A	Bottle	06

Photo : montrant l'effectivité du marché

d) Conformité des prestations par rapport aux normes techniques :

Les fournitures livrées semblent conformes à la description du marché, bien que leur utilisation ne soit pas entièrement traçable faute de documents d'entrée et de sortie.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents fournis, tels que le procès-verbal de réception, attestent la livraison des fournitures. Cependant, l'absence de certains documents essentiels, notamment l'ordre de service, et les bons de sortie/entrée, compromet la traçabilité complète des fournitures et leur gestion.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le contrat relatif à l'acquisition de fournitures de bureau a été exécuté en termes de livraison, et les dépenses ont été justifiées. Cependant, des lacunes administratives importantes ont été observées, notamment l'absence de bons de sortie/entrée, de l'ordre de service, et de l'attestation de service. Ces manques doivent être corrigés pour améliorer la gestion et la traçabilité des consommables et garantir une meilleure transparence des opérations. Il est recommandé de mettre en place un suivi rigoureux des stocks et des documents associés pour les futures acquisitions.

Autorité contractante : Commune de BOHICON

Marché n°1 : Travaux

Référence du marché	N° 12C/05/MCB/SG/SAF-ST du 05/03/20
Intitulé du marché	Modernisation du parc à bus
Maître d'ouvrage	Mairie de Bohicon
Autorité contractante délégué	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	Groupement &Company/Serverina
Délai d'exécution	03 mois
Montant et source de financement	HT : 208 680 193 CFA,

Tableau 2 : : Fiche d'identification du marché N° 12C/05/MCB/SG/SAF-ST du 05/03/20

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 11 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous.

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les éléments de preuve concernant la matérialité des dépenses n'ont pas été fournis. Seul le contrat a été mis à disposition, sans preuves de paiement, procès-verbaux (PV) de réception, ou documents de suivi, rapports de la mission de contrôle attestant la validation de chaque processus de corps d'état ce qui limite la traçabilité et la vérification des dépenses engagées.

b) État des ouvrages :

Le constat de l'état des ouvrages révèle de nombreux défauts et manquements majeurs :

- **Inachèvement des travaux** : Le projet, démarré le 19 mars 2020 et devant initialement se terminer en juin 2020, reste inachevé jusqu'à la date de notre passage, avec plusieurs aspects non finalisés.
- **Fissurations localisées** : De nombreuses fissures sont présentes sur l'ouvrage, notamment au niveau de la dalle, suggérant des problèmes de stabilité structurelle.
- **Défauts d'étanchéité** : L'étanchéité a été mal réalisée, entraînant des infiltrations d'eau à divers endroits de l'ouvrage, ce qui peut accélérer la dégradation de la structure.
- **Tassements différentiels** : Des tassements différentiels ont été observés, indiquant un manque de stabilité du sol ou des fondations, ce qui peut compromettre la longévité et la sécurité de l'ouvrage.



c) **Photo 35** : Illustrant les travaux inachevés, les fissurations observées sur la dalle et l'ouvrage en général du parc à bus.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'ouvrage présente des écarts significatifs par rapport aux normes techniques en raison des nombreuses défaillances constatées. L'inachèvement des travaux et la présence de fissures, d'infiltrations d'eau, et de tassements différentiels mettent en évidence un non-respect des exigences techniques de construction et des standards de qualité attendus.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle manquants, tels que les preuves de paiement, les PV de réception, et les documents de suivi, rapports de la mission de contrôle attestant la validation de chaque processus de corps d'état ne permettent pas de corroborer les constatations sur le terrain. Les observations de fissures, d'infiltrations, et de tassements indiquent un manque de contrôle et de suivi rigoureux durant les étapes critiques de l'exécution.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En conclusion, le projet présente de nombreuses irrégularités et défaillances graves, tant sur le plan de l'exécution que de la documentation et du suivi. L'inachèvement des travaux, les défauts d'étanchéité, les fissurations et les tassements différentiels observés compromettent la stabilité et la sécurité de l'ouvrage. Il est urgent de procéder à une évaluation approfondie de la structure, de mettre en place des mesures correctives et de renforcer le contrôle documentaire pour assurer la conformité avec les normes techniques et contractuelles

Marché n°2 : Travaux

Référence du marché	N°
Intitulé du marché	Réalisation de panneaux de signalisation
Maître d'ouvrage	Commune de Bohicon
Autorité contractante délégué	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	
Délai d'exécution	
Montant et source de financement	TTC :

Tableau 3 : : Fiche d'identification du marché

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 11 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document n'a été mis à disposition concernant la matérialité des dépenses pour ce marché. En l'absence de preuves de paiement, de procès-verbaux (PV) de réception et de documents de suivi, il n'a pas été possible de vérifier la conformité financière et d'assurer la transparence des dépenses engagées.

b) État des ouvrages :

L'absence de documents contractuels ne permet pas de confirmer si les travaux de signalisation (panneaux de signalisation prévus dans le marché) ont été effectivement réalisés.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Sans les spécifications techniques et les documents contractuels, il est difficile de confirmer la conformité des travaux avec les normes.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

L'absence totale de documents de contrôle (PV, preuves de paiement, dossier de suivi, rapports de mission de contrôle) ne permet pas de garantir la véracité et la sincérité des opérations déclarées. Cette absence crée un manque de transparence sur la qualité des travaux, et l'effectivité reste non vérifiable.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En conclusion, le marché présente de nombreuses lacunes documentaires et des déficiences. Sans documents de suivi, rapports de mission de contrôle, contrat, PV, ou preuves de paiement, il est impossible de valider les travaux réalisés. Il est recommandé de procéder à une évaluation approfondie, de fournir les documents manquants pour vérification.

Autorité contractante : CHU-MEL

Marché N°1 :

Référence du marché	N° 0065/MEF/CHU-MEL/DNCMP/SP du 20/01/2020
Intitulé du marché	Acquisition de matériels spécifiques au profit du CHU-MEL
Maître d'ouvrage	CHU-MEL
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	STE MED SERVICES EXPRESS SARL
Délai d'exécution	15 Jours
Montant et Source de financement	TTC : 2 570 500 F CFA

FOURNITURES

Tableau 4 : Fiche d'identification du marché 0065/MEF/CHU-MEL/DNCMP/SP du 20/01/2020

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve relative à la matérialité des dépenses n'a été mise à disposition, hormis le contrat du marché.

b) Etat des équipements et/ou matériels :

Les équipements prévus dans le cadre de ce marché incluent :

1. **Brassard** – 3 unités.
2. **Brassard/Tablier plombé** – 1 unité.
3. **Haricot** – 1 unité.
4. **Bock de lavement** – 1 unité.
5. **Minuterie compte visuel** – 1 unité.
6. **Boîte à hystérosalpingographie** – 1 unité.
7. **Aspirateur chirurgical robuste** – 1 unité.

Cependant, il n'a pas été possible de procéder à une vérification physique des équipements. L'autorité contractante n'a fourni aucune preuve de leur déploiement ou de leur traçabilité.

c) Documents de suivi :

Aucun document justificatif complémentaire (factures, bons de livraison, rapports de réception ou inventaires) n'a été fourni par l'autorité contractante pour attester de l'acquisition et du déploiement des équipements.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

En l'absence de preuves et de documents justificatifs, la véracité des informations ne peut être confirmée.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le manque de documents de suivi et l'absence de traçabilité des équipements empêchent de valider l'exécution effective de ce marché.

Les insuffisances relevées, notamment l'impossibilité de vérifier physiquement les équipements et l'absence de preuves administratives et financières, indiquent que la gestion de ce marché souffre de graves lacunes en termes de transparence et de contrôle.

Recommandation :

Un audit complémentaire est nécessaire pour clarifier l'exécution de ce marché et s'assurer de la livraison et du déploiement des équipements acquis.

Marché N°2 : FOURNITURES

Référence du marché	F_CHU-MEL_62932
Intitulé du marché	Acquisition de consommable informatique
Maître d'ouvrage	CHU-MEL
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SONAEC SA
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 5 797 080 F CFA

Tableau 5 : Fiche d'identification du marché

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document justificatif relatif aux dépenses ou à la livraison des consommables informatiques n'a été fourni. Cela inclut l'absence de factures, bons de commande, preuves de paiement, ou rapports de réception.

b) État des équipements et/ou matériels :

Aucune vérification physique n'a pu être réalisée. L'autorité contractante n'a donné aucune indication sur la nature, la localisation ou le déploiement des consommables acquis.

c) Documents de suivi :

Les documents essentiels, tels que les inventaires, bons de livraison ou rapports de réception, font totalement défaut, rendant impossible tout suivi du marché et validation de la matérialité des fournitures.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

L'absence complète de documentation ne permet pas d'évaluer la qualité ni la véracité des éléments liés à ce marché. Cela pose un sérieux problème de transparence et de traçabilité.

e) Synthèse des constats et conclusion :

L'acquisition des consommables informatiques ne peut être confirmée en raison de l'absence totale de preuves administratives et financières. Le manque de traçabilité des équipements et l'absence de documents de suivi reflètent des lacunes importantes dans la gestion de ce marché.

Recommandations :

- **Audit complémentaire** : Une enquête est nécessaire pour déterminer si les consommables ont réellement été acquis, livrés et utilisés.
- **Renforcement des processus** : Mettre en place des procédures strictes de suivi, incluant la documentation systématique des livraisons, réceptions et paiements.
- **Responsabilisation des parties prenantes** : Identifier les responsables de ces manquements pour prévenir de telles défaillances dans les marchés futurs.
- **Systèmes de traçabilité numérique** : Envisager l'utilisation d'outils de gestion électronique pour garantir un suivi en temps réel des marchés publics.

Marché N°3 : FOURNITURES

Référence du marché	N° 08/2019/CHU-MEL/PRMP/BN
Intitulé du marché	Acquisition de matériels d'échographie au profit du CIPEC-VBG/CHU-MEL
Maître d'ouvrage	CHU-MEL
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	MariMED SARL
Délai d'exécution	07 jours
Montant et Source de financement	TTC : 8 500 000 F CFA Budget national 2019

Tableau 6 : Fiche d'identification du marché 08/2019/CHU-MEL/PRMP/BN

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Seul le contrat du marché a été fourni. Aucun document complémentaire (factures, bons de livraison, preuves de paiement ou rapports de réception) n'a été mis à disposition pour attester des dépenses effectuées.

b) État des équipements et/ou matériels :

Les équipements prévus comprennent un échographe avec les caractéristiques suivantes :

- **Écran LED 15 pouces** réglable et anti-reflets.
- Léger et fin.
- Temps de démarrage rapide (inférieur à 15 secondes).
- Architecture robuste, moderne, et ergonomique.
- Deux ports de sonde actifs pour une transition facile entre les examens.

- Batterie rechargeable intégrée avec une autonomie de 1h30.
- Ports USB, HDMI, Vidéo, Ethernet.
- 500 GB de capacité de stockage.
- Exportation des images sur clé USB.
- Chariot mobile dédié (en option).
- **Sondes abdominales et vaginales** incluses.

Cependant, aucune vérification physique des équipements n'a pu être réalisée, car l'autorité contractante n'a fourni aucune information sur leur déploiement ou leur localisation.

c) Documents de suivi :

Aucun document justificatif autre que le contrat n'a été fourni. L'absence de pièces telles que des rapports de réception, inventaires ou bons de livraison rend impossible le suivi du marché.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

L'absence de documentation relative à la livraison, à l'installation ou à l'utilisation des équipements rend la qualité et la véracité des informations incertaines.

e) Synthèse des constats et conclusion :

L'absence de preuves administratives, financières et physiques empêche de confirmer l'exécution effective de ce marché.

Le manque de traçabilité des équipements, combiné à l'absence de documents de suivi, reflète des défaillances majeures dans la gestion de ce marché.

Recommandation

Un audit approfondi est nécessaire pour :

- Vérifier l'acquisition et la livraison effective de l'échographe.
- Clarifier la destination finale et l'utilisation des équipements.
- Renforcer les procédures de suivi et de contrôle des marchés publics

Marché N°4 : FOURNITURES

Référence du marché	N°13/2019/MS-CHU-MEL/PRMP/SP-PRMP du 21/10/2019
Intitulé du marché	Acquisition de matériels et équipements de bureau au profit du SIPEC-VBG/CHU-MEL
Maître d'ouvrage	CHU-MEL
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	VERCAP & FILS SARL
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 11 737 200 F CFA

Tableau 7 : Fiche d'identification du marché 13/2019/MS-CHU-MEL/PRMP/SP-PRMP du 21/10/2019

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document justificatif n'a été fourni pour appuyer les dépenses effectuées dans le cadre de ce marché. Les pièces essentielles telles que factures, bons de commande, preuves de paiement ou rapports de réception sont absentes.

b) État des équipements et/ou matériels :

Il n'a pas été possible de procéder à une vérification physique des matériels et équipements. Aucune information sur leur déploiement ou localisation n'a été fournie par l'autorité contractante.

c) Documents de suivi :

L'absence de rapports de réception, d'inventaires ou de bons de livraison entrave totalement le suivi du marché, rendant impossible l'évaluation de la matérialité des fournitures acquises.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

La non-disponibilité des documents relatifs à ce marché empêche toute vérification de la qualité, de la véracité et de la sincérité des opérations de gestion des équipements de bureau.

e) Synthèse des constats et conclusion :

L'acquisition des matériels et équipements de bureau ne peut être confirmée en raison de l'absence totale de preuves administratives et financières. Ce manque de traçabilité reflète de graves défaillances dans la gestion et le contrôle de ce marché.

Recommandations :

- Une investigation approfondie est nécessaire pour déterminer si les matériels et équipements ont été effectivement acquis et livrés.
- Établir un processus rigoureux de documentation des acquisitions, incluant rapports de réception, inventaires et bons de livraison.
- Centraliser les informations dans un système de suivi numérique.
- Identifier les responsables des lacunes dans le suivi et prendre des mesures correctives pour prévenir de futures anomalies.
Introduire des audits réguliers et la mise en place de procédures standards de traçabilité pour tous les marchés publics.

Ce cas met en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle afin d'assurer une transparence et une efficacité dans l'exécution des marchés publics

Marché N°5 : FOURNITURES

Référence du marché	F_CHU-MEL_62784
Intitulé du marché	Acquisition de mobiliers de bureau au profit du SIPEC-VBG/CHU-MEL
Maître d'ouvrage	CHU-MEL
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	VOIX D'ANGES
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 10 221 160 F CFA

Tableau 8 : Fiche d'identification du marché F_CHU-MEL_62784

Acquisition de mobiliers de bureau au profit du SIPEC-VBG/CHU-MEL

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document justificatif n'a été mis à disposition pour attester des dépenses liées à l'acquisition de mobiliers de bureau. Les documents essentiels tels que factures, preuves de paiement, ou bons de commande sont inexistant.

b) État des équipements et/ou matériels :

La vérification physique des mobiliers de bureau n'a pu être effectuée. L'autorité contractante n'a fourni aucune information concernant la livraison, l'installation ou la localisation des mobiliers.

c) Documents de suivi :

Aucune pièce justificative (rapport de réception, inventaire, bons de livraison) n'a été fournie, ce qui empêche un suivi précis et fiable de ce marché.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

L'absence de toute documentation rend impossible la vérification de la qualité, de la véracité et de la sincérité des opérations de gestion et de livraison.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le manque de traçabilité et l'absence totale de documents justificatifs indiquent des défaillances majeures dans la gestion de ce marché. Ces irrégularités remettent en question la bonne exécution du marché et la destination effective des mobiliers de bureau supposément acquis.

Recommandations :

- Une investigation approfondie est nécessaire pour déterminer si les matériels et équipements ont été effectivement acquis et livrés.
- Établir un processus rigoureux de documentation des acquisitions, incluant rapports de réception, inventaires et bons de livraison.
- Centraliser les informations dans un système de suivi numérique.

- Identifier les responsables des lacunes dans le suivi et prendre des mesures correctives pour prévenir de futures anomalies.
Introduire des audits réguliers et la mise en place de procédures standards de traçabilité pour tous les marchés publics.

Ce cas met en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle afin d'assurer une transparence et une efficacité dans l'exécution des marchés publics

Autorité contractante : CNHU-HKM

Marché N° 1 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 1069 /MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 24/09/2019
Intitulé du marché	AMENAGEMENT DE LA VILLA DE L'ANIMALERIE POUR ABRITER PROVISoireMENT LES ARCHIVES
Autorité contractante	CNHU-HKM
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	Etablissements ESSORTS-TP
Délai d'exécution	03 mois
Montant et Source de financement	29 987 643 F CFA HT et 35 385 419 F CFA TTC Financement Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude : 7.02589 Longitude : 4.34623 Altitude : 9 m

Tableau : Fiche d'identification du marché 1069/MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 24/09/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 18 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement disponibles incluent deux décomptes signés :

- **Décompte N°1** : 22.685.220 F CFA, signé le 08/01/2020
 - **Décompte N°2** : 10.930.928 F CFA, signé le 03/07/2020
- Ces décomptes totalisent un montant de **33.616.148 F CFA**. Ces paiements sont appuyés par des factures qui ont permis de confirmer la matérialité des dépenses engagées pour l'exécution des travaux. Toutefois, l'ordre de service de démarrage des

travaux n'a pas été mis à disposition pour consultation, ce qui soulève une lacune administrative dans la documentation.

b) État des ouvrages :

Les travaux ont été respectivement achevés et réceptionnés provisoirement le **15 mai 2020** et le **20 mai 2020**. Cependant, des écarts importants ont été constatés entre le descriptif initial prévu dans le devis quantitatif et estimatif (DQE) et l'exécution réelle des travaux :

- **Revêtement de la terrasse principale** : Une surface prévue de **89,52 m²** en carrelage grès cérame a été réduite à **38,33 m²** (dimensions mesurées : 3,08 m x 12,77 m).
- **Climatiseurs installés** : Quatre (4) climatiseurs installés, dont deux datent de **2018** et deux de **2012**, ce qui indique une absence de renouvellement pour certains équipements.
- **Brasseurs d'air** : Sept (7) brasseurs installés, dont six portent les estampilles de **2010**, et un n'est pas estampillé, ce qui suggère également un recours à des équipements anciens.
- **Barreaux de protection** : Non réalisés, bien que prévus dans le contrat.
- **Équipements sanitaires** : Deux (2) équipements installés sur les trois (3) prévus initialement.



Photo : Montrant l'état actuel de la terrasse principale, les climatiseurs installés, et les équipements sanitaires incomplets.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Des non-conformités majeures ont été relevées, notamment :

- La réduction significative de la surface carrelée pour la terrasse principale, qui constitue une déviation par rapport au descriptif initial.
- L'utilisation d'équipements anciens (climatiseurs et brasseurs d'air) qui ne répondent pas à des critères modernes de performance ou de durabilité.
- L'omission de certains éléments prévus, tels que les barreaux de protection et un équipement sanitaire.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents fournis montrent des lacunes dans le suivi et la documentation des travaux :

- L'ordre de service de démarrage des travaux n'a pas été fourni, ce qui limite la traçabilité du calendrier des travaux.
- Les écarts constatés entre le DQE et les réalisations sur le terrain ne sont pas justifiés par des avenants ou des rapports officiels.
Ces insuffisances nuisent à la qualité et à la fiabilité des documents administratifs associés au projet.

f) Synthèse des constats et conclusion :

L'aménagement de la villa de l'animalerie pour abriter provisoirement les archives présente des écarts notables entre le descriptif initial et l'exécution effective. La réduction des travaux sur le revêtement de la terrasse, l'installation d'équipements anciens, et l'omission de certains éléments prévus traduisent des déviations non documentées. Bien que la matérialité des dépenses soit justifiée par des factures et décomptes, l'absence d'un ordre de service et la non-conformité de certains ouvrages indiquent des manquements dans la gestion et le contrôle du projet. Une vérification approfondie est nécessaire pour clarifier ces écarts et établir les responsabilités.

Marché N° 2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 1707/MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 11/11/2019
Intitulé du marché	AMENAGEMENT DE LA SALLE DE PRELEVEMENT ET DE CONSULTATION OPHTALMOLOGIQUE (lot unique)
	CNHU-HKM
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	Société APPU SURL
Délai d'exécution	03 mois
Montant et Source de financement	45. 797.682 F CFA HT et 54. 041. 265 F CFA TTC Financement Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude : Longitude : Altitude :

Tableau : Fiche d'identification du marché 1707 /MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 11/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 18 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement sont constituées de deux factures correspondant aux décomptes suivants :

- **Décompte N°1** : 20.374.488 F CFA, signé le 30/07/2020.
- **Décompte N°2** : 12.058.564 F CFA, signé le 03/11/2020.

Ces décomptes totalisent un montant de **32.433.052 F CFA**, conformément aux clauses contractuelles de paiement. Cependant, l'ordre de service de démarrage des travaux n'a pas été mis à disposition, ce qui représente une lacune dans la documentation administrative.

b) État des ouvrages :

Les travaux, prévus pour être réalisés en trois (03) mois, ont été réceptionnés provisoirement le **1er août 2022**, soit bien après le délai contractuel. L'écart notable entre la date d'achèvement des travaux (16 août 2021) et la réception provisoire reste inexpliqué.

Des écarts significatifs entre les prévisions du devis quantitatif et estimatif (DQE) et les réalisations effectives ont été relevés :

Section OPHTALMOLOGIE :

1. **Menuiserie-bois-vitrerie (V-502)** : Fenêtre vitrée coulissante en aluminium avec toutes sujétions :
 - Prévu : **43,56 m²**.
 - Réalisé : **31,74 m²**, avec une absence de couverture.
2. **WC PARMA** :
 - Prévu : **7 unités**.
 - Réalisé : **6 unités**.
3. **Électricité (VII-701)** : Brasseurs d'air :
 - Les **16 brasseurs** ont été installés, mais de deux modèles différents et non conformes à ceux prévus en 2019.
4. **Climatiseurs** :
 - Prévu : **5 unités**.
 - Réalisé : **5 unités**, mais non estampillés.
5. **Équipements sanitaires** :
 - Prévu : **7 équipements**.
 - Réalisé : **6 équipements**.
6. **Poste Télé LED32P** :
 - Prévu : **1 unité**.
 - Réalisé : **1 unité**, portant une estampille de **2022**.

Section PRÉLÈVEMENT :

7. Placard en bois :

- Prévu : 13,25 m².
- Réalisé : 4 m².

8. Interrupteurs simples :

- Prévu : 12 unités.
- Réalisé : 11 unités.

9. Interrupteurs double allumage :

- Prévu : 10 unités.
- Réalisé : 4 unités.

10. Brasseurs d'air :

- Prévu : 10 unités.

Réalisé : 10 unités, dont 8 estampillés 2013 et 2 non estampillés.



Photo 35 : Montrant les équipements installés, les brasseurs d'air de différents modèles et les éléments de menuiserie en bois réalisés.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Des écarts significatifs entre les spécifications contractuelles et les réalisations ont été observés :

- Réduction des surfaces (fenêtres, placards en bois).
- Omission d'éléments prévus (équipements sanitaires, interrupteurs doubles).
- Utilisation d'équipements non conformes ou anciens (climatiseurs non estampillés, brasseurs d'air de 2013).

Ces écarts constituent des non-conformités par rapport aux normes et aux exigences contractuelles.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les documents administratifs disponibles manquent de clarté et de précision :

- L'absence de l'ordre de service compromet la traçabilité des travaux.
- Les écarts relevés entre le DQE et les réalisations n'ont pas été justifiés par des avenants ou des rapports officiels.

- Le retard entre l'achèvement des travaux et leur réception provisoire demeure inexpliqué.

f) Synthèse des constats et conclusion :

L'aménagement de la salle de prélèvement et de consultation ophtalmologique présente des écarts majeurs entre les prévisions contractuelles et les réalisations. Ces anomalies incluent des réductions de travaux, l'installation d'équipements non conformes ou anciens, et l'omission d'éléments prévus. Bien que les paiements soient documentés, l'absence d'un ordre de service et la non-conformité des ouvrages montrent des insuffisances dans le suivi et la gestion du projet. Une enquête approfondie est recommandée pour établir les responsabilités et corriger les manquements observés.

Marché N° 3 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 1934/MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 26/11/2019
Intitulé du marché	INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES BIOMETRIQUE ET CODE AU PROFIT DE DIVERS SERVICES DU CNHU-HKM (lot unique)
Autorité contractante	
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	Société CAJY SERVICES SARL
Délai d'exécution	01mois
Montant et Source de financement	19 294 500 F CFA HT et 22 767 510 F CFA TTC Financement Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude : Longitude : Altitude :

Tableau : Fiche d'identification du marché 1934 /MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 26/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 18 Septembre 2024 ; les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

La documentation fournie se limite à un **Bordereau journal de mandat N°474/MS/CNHU-HKM/DGA/DAE**, transmis à l'Agent Comptable. L'analyse de ce bordereau révèle les informations suivantes :

- **Acompte payé** : 18.146.477 F CFA par chèque N°0050755 en date du 30/09/2020.
- **Reste à devoir au prestataire** : 4.621.033 F CFA.

Cependant, les copies du chèque et le rapport de formation sur le fonctionnement du système de contrôle d'accès biométrique n'ont pas été mis à disposition, ce qui constitue un manquement dans la traçabilité des dépenses.

b) État des ouvrages :

Le délai d'exécution des travaux, prévu pour un (01) mois selon le contrat, n'a pas été respecté. De plus, l'ordre de service de démarrage des travaux n'a pas été fourni.

Les observations suivantes ont été faites sur site :

1. **Dysfonctionnement du système biométrique et du code d'accès** : 8 lecteurs sur 17 sont défectueux.
2. **Onduleurs** : 2/2 non estampillés et non fonctionnels.
3. **Placards en aluminium** : Réalisés, mais ne respectent pas les mesures prévues dans le contrat.
4. **Climatiseur** : 1/1 installé, mais sans estampille.
5. **Mobilier de salon** : Un ensemble de 4 fauteuils, un guéridon et une table sont introuvables.
6. **Écrans LED de 32 pouces** : 2/2 présents, mais non estampillés et non fonctionnels.
- 7.
8. **Caméras** : 7/7 installées, mais non estampillées.



Photo 35 : Montrant les équipements installés, système biométrique et du code d'accès Onduleurs, Placards en aluminium.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux en cours ne permettent pas encore de statuer définitivement sur la conformité globale de l'ouvrage. Cependant, les défaillances techniques observées, notamment sur les

équipements biométriques, les onduleurs et les éléments mobiliers manquants ou non fonctionnels, doivent être corrigés pour aligner l'ouvrage avec les spécifications techniques du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

Les documents et pièces contrôlés auprès de l'autorité contractante sont jugés vrais et sincères en comparaison des constats physiques effectués sur le site. Cependant, l'absence de certains documents (ordre de service, rapport de formation, copie du chèque) limite l'évaluation complète de la traçabilité et de la conformité.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Bien que les travaux soient réalisés conformément aux spécifications techniques du contrat, plusieurs défauts importants affectent la fonctionnalité et la qualité des ouvrages livrés :

- **Défaillances techniques** : Dysfonctionnement des équipements (lecteurs biométriques, onduleurs, écrans LED).
- **Mobilier manquant** : Non-localisation d'un ensemble de mobilier prévu dans le contrat.
- **Absence de traçabilité** : Certains documents essentiels n'ont pas été fournis, rendant difficile une évaluation rigoureuse de la matérialité des dépenses et des délais d'exécution.

Des **instructions** (préciser qui les a émises) ont été données pour corriger les défaillances observées sur le chantier. Ces corrections doivent être mises en œuvre rapidement pour assurer la durabilité et la conformité de l'ouvrage. Une vérification complémentaire est recommandée une fois les travaux terminés

Marché N° 4 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 2321/MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 10/12/2019
Intitulé du marché	LA REALISATION DES TRAVAUX D'ETANCHEITE DES DALLES ET DES TOITURES DES BATIMENTS DE CERTAINS SERVICES (Lot unique)
Autorité contractante	CNHU-HKM
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	Société L'HERITIER BTP SARL.
Délai d'exécution	03 mois
Montant et Source de financement	53 481 410 F CFA HT et 63 108 064 F CFA TTC Financement Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude : Longitude : Altitude :

Tableau : Fiche d'identification du marché 2321/MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 10/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 18 Septembre 2024 ; les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement analysées ne sont pas conformes au montant du contrat initial.

- **Montant initial du contrat :** 53.481.410 F CFA HT (63.108.064 F CFA TTC).
- **Montant du paiement fourni :** 59.952.661 F CFA.
- **Montant contrôlé pour régularité :** 55.567.185 F CFA.

Ces écarts financiers ne sont pas justifiés par la documentation mise à disposition, ce qui soulève des interrogations sur la gestion financière du projet.

b) État des ouvrages :

Les travaux d'étanchéité des dalles et des toitures ont été réalisés conformément aux spécifications techniques du contrat et étaient toujours en bon état lors de la visite.



Photo : montrant la réalisation des travaux d'étanchéité des dalles et des toitures des bâtiments de certains services

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés sont globalement conformes aux spécifications techniques du contrat. Toutefois, l'absence de plusieurs pièces essentielles empêche une évaluation complète et précise.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

Les documents fournis se limitent aux PV suivants :

- **PV de réception provisoire** : prononcé le 24/02/2020.
- **PV de réception définitive** : prononcé le 05/11/2021.

Les pièces suivantes, pourtant nécessaires pour une évaluation approfondie, n'ont pas été mises à disposition :

1. **PV de remise de site.**
2. **Constat d'achèvement des travaux.**
3. **Levées des réserves.**
4. **Ordre de service.**
5. **Rapports et cahier de chantier.**

L'absence de ces pièces limite la capacité d'évaluer la véracité des délais contractuels ainsi que la sincérité des informations par rapport aux constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux réalisés sont conformes aux spécifications techniques et en bon état à la date de la visite. Toutefois des **écarts financiers** significatifs ont été notés entre les montants prévus et les preuves de paiement fournies, sans justification claire. L'absence de **documents clés** liés au suivi du chantier (ordre de service, PV de remise de site, levées des réserves, rapports de chantier) nuit à la traçabilité du projet et complique l'évaluation de la gestion contractuelle.

Recommandations :

- Un audit financier détaillé pour justifier les écarts relevés.
- La mise à disposition des documents manquants pour une vérification exhaustive.
- Le renforcement des mécanismes de traçabilité et de contrôle pour les projets futurs.

Marché N° 5 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 2324/MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 11/12/2019
Intitulé du marché	TRAVAUX DE REFECTION DES SERVICES D'UROLOGIE ET DE CARDIOLOGIE ET DU BUREAU DU CHARGE DE LA GESTION DES MEDICAMENTS DES DIALISES (Lot 2)
Autorité contractante	CNHU-HKM
Autorité contractante délégué	Néant

Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	Société ACE S.A.
Délai d'exécution	03 mois
Montant et Source de financement	45 811 220 F CFA HT et 54 057 240 F CFA TTC Financement Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude : Longitude : Altitude :

Tableau : Fiche d'identification du marché 2321/MEF/MS/CNHU-HKM/PRMP/DNCMPDU 11/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 18 Septembre 2024 ; les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

La documentation fournie est incomplète et ne permet pas de retracer l'intégralité des dépenses effectuées pour ce marché. Les éléments disponibles incluent :

Une facture relative au décompte de 17.407.565 F CFA, signée le 02/11/2020.

Cependant, les autres mandats de paiement n'ont pas été mis à disposition. Cela limite l'évaluation de la matérialité des paiements effectués.

b) Pièces manquantes dans la documentation :

L'analyse de la documentation a révélé l'absence des pièces essentielles suivantes :

- Ordre de service.
- Procès-verbal de remise de site.
- Procès-verbal de constat d'achèvement.
- Procès-verbal de levée des réserves.
- Rapport et cahier de chantier.

c) État des ouvrages :

Le constat sur site a permis de relever que ce marché a connu une **nouvelle réfection**. Selon les explications fournies lors de la visite :

Les services d'urologie, de cardiologie et le bureau de gestion des médicaments pour les dialysés, initialement séparés, ont été transformés en un seul bloc pour répondre à l'augmentation du nombre de patients dialysés. Aucun procès-verbal n'a été fourni pour documenter ou justifier cette modification.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Mission d'audit indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2019

En l'absence de constatations physiques sur le site, il est impossible de statuer sur :

- ♣ La conformité des ouvrages avec les normes techniques.
- ♣ La qualité des réalisations dans le délai de garantie.
- ♣ La véracité et la sincérité des documents de contrôle au regard des observations physiques.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Ce marché présente plusieurs irrégularités documentaires et opérationnelles :

La documentation est insuffisante pour vérifier le bon déroulement du projet (procès-verbaux, rapports techniques). La décision de transformation des services en un bloc unique n'est pas appuyée par des documents formels (procès-verbal ou décision officielle). L'ouvrage n'a pas pu être évalué sur site, rendant toute vérification technique ou qualitative impossible.

Des mesures correctives doivent être prises, notamment pour :

- Récupérer les documents manquants auprès de l'autorité contractante ou des prestataires concernés.
- Réaliser une vérification physique complémentaire pour évaluer la qualité et la conformité des ouvrages, ainsi que leur correspondance avec les clauses contractuelles.
- Exiger une justification officielle des modifications apportées au projet initial.

Autorité contractante : Centre National de Sécurité Sociale (CNSS)

Marché n°1 : Travaux

Référence du marché	N° 146/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/04/2019
Intitulé du marché	Aménagement de l'immeuble Patte-d'oie (COTONOU)
Maître d'ouvrage	CNSS
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	RCB Sarl Tel : 21 35 14 38 / 97 48 57 18
Délai d'exécution	06 Mois
Montant et source de financement	TTC : 126 580 158 F CFA, Budget autonome

Tableau : Fiche d'identification du marché 146/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 31 Juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses ont été analysées par la mission de revue et sont jugées conformes.

b) État des ouvrages

Les travaux, initialement lancés le jeudi 24 octobre 2019, devaient s'achever le lundi 24 avril 2020. Toutefois, un avenant daté du 29 avril 2020, sans ordre de service associé, a prolongé le délai d'exécution. Finalement, les travaux ont été officiellement achevés le 17 juin 2020 et ont été correctement réalisés, l'infrastructure étant pleinement fonctionnelle lors de la visite. Les climatiseurs, en bon état, fonctionnent toujours à la date de l'inspection. Cependant, la mission a observé que la peinture s'écaille à certains endroits du bâtiment et les équipements trouvés sur le lieu ne portent aucune estampille.

Photo 1 : Montrant les travaux d'Aménagement de l'immeuble Patte-d'oie (COTONOU)



c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Selon le devis descriptif et le devis quantitatif et estimatif et au vu du constat effectué lors de la visite de l'ouvrage, certains corps d'état n'ont pas été exécutés conformes. Il s'agit entre autres de :

Fenêtre ouvrant à l'italienne à profilé alum

- Au rez-de chaussé le DQE prévoyait (10) mais seulement (08) ont été installées.
- A 1 étage la quantité prévue est (13), la quantité exécutée est (06)

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Les fiches d'entrées, de sorties, de distribution ont été analysées et sont jugées vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion

Le marché d'aménagement de l'immeuble Patte d'oie a été bel et bien exécuté conformément aux spécifications du contrat mais n'a pas respecté le délai d'exécution et certains corps d'état n'ont pas été correctement exécutés.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° 1917/19/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 21/11/2019
Intitulé du marché	Travaux de construction de clôture du domaine de la CNSS sis à Avogbana
Maître d'ouvrage	CNSS

Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	TROPIC ZONE Tel: 67 21 77 61
Délai d'exécution	03 Mois
Montant et source de financement	HT : 53 238 396F CFA Budget Autonome.

Tableau 9 : Fiche d'identification du marché 1917/19/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 21/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 31 Juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses ont été analysées par la mission de revue et sont jugées conformes. Les documents fournis confirment la traçabilité et la sincérité des dépenses engagées pour le projet.

b) État des ouvrages :

Les travaux de construction de la clôture ont été inspectés sur site.



Photo 36 : Illustrant la construction de la clôture du domaine de la CNSS sis à Avogbana.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Toutes les parties de l'ouvrage ont été minutieusement vérifiées et sont jugées conformes aux normes techniques établies dans le contrat. Aucun écart significatif par rapport aux exigences techniques n'a été constaté.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur les différents sites.

e) Synthèse des constats et conclusion :

La construction de la clôture du domaine de la CNSS sis à Avogbana a été réalisée conformément aux spécifications techniques et aux normes du contrat. Les dépenses associées au projet sont conformes et bien documentées. L'ouvrage est en bon état et satisfait aux exigences contractuelles. Aucun problème majeur n'a été relevé lors de la mission de revue

Marché n°3 : Travaux

Référence du marché	N° 1542/19/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/11/2019
Intitulé du marché	Travaux de construction de la clôture du domaine de la CNSS sis à NIKKI
Maître d'ouvrage	CNSS
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Ets BAREI ET FILS Tel : 97 18 50 16
Délai d'exécution	03 mois
Montant et source de financement	HT : 25 208 685 F CFA Budget Autonome

Tableau 10 : Fiche d'identification du marché 1542/19/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 14 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses ont été analysées par la mission de revue et sont jugées conformes.

b) Etat des ouvrages

Les travaux portaient sur la construction de la clôture du domaine de la CNSS à NIKKI. Pour ce marché, aucun problème particulier n'a été relevé. L'ouvrage est en bon état, et les travaux de génie civil ont été réalisés conformément aux spécifications du contrat.



Photo 2 : Montrant Travaux de construction de la clôture du domaine de la CNSS sis à NIKKI
Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les ouvrages ont été vérifiés et sont jugés conformes aux normes techniques du contrat.

c) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur les différents sites.

d) Synthèse des constats et conclusion

La clôture visitée dans le cadre du présent contrat est conforme aux spécifications techniques et est en bon état.

Marché n°4 : Travaux

Référence du marché	N° 145/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/04/2019
Intitulé du marché	Travaux d'étanchéité, d'aménagement et de peinture du siège de la Direction Générale
Maître d'ouvrage	CNSS
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	RCB Sarl Tel : 21 35 14 38 / 97 48 57 18
Délai d'exécution	03 Mois
Montant et source de financement	TTC : 114 872 891 F CFA Budget Autonome.

Tableau 11 : Fiche d'identification du marché 145/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 31 Juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses ont été analysées par la mission de revue et sont jugées conformes.

b) Etat des ouvrages

Les travaux d'étanchéité ont été réalisés avec rigueur et étaient, à la date de notre visite, en bon état de fonctionnement, à l'exception de quelques déchirures observées à certains endroits. En revanche, pour les travaux d'aménagement et de peinture, bien qu'ils aient été correctement exécutés, nous avons remarqué que la peinture a été retouchée à certains endroits.



Photo 3 : Montrant les Travaux d'étanchéité, d'aménagement et de peinture du siège de la Direction Générale

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Tous les ouvrages ont été minutieusement vérifiés et sont jugés conformes aux normes techniques spécifiées dans le contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur les différents sites.

e) Synthèse des constats et conclusion

Dans l'ensemble, les travaux d'étanchéité, d'aménagement et de peinture du siège de la direction générale de la CNSS ont été correctement réalisés conformément aux spécifications techniques. Cependant, les délais d'exécution n'ont pas été respectés. Malgré les demandes insistantes de la mission d'audit, le procès-verbal de réception définitive n'a pas été présenté. De plus, la réception provisoire a été effectuée malgré des travaux inachevés, sans qu'un levé de réserves ne soit établi

Autorité contractante : Commune De COTONOU

Marché 1 : TRAVAUX

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

Référence du marché	N° : 24228/2019/MCOT/ DC/SP- PRMP DU 08/08/2019
Intitulé du marché	CONSTRUCTION RECONSTRUCTION OU REFECTION DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES (LOT 01,02,03 et 04)
Autorité contractante	Commune de Cotonou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	CIVERT, GLOBAL SERVICE AND BUSINESS SARL, GAMA GROUP, ACI
Délai d'exécution	Deux (04) Mois
Montant et Source de financement	99 332 837 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché N° : 24228/2019/MCOT/ DC/SP- PRMP DU 08/08/2019.

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les PV de réception ont été mis à disposition, attestant de l'achèvement des travaux.

Cependant, les preuves de paiement (mandats ou autres justificatifs financiers) n'ont pas été fournies, ce qui limite l'évaluation complète de la matérialité des dépenses.

b) État des équipements et/ou ouvrages :

Les travaux ont été jugés conformes et correctement exécutés sur les différents lots. Aucun constat particulier ou irrégularité n'a été relevé lors des vérifications.



Photo : montrant construction reconstruction ou réfection des écoles primaires et maternelles

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages réalisés respectent les normes techniques prévues dans les contrats, selon les PV de réception.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les PV de réception fournis sont sincères et attestent de la conformité des travaux.

L'absence des preuves de paiement limite néanmoins la traçabilité des flux financiers et la validation complète de la matérialité des dépenses.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Bien que les travaux semblent avoir été réalisés dans le respect des prescriptions techniques et des délais contractuels, l'absence des preuves de paiement soulève des interrogations quant à la transparence et à la gestion financière du marché.

Marché 2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 24226/2019/MCOT/ DC/SP- PRMP DU 08/08/2019
Intitulé du marché	Construction des 32 écoles
Autorité contractante	Commune de Cotonou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Alloti
Délai d'exécution	Deux (04) Mois
Montant et Source de financement	702 870 329 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché N° : 24226/2019/MCOT/ DC/SP- PRMP DU 08/08/2019.

Constats généraux

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiements n'ont pas été fournies, rendant impossible la vérification de la traçabilité financière des marchés.

b) État des ouvrages :

La majorité des marchés ont connu des retards importants. Certains chantiers sont toujours en cours, d'autres ont été abandonnés (ex. : **EPP Akpa Gbenonkpo**, **EPP Gbeto**) ou ne sont pas achevés (**EPP Akpakpa Est**).

Lot 3 : Remplacement d'un module RDC par un module en R+1 sans document justificatif clair (DQE inexistant).

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

- **EPP Gbedaga Groupe B :**
 - Mauvaise qualité des ouvrages en menuiserie et métal.
 - Différence entre la quantité prévue dans le DQE et celle exécutée.
 - Grille anti-effraction et couverture non mentionnées dans le DQE mais réalisées au choix du prestataire.
 - Non-mise en service à la date de la visite.
- **EPP Fifadji Groupe C :**
 - Rubrique électricité non exécutée.
 - Non-respect des hauteurs sous plafond et du plan.
 - Implication insuffisante des bénéficiaires.
 - Fissures superficielles, défauts de construction, dégradation précoce des ouvrages métalliques et de la peinture.
- **EPP Akpakpa Ex :**
 - Mauvais matériaux utilisés en menuiserie.
 - Aglos présentant des défauts de dosage entraînant l'effondrement partiel de l'ouvrage.
- **EPP Missité :**
 - Bois de charpente de faible qualité, non traité.
 - Dégradations précoces des ouvrages métalliques.
 - Assemblages au fer mal réalisés.
 - Clastra remplacée par une grille anti-effraction sans validation claire.



Photo : montrant Construction des 32 écoles

d) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie :

Les travaux de plusieurs lots sont en cours ou abandonnés, rendant inapplicable la notion de garantie pour de nombreux sites.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

Les documents de suivi fournis sont incomplets ou absents pour plusieurs lots. Les incohérences relevées entre les plans, les DQE et les réalisations remettent en question la sincérité des documents de contrôle.

Synthèse des constats et conclusion

Le projet de construction des 32 écoles montre des **failles majeures dans la planification, l'exécution et le contrôle** des travaux souffre de **graves lacunes en gestion, suivi et exécution**, notamment :

- **Non-conformité documentaire** et absence de transparence dans le suivi.
- **Défauts techniques importants**, compromettant la durabilité des ouvrages.
- **Retards généralisés** et abandon de certains chantiers.
- **Défaillances structurelles** : Fissures, effondrements, et non-conformité des ouvrages constatés sur plusieurs sites.

Ces problèmes reflètent une **gestion insuffisante et un contrôle inadéquat**, nécessitant une intervention urgente pour :

- Renforcer les procédures de supervision et de suivi.
- Sanctionner les manquements des prestataires et autorités contractantes.
- Garantir l'utilisation efficiente des ressources publiques à travers des audits techniques et financiers indépendants.

Un **plan de rattrapage** est essentiel pour achever les travaux en cours, corriger les défauts constatés, et remettre en service les bâtiments inutilisés

Marché 3 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 24222/2019/MCOT/ DC/SP- PRMP DU 08/08/2019
Intitulé du marché	CONSTRUCTION DES DALLOTS ET DALETTES DANS LES ARRONDISSEMENTS DE COTONOU (Lot 1,2,et 3)
Autorité contractante	Commune de Cotonou
Autorité contractante délégué	Néant

Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SEQUENCE SARL, YANG SHIN BUILDING, AFRIC LOGISTIC
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	398 815 291 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché N° : 24222/2019/MCOT/ DC/SP- PRMP DU 08/08/2019.

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Les preuves de paiement pour les lots 1 et 2 n'ont pas été fournies.
- Le procès-verbal de réception du lot 2 est inexistant, ce qui affecte la traçabilité des dépenses et la validation formelle des travaux.

b) État des ouvrages :

- Les dimensions des dallots exécutés diffèrent légèrement des dimensions prévues dans les spécifications.
- Défauts de positionnement de certains dallots, causant des désagréments aux riverains en raison d'une mauvaise gestion des eaux collectées.
- Les dallots ne portent pas d'inscription ou de marquage pour certifier leur conformité.
- Malgré ces défauts, les ouvrages semblent globalement en bon état structurel.



Photo : montrant dalots et dallettes dans les arrondissements de Cotonou

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

- Les travaux respectent globalement les normes techniques mentionnées dans les contrats, bien que des défauts de finition et de positionnement aient été relevés.
- L'absence d'écritures et de marquages sur les dallots pourrait poser problème pour la traçabilité et l'identification des ouvrages.

d) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie :

- Aucun élément spécifique n'indique que les ouvrages ont été réceptionnés dans les délais impartis.
- L'absence de PV de réception pour le lot 2 soulève des questions sur la conformité des délais et la clôture administrative du projet.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

- L'insuffisance de documents de contrôle (preuves de paiement et PV de réception) compromet la vérification de la qualité et la sincérité du suivi administratif.
- Les constatations sur le terrain révèlent des écarts entre les spécifications contractuelles et les réalisations.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché des travaux de construction des dallots et dalettes dans les arrondissements de Cotonou a été réalisé avec plusieurs irrégularités, notamment au niveau administratif. Les principales observations incluent :

- L'absence de preuves de paiement pour certains lots.
- Une documentation incomplète, particulièrement pour le lot 2.
- Des défauts de finition et de positionnement ayant des impacts négatifs sur les riverains.

Cependant, malgré ces irrégularités, les travaux exécutés respectent globalement les normes techniques. Une attention particulière est requise pour améliorer la traçabilité administrative et corriger les défauts constatés pour éviter des problèmes futurs liés à la durabilité et à la fonctionnalité des infrastructures.

Autorité contractante : Cour Constitutionnelle

Marché N°1 : SERVICES

Référence du marché	N°003/CC/Pt/PRMP/CCMP/DCF/ du 18/04/2019
Intitulé du marché	Location et installation d'un système de vidéo surveillance par caméras IP pour la sécurisation de l'immeuble devant abriter les travaux de dépouillement et de proclamations des résultats des élections législatives de 2019
Maître d'ouvrage	Cour constitutionnelle
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Société BENIN TRACKING SECURITY Tel : 21 31 68 72 / 67 15 80 41
Délai d'exécution	60 Jours
Montant et Source de financement	4 260 245 F CFA : TTC

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché 003/CC/Pt/PRMP/CCMP/DCF/ du 18/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers le Mercredi 04 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses, telles que les mandats de paiement, n'ont pas été fournies. Cela limite la vérification complète des aspects financiers du marché.

b) État des ouvrages :

Le système de vidéosurveillance par caméras IP a été installé et est opérationnel, comme en attestent le rapport de constatation de l'effectivité des travaux et le rapport définitif fournis.



d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et de la description technique des travaux dans le dossier du prestataire, il est difficile d'évaluer pleinement la conformité technique de l'installation. Toutefois, le rapport de constatation atteste que le service a été fait.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les rapports fournis par le prestataire confirment l'effectivité des travaux. Cependant, l'absence de certains documents essentiels, tels que la DPGF et les mandats de paiement, limite l'analyse approfondie de la qualité et de la véracité des éléments contractuels.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le système de vidéosurveillance a été installé conformément aux objectifs du contrat, et les travaux sont effectifs. Le consultant a été correctement recruté. Cependant, l'absence de documents financiers et techniques clés (mandats de paiement, DPGF) dans le dossier du prestataire constitue une lacune qui affecte la traçabilité et la transparence. Il est recommandé

de systématiser l'archivage de ces documents pour les marchés futurs afin d'assurer un suivi rigoureux et une vérification complète

Marché N°2 : SERVICES

Référence du marché	N°007/CC/PT/PRMP/CCMP/DCF/ du 22/05/2019
Intitulé du marché	Recrutement d'un prestataire pour la maintenance du parc automobile de la cour constitutionnelle
Maître d'ouvrage	Cour constitutionnelle
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS Service Techniques d'Electro Mécanique (STEM) Tel : 97 76 20 20 / 21 33 38 06
Délai d'exécution	Un (01) an
Montant et Source de financement	23 728 814 F CFA HT 28 000 000 F CFA : TTC

Tableau 2 : Fiche d'identification du marché 007/CC/Pt/PRMP/CCMP/DCF/ du 22/05/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers le Mercredi 04 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

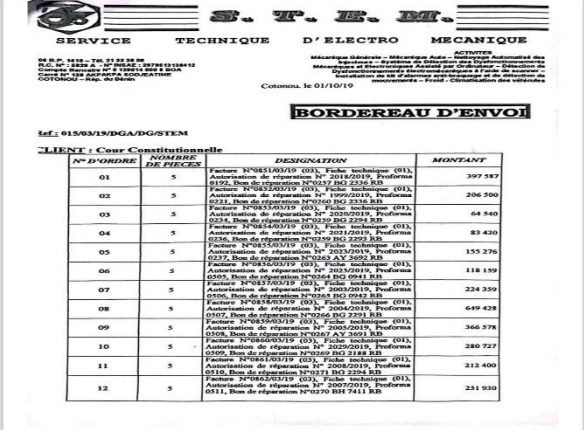
Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses, notamment les mandats de paiement, ont été fournies, confirmant la traçabilité financière du marché.

b) État des ouvrages :

La prestation de maintenance du parc automobile a été réalisée, comme en atteste l'attestation délivrée par la Cour constitutionnelle sanctionnant l'exécution du marché.



BORDEREAU D'ENVOI

N° D'ORDRE	DESIGNATION	MONTANT
01	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0192, Bon de réparation N°0217 BCI 2332 RB	397 587
02	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	206 500
03	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	64 540
04	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	83 420
05	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	155 276
06	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	118 159
07	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	224 359
08	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	649 428
09	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	366 578
10	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	280 727
11	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	212 400
12	Facture N°081100119 (01), Fiche technique (01), Autorisation de réparation N° 2019/2019, Profirma 0211, Bon de réparation N°0160 BCI 2332 RB	231 930



ATTESTATION DE SERVICE FAIT

Nous soussigné Clément QUENUM, Personne Responsable des Marchés Publics de la Cour constitutionnelle, attestons que l'établissement STEM a effectué à notre satisfaction et conformément aux clauses contractuelles, sur la période de mai 2019 à décembre 2019, l'exécution de la prestation ayant fait l'objet de la Demande de Renseignements et de Prix (DRP) N°006/CC/PRMP/SP-PRMP du 1^{er} avril 2019, relative à la maintenance du parc automobile de la Cour constitutionnelle.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Clément QUENUM
Monsieur le Directeur de l'établissement STEM
Cotonou

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

La documentation fournie, incluant les bordereaux d'envoi et l'attestation d'exécution, valide que les travaux ont été effectués. Cependant, l'absence du rapport définitif limite une évaluation détaillée de la qualité de la prestation réalisée.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents fournis (mandats de paiement, bordereaux d'envoi et attestation de prestation) sont cohérents avec les objectifs du marché. L'absence du rapport définitif ne remet pas en cause la validité des travaux, mais réduit la complétude du dossier.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le prestataire a été correctement recruté, et la prestation de maintenance du parc automobile a été réalisée conformément aux attentes, comme en attestent les documents disponibles. L'absence du rapport définitif constitue une faiblesse dans la documentation, mais elle n'affecte pas la preuve de l'exécution des travaux. Il est recommandé de renforcer l'exigence de remise des rapports finaux pour garantir la complétude des dossiers contractuels à l'avenir.

Marché N°3 : SERVICES

Référence du marché	N°018/CC/Pt/PRMP/CCMP/DCF/ du 11/10/2019
Intitulé du marché	Restauration des conseillers et du personnel administratif et militaire de la cour constitutionnelle à l'occasion des assemblées générales et des audiences plénières.
Maître d'ouvrage	Cour constitutionnelle
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	IMMAA Sarl Tel : 97 81 83 70 / 95 42 44 31
Délai d'exécution	Mai à Décembre 2019
Montant et Source de financement	7 052 000 F CFA : TTC

Tableau 3 : Fiche d'identification du marché 018/CC/Pt/PRMP/CCMP/DCF/ du 11/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers le Mercredi 04 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses, notamment les mandats de paiement, n'ont pas été fournies, ce qui limite la traçabilité financière de ce marché.

b) État des ouvrages :

Étant donné que le contrat porte sur des services de restauration, aucun ouvrage physique n'était attendu. Cependant, le prestataire a été correctement recruté, et les services semblent avoir été exécutés conformément à l'objet du contrat.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence du rapport définitif et de preuves financières, il est difficile d'évaluer avec certitude si les services fournis respectent toutes les exigences techniques et qualitatives prévues dans le contrat.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Le manque de documents clés, tels que les mandats de paiement et le rapport définitif, constitue une lacune dans la documentation, bien que le recrutement du prestataire ait été conforme.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le contrat relatif à la restauration des Conseillers et du personnel administratif et militaire de la Cour constitutionnelle semble avoir été exécuté. Toutefois, l'absence de preuves de paiement et du rapport définitif représente une faiblesse dans la gestion documentaire, empêchant une évaluation complète. Il est recommandé d'exiger systématiquement la remise des rapports finaux et des pièces justificatives financières pour renforcer la traçabilité des marchés similaires à l'avenir.

Marché N°4 : SERVICES

Référence du marché	N°003/CC/Pt/PRMP/CCMP/DCF/ du 18/04/2019
Intitulé du marché	Contrat d'assurance santé groupe au profit des conseillers, secrétaires généraux, directeur de cabinet, directeur administratif et financier et du personnel administratif de la cour constitutionnelle
Maître d'ouvrage	Cour constitutionnelle
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	L'AFRICAIN DES ASSURANCES S.A Tel : 97 97 60 72 / 21 30 19 80
Délai d'exécution	Un (01) an
Montant et Source de financement	43.000.000 F CFA : TTC

Tableau 4 : Fiche d'identification du marché 003/CC/Pt/PRMP/CCMP/DCF/ du 18/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers le Mercredi 04 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les informations concernant les paiements du contrat sont disponibles.

b) État des ouvrages :

Ce contrat porte sur une prestation de service (assurance santé) et ne concerne pas d'ouvrage physique. L'exécution effective du service n'a pas pu être vérifiée en raison de l'absence de documents confirmant sa mise en œuvre.



Photo du Contrat d'assurance santé groupe au profit des conseillers, secrétaires généraux, directeur de cabinet, directeur administratif et financier et du personnel administratif de la cour constitutionnelle

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence de l'ordre de service et du rapport définitif, il est impossible d'évaluer la conformité des prestations fournies par rapport aux termes du contrat.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

L'absence de documentation essentielle, notamment l'ordre de service et le rapport définitif, empêche une analyse complète et objective de la qualité de l'exécution et de la conformité des prestations.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le contrat d'assurance santé groupe a été établi pour le bénéfice des membres et du personnel administratif de la Cour constitutionnelle. Cependant, l'absence d'ordre de service et de rapport définitif représente une faiblesse importante dans le suivi documentaire, rendant impossible une évaluation approfondie de la mise en œuvre et de l'efficacité du service. Il est recommandé de mettre en place un suivi rigoureux des documents de gestion des contrats pour garantir une meilleure traçabilité et une évaluation complète des prestations à l'avenir.

Autorité contractante : Commune de DJOUGOU

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 33/CD/SG/PRMP/DGU/DST-SCI/SP-PRMP/ASP du 04/02/2019	
Intitulé du marché	Travaux de construction de quatre (04) modules de deux (02) classe avec bureau, magasin et équipements plus latrine pour les écoles maternelle dans la commune de Djougou : lot 2	
Autorité contractante	Commune de DJOUGOU	
Autorité contractante délégué	Néant	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant	
Titulaire du marché	ARACOM	
Délai d'exécution	6 mois	
Montant et Source de financement	38 899 608 FCFA FADeC, Gestion 2020	
Coordonnées WGS 84	TEPABA DJOUGOU 2	353196 E 1074077 N
	ZOUNTORI DJOUGOU 3	355332 E 1073324 N

Tableau 12 : Fiche d'identification du marché 33/CD/SG/PRMP/DGU/DST-SCI/SP-PRMP/ASP du 04/02/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 13 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) Etat des ouvrages

Les ouvrages concernés par le présent contrat sont les suivants :

N°	DESIGNATION DES PISTES CONCERNEES
1	Travaux de construction de trois modules de trois salles de classe avec bureau magasin et équipement plus latrines dans l'EPP TEPABA
2	Travaux de construction trois modules de trois classes avec bureau magasin et équipement plus latrines l'EM ZOUNTORI

Equipements	
Tables-bancs pour écoliers	90
Tables-bancs pour Maitre	2
Pupitre pour Directeur	1
Chaise maitre et visiteurs	4

Les constats relevés portent sur des aspects suivants : Le contrat prévoyait une surface de 34,08 m² pour l'aménagement des claustres au niveau de ces écoles, alors que sur le terrain, seules des surfaces de 8,44 m² ont été aménagées à l'EM ZOUNTORI et 8,02 à L'EM TEPABA

Aussi le contrat stipulait un recouvrement en tôle d'une épaisseur de 0,23 mm mais la tôle utilisée et constater sur le terrain à L'EM ZOUNTORI ne fait que 0,17 mm d'épaisseur.

Aussi, les équipements n'ont pas pu être vérifiés en raison de la fermeture des salles et des bureaux, l'administration était en congé lors de notre passage.



Photo 4 : Montrant construction de quatre (04) modules des (02) deux classes avec bureau et équipements plus latrine à l'EPP TEPABA ET EM ZOUNTORI dans la commune de Djougou, lot 2

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Sur les deux ouvrages construits seul un (EPP TEPABA) a été exécuté conformément aux spécifications techniques, par contre le second (EM ZOUNTORI) ne respecte pas les normes.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les procès-verbaux de réception provisoire de ces deux ouvrages, ainsi que les justificatifs de paiement, n'ont pas été fournis. De plus, il a été constaté un manque de suivi rigoureux des travaux, ce qui a entraîné un changement dans la qualité et l'épaisseur du recouvrement de l'ouvrage prévu dans le contrat de l'EM ZOUNTORI. Malgré ces lacunes relevées, de façon générale l'ouvrage réalisé est conforme aux spécifications techniques.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°35/CD/SG/PRMP/DST-SRH/SP-PRMP du 06/02/2019
---------------------	---

Intitulé du marché	Travaux de construction de deux (02) modules de trois (03) classes avec bureau, magasin et équipements plus latrine dans les écoles primaires publiques de Sassirou et Yamousou Gah dans la commune de Djougou
Autorité contractante	Commune de Djougou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ADOUNI STAR SARL
Délai d'exécution	06 mois
Montant et Source de financement	54 979 876 F CFA TTC, FADeC Non AFFECTE
Coordonnées WGS 84 Yamousou Gah	351954 E 1073853 N
Coordonnées WGS 84 Sassirou	352401 E 1071730 N

Tableau 13: Fiche d'identification du marché N°35/CD/SG/PRMP/DST-SRH/SP-PRMP du 06/02/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 31 Janvier 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) Etat des ouvrages

Ici le contrat prévoyait une surface de 48 m² pour l'aménagement des claustras au niveau de ces écoles, alors que sur le terrain, seules des surfaces de 32, 52 m² ont été aménagées à EPP Sassirou et 33,402 à EPP Yamoussou-ga

La hauteur sous plafond prévue était de 2,50 m alors que la hauteur mesurée sur le terrain est de 2,30 m.



Photo 5: Montrant construction de quatre de modules des (02) deux classes avec bureau et équipements plus latrine pour les écoles primaires publiques de Sassiro et Yamoussa Gah dans la commune de Djougou

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux ne sont pas conformes aux spécifications techniques du contrat.

d) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

La réception définitive qui devrait avoir lieu en décembre 2021 n'a pas encore eu lieu jusqu'à ce jour

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

f) Synthèse des constats et conclusion

Beaucoup de rubriques du devis quantitatif et estimatif de l'ouvrage réalisé ont été mal exécuté et parfois partiellement exécuté sans justificatif officielle et sans faire objet de réserve dans les attachements et décompte. Aussi il est à noter l'exécution n'a pas respecté le délai prévu. Le procès-verbal de réception définitive de ce marché ainsi que les preuves de paiement n'ont pas été mis à disposition.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché		N°357/CD/SG/PRMP/DST-SRH/SP-PRMP du 22/10/2019
Intitulé du marché		Travaux de réhabilitation de neuf (09) modules de classes dans la commune de Djougou
Autorité contractante		Commune de Djougou
Autorité contractante délégué		Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux		Néant
Titulaire du marché		SABALEMAM
Délai d'exécution		04 mois
Montant et Source de financement		59 817 818 FCFA TTC, FADeC AFFECTE MEMP 2019
Montant de l'avenant N°1 au contrat		9 124 750 TTC, FADeC Non AFFECTE
Montant total du projet		58 817 816 F CFA TTC, FADeC Non AFFECTE
Coordonnées WGS 84	Gorobani	353298 E 1072715 N
	Taïfa Ex batiment ENI	352401 E 1071730 N

Tableau 14: Fiche d'identification du marché N°357/CD/SG/PRMP/DST-SRH/SP-PRMP du 22/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 31 Janvier 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) Etat des ouvrages

Pour ce marché, il est attendu de la part du prestataire les travaux de réhabilitation de neuf (09) modules de classes.

N°	DESIGNATION	MONTANT TTC
100	EPP DE KPARSI	3 331 477
200	EPP DE GAH GROUPE / C BATIMENT 1	7 806 102
300	EPP DE GAH GROUPE / C BATIMENT 2	7 343 153
400	EPP DE GOROBANI GROUPE / C BATIMENT FASTRACK	8 418 377
500	EPP DE GOROBANI GROUPE / C BATIMENT 2	6 592 194
600	EPP DE TAIFA EX BATIMENT ENI 1	6 446 814
700	EPP DE TAIFA GROUPE A	2 584 200
800	EPP DE MINDJENANGA	10 226 117
900	EPP DE MONE BATIMENT 1 GROUPE A	7 069 382
	TOTAL TTC	59 817 818

Tavaux effectués portent sur :

- Maçonnerie -Béton
- Enduit-Revêtement
- Charpente-Couverture
- Menuiserie -Métallique
- Calligraphie
- Badigeon-peinture

Nous avons choisi de visiter deux ouvrages sur les 8.

Les constats relevés portent principalement sur la peinture, qui, au niveau des ouvrages réhabilités, s'effrite déjà, ainsi que sur des fissures mineures localisées sur les structures



Photo 6: Montrant construction de quatre de modules des (02) deux classes avec bureau et équipements plus latrine pour les écoles primaires publiques de Sassiro et Yamoussa Gah dans la commune de Djougou

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux sont conformes aux spécifications techniques du contrat.

d) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

Aucun PV de réception provisoire ni définitive n'a été mis à disposition

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Seuls l'ordre de service et le procès-verbal de constat d'achèvement ont été fourni

f) Synthèse des constats et conclusion

Le prestataire était chargé de réhabiliter neuf modules de classes, incluant des travaux de maçonnerie, enduit, charpente, menuiserie métallique, calligraphie et peinture. Lors de la visite de deux ouvrages sur les neuf, il a été constaté que la peinture des bâtiments réhabilités s'effrite déjà et que des fissures mineures sont présentes sur les structures. Malgré cela, les travaux respectent les spécifications techniques du contrat. Cependant, aucun procès-verbal de réception provisoire ou définitive n'a été fourni, et seul l'ordre de service et le procès-verbal de constat d'achèvement ont été mis à disposition.

Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche MAEP

Marché N°1 : FOURNITURE

Référence du marché	N° 032/MAEP/PRMP/DLROPEA/S-PRMP du 04/09/2019
Intitulé du marché	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES DES TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE POUR LES AUDIENCES FORAINES DES CAR ET URCAR
Maître d'ouvrage	MAEP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS TROPIC ZONE
Délai d'exécution	20 jours
Montant et Source de financement	TTC : 6.394.763 F CFA Budget Intérieur

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché 032/MAEP/PRMP/DLROPEA/S-PRMP du 04/09/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 17 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Le marché concerne l'acquisition de consommables informatiques pour les Tribunaux de Première Instance, destinés à l'organisation des audiences foraines des CAR et URCAR. Les consommables suivants ont été prévus :

Désignation	Quantité
Cartouche d'encre HP 85A	6
Cartouche d'encre pour copieur CANON IR 2530/2535	10
Cartouche d'encre SHARP MX-312FT/AT	6
Cartouche d'encre MX-312GT pour SHARP MXN 354N	4
Cartouche d'encre HP LaserJet 49A	6
Cartouche d'encre HP 80A	21
Cartouche d'encre HP 17	3
Cartouche d'encre HP LaserJet CE305A	1
(CE410A Noir, CE411A Cyan, CE412A Jaune, CE413A Magenta)	3
Cartouche d'encre pour SHARP AR-5516	2
Cartouche d'encre Toner MX-238FT pour SHARP AR6020	8
Toner HP LaserJet P2055/CE505A/05A Noir	42
Encre pour KYOCERA TASKalfa 181	12
Encre Toner KYOCERA MITA KM-1620-1635	2
Cartouche d'encre Toner MX-237GT	2

Bien que les objets soient fongibles et qu'une vérification physique n'ait pu être réalisée, les documents justificatifs suivants attestent la matérialité du marché :

- Le **procès-verbal de réception des consommables informatiques**, daté du jeudi 12 septembre 2019, a été mis à disposition.
- Les fiches de demande de fournitures signées par les agents de la MAEP confirment l'effectivité de la livraison et de la distribution des consommables aux bénéficiaires.

b) **État des consommables :**

En raison de leur nature fongible et de leur consommation progressive, aucune inspection physique n'a pu être menée pour confirmer la présence des articles à la date de l'audit. Cependant, les documents fournis établissent qu'ils ont été réceptionnés et utilisés conformément aux besoins exprimés.

The image shows three documents from the Ministry of Agriculture and Rural Development of Benin:

- Left document:** A receipt titled "PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES DES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE POUR LES AUDIENCES FORAINES DES CAR ET URCAR". It details the delivery of various consumables like ink cartridges and toner to the Tribunal de Première Instance de Daxo.
- Middle document:** A note titled "Après toutes ces vérifications, la commission a constaté avec satisfaction que les consommables informatiques livrés par l'établissement TROPIC ZONE répondent aux caractéristiques contenues dans le contrat et a prononcé la réception desdites fournitures". It is signed by several officials, including Olivier K. HOSSOU and Ida MOUTOUAMA.
- Right document:** A "FICHE DE DEMANDE DE FOURNITURES" (Request for Supplies Form) with columns for item number, designation, quantity, and unit. It includes a section for the requester's signature and the date.

Photo : montrant l'effectivité du marché

d) **Conformité par rapport aux normes techniques :**

Les consommables acquis semblent correspondre aux spécifications prévues dans les besoins exprimés pour le marché. Les références des cartouches d'encre et de toner sont conformes aux équipements existants (imprimantes et photocopieurs). Aucun défaut ou inadéquation n'a été signalé par les bénéficiaires.

e) **Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :**

Les documents fournis, notamment le PV de réception et les fiches de demande, paraissent complets et cohérents avec les objectifs du marché. Ils confirment que les consommables ont été livrés et distribués aux bénéficiaires selon les exigences contractuelles.

f) **Synthèse des constats et conclusion :**

Le marché pour l'acquisition de consommables informatiques des Tribunaux de Première Instance pour les audiences foraines des CAR et URCAR a été exécuté conformément aux termes définis. Bien qu'une vérification physique n'ait pas été possible, les documents justificatifs fournis (PV de réception, fiches de demande de fournitures) attestent de l'effectivité du marché et de la distribution aux bénéficiaires. Aucune anomalie ou incohérence notable n'a été relevée. Le marché est donc considéré comme conforme.

Marché N°2 : FOURNITURE

Référence du marché	N° 083/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 17/12/2019
Intitulé du marché	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DE L'ABSSA
Maître d'ouvrage	MAEP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Société le MERIDIEN SERVICES SARL Tel : 95 40 00 67
Délai d'exécution	20 jours
Montant et Source de financement	TTC : 4.912.000 F CFA Budget Intérieur

Tableau 16 : Fiche d'identification du marché 083/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 17/12/2019
La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 17 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Le marché concerne l'acquisition de consommables informatiques au profit de l'ABSSA, avec les éléments suivants :

REF REP N	Description détaillée de l'article	Quantité
4102	Clés USB 8 GO	20
4100	Clés USB 16 GO	15
3362	Encre Blanc noir HP Laser Jet 05	20
3891	Encre pour copieur SHARP MX-M 264 N	7
3267	Encre HP Office Jet 950 XL (noir, jaune, bleu et rouge)	2
3912	Encre HP C4902A couleur (noir, jaune, bleu et rouge)	4
3207	Antivirus (nombre de postes)	100
4073	CD ROM (3 cartons)	3 cartons

En raison de la nature fongible des articles, aucune vérification physique des stocks ou consommables restants n'a pu être réalisée. De plus :

- Le **PV de réception des consommables** n'a pas été mis à disposition, ce qui empêche de confirmer la réception formelle des articles.
- Les **preuves de paiement** pour ce marché sont inexistantes, rendant difficile la traçabilité des dépenses effectuées.

b) État des consommables :

Les consommables étant destinés à un usage progressif, il n'a pas été possible d'évaluer leur état actuel ou leur distribution. L'absence de documentation (PV de réception) renforce le manque d'assurance quant à leur livraison et leur utilisation effective.

Photo : les consommables non disponibles pour une inspection physique.

d) Conformité par rapport aux normes techniques :

En l'absence de PV de réception, il n'est pas possible de confirmer si les produits livrés respectent les spécifications prévues dans le marché. Par ailleurs, la documentation manquante limite la vérification de la conformité technique des articles.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

L'absence du PV de réception et des preuves de paiement remet en question la sincérité et la véracité des documents associés au marché. Aucun élément concret ne permet d'attester la matérialité du marché ou la livraison des articles conformément aux exigences initiales.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour l'acquisition de consommables informatiques au profit de l'ABSSA présente des irrégularités significatives :

- L'absence de PV de réception rend impossible la validation de la livraison effective des consommables.
- Les preuves de paiement manquent, ce qui limite la traçabilité financière du marché.
- Aucune vérification physique n'a pu être effectuée, et aucun justificatif documenté n'atteste de la conformité des consommables.

Conclusion : En l'état actuel, le marché ne peut être considéré comme conforme en raison des lacunes documentaires et des preuves manquantes concernant la réception et le paiement des consommables. Des investigations complémentaires sont nécessaires pour clarifier la situation

Autorité contractante : Commune D'ABOMEY-CALAVI

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°
Intitulé du marché	Construction de trois (03) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin avec équipements et latrines à cabines aux EPP de Lobozounkpa dans l'arrondissement de Godomey (tot1); Hossévié dans l'arrondissement de Togba (lot2) et Golo-

	Missèbo dans l'arrondissement de Golo-Djigbé (Lot3) (FADEC AFFECTE MEMP 2018)
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	ETS R2D SPHERE Tél : 97985253
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	HT : 29 890 553 F CFA, FADEC AFFECTE
Coordonnées WGS 84	

Tableau 17 : Fiche d'identification du marché 21/140/C-AC/PRMP/SP-PRMP du 05/08/2021

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 02 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement ni document relatif à la matérialité des dépenses engagées pour ce marché n'a été mis à disposition. Cette absence rend impossible la vérification de la conformité financière et de l'utilisation des fonds alloués.

b) État des ouvrages :

En l'absence de documents et de suivi approprié, l'état des ouvrages ne peut être évalué. Aucun élément ne permet d'apprécier si les modules de salles de classes, les bureaux, les magasins, les équipements, et les latrines ont été correctement réalisés ou sont conformes aux spécifications du contrat.

Photo :(Aucune photo n'est disponible pour documenter les ouvrages réalisés).

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence totale de documents techniques (plans, rapports d'avancement, procès-verbaux de réception), il n'est pas possible de vérifier si les travaux ont été exécutés en conformité avec les normes techniques en vigueur.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun document de gestion du projet n'a été fourni. Cela inclut l'ordre de service, les procès-verbaux de suivi et de réception, et tout autre document permettant d'attester la qualité et la régularité des travaux.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour la construction des modules de salles de classes et des latrines aux EPP Lobooukpa, Hossévié, et Golo-Missèbo présente une absence totale de traçabilité. Aucun document n'a été mis à disposition pour permettre l'évaluation de l'exécution des travaux ou la gestion financière du marché. Cette situation souligne un grave déficit en matière de transparence et de gestion administrative, rendant nécessaire une enquête approfondie pour établir les responsabilités et s'assurer de l'utilisation appropriée des ressources allouées. Une

inspection physique des sites pourrait également être envisagée pour vérifier l'état des ouvrages réalisés.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°
Intitulé du marché	Construction d'un dispensaire au centre de Santé de Hêvié
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	ETS A TOUT PRIX
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	HT : 38 988 225 F CFA, FADEC AFFECTE
Coordonnées WGS 84	

Tableau 18 : Fiche d'identification du marché 21/140/C-AC/PRMP/SP-PRMP du 05/08/2021

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 02 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement ni document relatif à la matérialité des dépenses engagées pour ce marché n'a été mis à disposition, rendant impossible toute vérification de la conformité des dépenses.

b) État des ouvrages :

En l'absence de documents de suivi et de réception, il n'a pas été possible de vérifier l'état du dispensaire construit au centre de santé de Hêvié. Aucun constat physique ne peut être établi à ce stade.

Photo : (Aucune photo n'est disponible pour documenter l'état ou l'existence des ouvrages réalisés).

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Sans les documents techniques nécessaires (plans, rapports d'avancement, procès-verbaux de réception), il est impossible de vérifier la conformité des travaux par rapport aux normes techniques applicables.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun document de gestion ou de contrôle n'a été mis à disposition. Cela inclut l'ordre de service, les procès-verbaux de suivi, et les attestations de réception, empêchant toute évaluation de la qualité et de la régularité des travaux.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour la construction d'un dispensaire au centre de santé de Hèvié souffre d'un manque total de transparence et de traçabilité. L'absence de documents rend impossible l'évaluation de la réalisation ou de la gestion financière du projet. Cette situation nécessite une enquête approfondie pour clarifier les conditions d'exécution du marché et l'utilisation des ressources allouées. Une visite physique des lieux pourrait également être envisagée pour confirmer l'état de l'ouvrage.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°21/099/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 16/07/2019
Intitulé du marché	Travaux de construction d'un bloc de trois (03) boutique dans le marché de Ouido Aidjedo dans l'arrondissement de Ouedo commune d'Abomey calavi
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS LES DEUX F
Délai d'exécution	4 Mois
Montant et Source de financement	HT : 11 798 820 F CFA, FADEC NON AFFECTE
Coordonnées WGS 84	420436 (31N) 713761

Tableau 19 : Fiche d'identification du marché N°21/099/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 16/07/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 02 octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats**a) Matérialité des dépenses effectuées :**

Les preuves de paiement relatives aux travaux de construction de ce marché n'ont pas été mises à disposition. Cette absence rend impossible la vérification de la conformité des dépenses engagées.

b) État des ouvrages :

Les boutiques présentent des fissures importantes sur la dalle, ainsi qu'un suintement considérable d'eau à travers la structure lors des pluies, indiquant de probables défauts dans l'exécution des travaux ou dans le choix des matériaux.

**d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :**

Les ouvrages ne répondent pas aux standards techniques attendus pour garantir l'étanchéité et la durabilité. L'état des boutiques montre des imperfections structurelles qui compromettent leur utilisation et leur sécurité à long terme.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun procès-verbal de suivi des travaux n'a été fourni, ni l'ordre de service initial. Cette absence de documents limite la possibilité d'évaluer le sérieux et la régularité du suivi des travaux.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de construction des trois boutiques présentent de graves défaillances, notamment des fissures sur la dalle et des infiltrations d'eau, ce qui remet en question la qualité des travaux réalisés. En l'absence de preuves de paiement et de documents de suivi, il est difficile de juger de la rigueur de l'exécution du marché. Il est impératif de renforcer la traçabilité des projets à travers une documentation complète (ordre de service, procès-verbaux de suivi, les rapports de contrôle attestant de la validation des corps d'état, preuves de paiement) pour assurer la transparence et la qualité des travaux futurs. Une expertise technique complémentaire est recommandée pour évaluer les solutions correctives nécessaires.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°
Intitulé du marché	Construction de module de trois salles de classe avec bureau, magasin et équipement plus latrine à quatre cabines publiques de la commune d'Abomey- Calavi, Lot1 : EPP LOBOZOUNKPA/B dans l'Arrondissement de Godomey
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI

Autorité contractante délégué	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	ETS R2D SPHERE Tél : 97985253
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	HT : 29 890 553 F CFA, FADEC AFFECTE
Coordonnées WGS 84	

Tableau 20 : Fiche d'identification du marché 21/140/C-AC/PRMP/SP-PRMP du 05/08/2021

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 02 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement liées à ce marché, telles que les quittances ou autres documents financiers, n'ont pas été mises à disposition. En conséquence, la matérialité des dépenses ne peut être vérifiée.

b) État des ouvrages :

Sans documents de suivi des travaux, il n'a pas été possible de confirmer l'état des ouvrages réalisés pour le module de trois salles de classe avec bureau, magasin, équipement, et latrines à quatre cabines publiques à l'EPP Lobozonekpa/B dans l'arrondissement de Godomey.

Photo :(Aucune photo n'est disponible pour attester de l'existence ou de l'état des infrastructures).

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'absence de plans techniques, de rapports d'exécution et de procès-verbaux de réception rend impossible toute évaluation de la conformité des ouvrages réalisés avec les normes et standards techniques.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun document de gestion de projet, y compris l'ordre de service, les procès-verbaux de réception ou d'avancement des travaux, n'a été fourni. Cela empêche une appréciation fiable de la gestion du marché et du sérieux dans son exécution.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour la construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin, équipement, et latrines publiques à l'EPP Lobozonekpa/B dans la commune d'Abomey-Calavi manque de transparence. Aucun document permettant d'évaluer l'exécution ou le suivi des travaux n'a été fourni. Une visite physique des lieux est recommandée pour constater l'existence et l'état des infrastructures, ainsi qu'une investigation pour retracer les conditions d'attribution et d'exécution de ce marché.

Autorité contractante : Commune de Bembèrèkè

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché		N° : 053/002/MC-BKE/FADNAF-KFW-17/SG/SPPRMP/PRMP/19
Intitulé du marché		Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus latrines à quatre (04) cabines dans les EPP de la commune de Bemberèkè (lot 1,2,3,4,5)
Autorité contractante		Commune de BEMEBEREKE
Autorité contractante délégué		Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux		Variable
Titulaire des marchés		OBINTI&FILS-SUBERANA-FAGNON M. Hospice-HBC-Entreprise CHATO
Délai d'exécution		4 mois
Montant total du projet		101 679 193 F CFA TTC FADeC Non AFFECTE
Coordonnées WGS 84	EPP SOWAWOLOU	X 470354 Y 1100922

Tableau 21 : Fiche d'identification du marché N° 053/002/MC-BKE/FADNAF-KFW-17/SG/SPPRMP/PRMP/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 13 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

f) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

g) Etat des ouvrages

Les ouvrages concernés par le présent contrat sont les suivants :

N°	DESIGNATION DES ECOLES CONCERNEES	LOCALISATION	MONTANT
Lot 1	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin	SONGOURA	23 791 161
Lot 2	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin	GANDO BAKA	22 989 303
Lot 3	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin	SOWAWOLOU	19 388 717
Lot 4	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin	PABI	23 699 486
Lot 5	Travaux de construction de quatre modules de latrines à 04 cabines dans les EPP dans la commune de BEMEBEREKE	SOBGOURA, GANDO-BAKA,	11 810 526

		PABI, EM DE SOWAWOLOU	
--	--	--------------------------	--

Nous avons choisi de visiter les ouvrages de SOWAWOLOU et Gando-Baka

Ces ouvrages sont dans un état stable le jour de la visite. Toutefois des écarts significatifs ont été observés entre la surface des claustras prévues dans le DQE et celle réellement exécutée sur le terrain.

EPP Sowawolou : Crochet d'arrêt pour porte et fenêtre mentionné dans le contrat mais introuvable sur le terrain.

Aussi la surface des claustras quantifiée dans le DQE est 34.20 m² et celle réellement exécutée est 25.103 m².



Photo 7 : Montrant de l'EPP Sowawolou

h) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux ont été réalisés selon les règles de l'art.

i) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères. Mais les rapports d'étude géotechniques, les mandats de paiements et les PV de réception n'ont pas été rendus disponibles.

j) Synthèse des constats et conclusion

Les ouvrages inspectés lors de la vérification physique étaient en bon état le jour de la visite. Cependant, des écarts notables ont été relevés entre la surface des claustras prévue dans le DQE et celle effectivement réalisée sur le terrain. De plus, les études géotechniques incluses dans le marché n'ont pas été vérifiées, et les mandats de paiement ainsi que les PV de réception n'ont pas été mis à disposition. Seuls les contrats ont été trouvés.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°
Intitulé du marché	Travaux de réalisation de treize (13) forages équipés de pompes à motricité humaine (FPM) dans les localités de Bembéréké et travaux de réalisation d'un château d'eau de 10m ³ dans les locaux de la mairie de Bembéréké avec extension du réseau dans les locaux de l'arrondissement et de la salle d'archivage (lot 2)

Autorité contractante	Commune de Bembéréké
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	HBC
Titulaire du marché	ED WORLD SERVICES
Délai d'exécution	3 mois
Montant et Source de financement	83 000 000 CFA TTC, FADeC
Coordonnées WGS 84 Château d'eau	

Tableau 22: Fiche d'identification du marché N°3555/MEF/FNDA/DNCMP/PRMP/SP du 04/11/2020

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 13 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

g) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

La réception définitive des travaux n'a pas été organisée conformément aux clauses du contrat jusqu'à la date de notre visite bien que cela **devrait avoir lieu en 2020**.

De plus, le marché concernant les 13 fourrages a été résilié selon les déclarations de l'autorité contractante, mais aucune preuve n'a été fournie.

h) Etat des ouvrages

On note à notre descente sur le terrain pour la visite de l'ouvrage que les travaux ont été exécutés.

Selon le devis descriptif et le devis quantitatif et estimatif et au vu du constat effectué lors de la visite de l'ouvrage, certains corps d'état n'ont pas été exécutés conformes. Il s'agit entre autres de :

E -Fourniture et pose de pompe à énergie photovoltaïque

1.3 : Le DQE prévoyait l'installation de panneaux photovoltaïque d'une puissance de 1500 WC, mais seulement une puissance de 1000 WC a été installée.

1.7 : système de protection parafoudre destiné à protéger les équipements électroniques était prévu, mais il n'a pas été installé. Il a été constaté beaucoup de fissures sur les enduits de l'ouvrage.

De même, il a été constaté l'absence des rapports d'études géotechniques prévus par le contrat, ainsi que des rapports d'analyse physico-chimique et bactériologiques de l'eau mention dans le DQE.



Photo 8: Montrant l'état de l'ouvrage château d'eau de 10m3 réalisé dans les locaux de la mairie de Bembéréké avec extension du réseau dans les locaux de l'arrondissement et de la salle d'archivage

i) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux ne sont pas conformes aux spécifications techniques du contrat.

j) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

La réception définitive devrait être prononcée en 2020, ce qui n'est pas le cas.

k) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Seul le contrat du marché a été mis à disposition.

l) Synthèse des constats et conclusion

Beaucoup de rubrique du devis quantitatif et estimatif de l'ouvrage réalisé ont été mal exécuté et parfois partiellement exécuté sans justificatif officielle et sans faire objet de réserve dans les attachements et décompte. Il urge donc une inspection approfondie pour faire la lumière sur ce contrat.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°53/032/MC-BKE/FADNAF-FPR/SG/PRMP/SPMP/19
---------------------	--

Intitulé du marché	Travaux de construction de trois modules de deux (02) salles de classes avec bureau et magasin plus travaux de construction d'un module de trois (03) blocs de latrines à 04 cabines dans les écoles maternelles publiques de BANSON, KPEREGOUROU et DEROU dans la commune de Bemberekè
Autorité contractante	Commune de Bembéréké
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	EST SANOUR- ETS YALAF
Délai d'exécution	3 mois
Montant et Source de financement	66 991 360, FADeC NON AFFECTE 2019
Coordonnées WGS	

Tableau 23: Fiche d'identification du marché N°3555/MEF/FNDA/DNCMP/PRMP/SP du 04/11/2020

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 13 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) Etat des ouvrages

Les ouvrages concernés par le présent contrat sont les suivants :

N°	DESIGNATION DES ECOLES CONCERNEES	LOCALISATION	MONTANT
Lot 1	Travaux de construction de d'un modules de deux (02) salles de classes avec bureau et magasin et équipements LOT 1	BASSON	19 515 291
Lot 2	Travaux de construction de d'un modules de deux (02) salles de classes avec bureau et magasin et équipements LOT 2	KPEREGOUROU	19 820 960
Lot 3	Travaux de construction de d'un modules de deux (02) salles de classes avec bureau et magasin et équipements LOT 3	DEROU	19 388 717
Lot 5	Travaux de construction de trois modules de latrines à 04 cabines dans les EPP dans la commune de BEMBEREKE	LOT 1-2- 3	8 266 392

Nous avons choisi de visiter les ouvrages de BASON et DEROU

Ces ouvrages sont dans un état stable le jour de la visite. Toutefois des écarts significatifs ont été observés entre la surface des claustras prévues dans le DQE et celle réellement exécutée sur le terrain.

Selon le devis descriptif et le devis quantitatif et estimatif et au vu du constat effectué lors de la visite de l'ouvrage, certains corps d'état n'ont pas été exécutés conformes. Il s'agit d'études géotechniques (étude de sol)

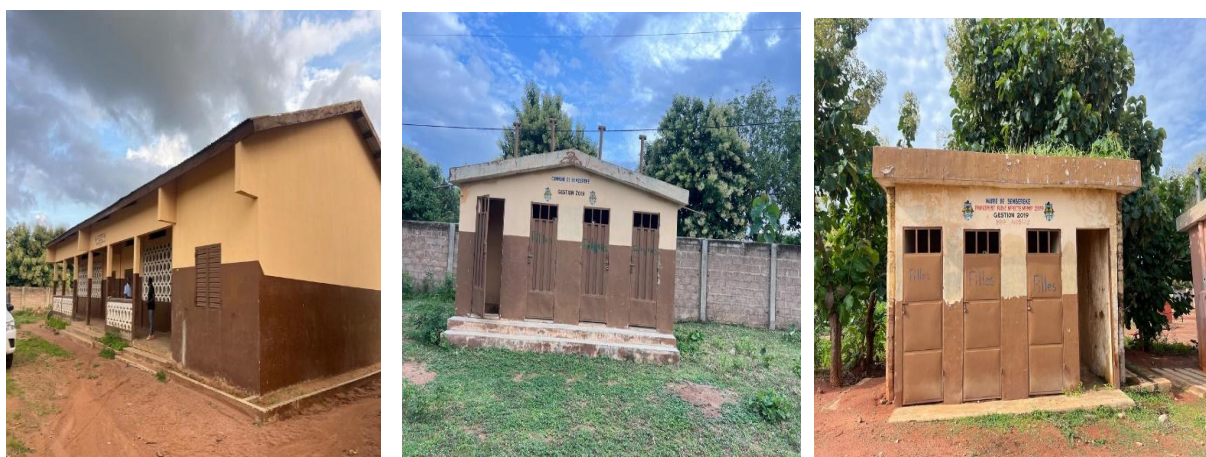


Photo 9: Montrant l'état de l'ouvrage l'état de l'ouvrage des modules de salles de classes avec bureau et magasin et des blocs de latrines à 04 cabines dans les écoles maternelles publiques de Bemberekè

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux ne sont pas conformes aux spécifications techniques du contrat.

d) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

La réception définitive devrait être prononcée en 2020, ce qui n'est pas le cas.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères. Mais les rapports d'étude géotechniques, les mandats de paiements et les PV de réception n'ont pas été rendu disponible.

f) Synthèse des constats et conclusion

Les ouvrages inspectés lors de la vérification physique étaient en bon état le jour de la visite. Cependant, des écarts notables ont été relevés entre la surface des claustras prévue dans le DQE et celle effectivement réalisée sur le terrain. De plus, les études géotechniques incluses dans le marché n'ont pas été vérifiées, et les mandats de paiement ainsi que les PV de réception n'ont pas été mis à disposition. Seuls les contrats ont été trouvés.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 053/020/MC- BKE/FADNAF19/SG/SPPRMP/PRMP/19
---------------------	--

Intitulé du marché		Travaux de reprofilage lourd de 1.025 km avec caniveau a ciel ouvert et des ouvrages de franchissement (LOT 1) et réalisation d'un collecteur de 02 m de grande base de 1.5 m de petit base 500 m de long de 1.5 m de hauteur en moyenne des ouvrages de franchissement et de garde-corps métallique de 500 m linéaire (Lot 2)
Autorité contractante		Commune de BEMEBEREKE
Autorité contractante délégué		Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux		Variable
Titulaire des marchés		ETS MH NOUR-ENTREPRISE 2KZ
Délai d'exécution		4 mois
Montant total du projet		150 832 615 CFA TTC FADeC Non AFFECTE
Coordonnées WGS 84	Collecteur	X 464533 Y1130739

Tableau 24 : Fiche d'identification du marché N° 053/020/MC-BKE/FADNAF19/SG/SPPRMP/PRMP/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 13 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

k) Matérialités des dépenses effectuées :

Toutes les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

l) Etat des ouvrages

Ces ouvrages sont en bon état le jour de la visite.

Concernant le lot 2 : réalisation d'un collecteur de deux mètres de grande base), le délai des travaux n'a pas été respecté et aucune mise en demeure n'a été remise.



Photo 10 : Montrant de l'EPP Sowawolou

m) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux ont été réalisés selon les règles de l'art.

n) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères.

o) Synthèse des constats et conclusion

Concernant ce marché aucun constat particulier n'a été fait à part le non-respect du délai des travaux pour le lot 2. Les travaux sont conformes aux spécifications du contrat

Autorité contractante : Commune De DASSA ZOUME

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 5F/24/CD-Z/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/ST du 27/09/2018.
Intitulé du marché	CONSTRUCTION DE MATERNITE DE TYPE 6 PIECES + SALLE D'ATTENTE ET SALLE D'ATTENTE ET ACCESSOIRES AU CENTRE DE SANTE DE GNONKPINGNON
Autorité contractante	Commune de Dassa-Zoumé
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ADN-BENIN
Délai d'exécution	Quatre (04) Mois
Montant et Source de financement	34 998 383 TTC
Coordonnées WGS 84	

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché 5F/24/CD-Z/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/ST du 27/09/2018.

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le Jeudi 22 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous:

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent la construction de maternité de type 6 pièces + salle d'attente et salle d'attente et accessoires au centre de sante de Gnonkpingnon.

Il a été constaté une légère variation de mesure observée au niveau des portes, fenêtres, hauteur sous plafond. De même certain rubrique du DQE n'ont pas été exécuté. Il s'agit de la réalisation des études géotechnique prévu par le contrat.



Tableau 16 : Montrant la construction de maternité de type 6 pièces + salle d'attente et salle d'attente et accessoires au centre de sante de Gnonkpingnon.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

À l'exception de la rubrique du DQE stipulant la réalisation des études de sol, qui n'a pas été réalisée, ainsi que des procès-verbaux de réception qui n'ont pas été mis à disposition ou n'ont pas été réalisés, les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux liés au présent contrat, portant sur la construction d'une maternité de type 6 pièces avec salle d'attente et accessoires au centre de santé de Gnonkpingnon. Les travaux ont été exécutés conformément au cahier des charges et aux règles de l'art. Cependant, la rubrique du DQE stipulant la réalisation des études de sol n'a pas été réalisée.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	T_ST_54104
Intitulé du marché	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT 2X (300*300) à KPAKPA-AGBAGOULE DANS

	L'ARRONDISSEMENT DE LEMA, COMMUNE DE DASSA ZOUME
Autorité contractante	Commune de Dassa-Zoumé
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SENOUMANTIN
Délai d'exécution	Trois (03) Mois
Montant et Source de financement	22.709.690 TTC
Coordonnées WGS 84	X= 423521 Y= 872255

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché T_ST_54104

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le Jeudi 22 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous:

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux relatifs au présent contrat concernent la construction d'un dalot 2x (300x300) à Kpakpa-Agbagoulé, dans l'arrondissement de Lema, commune de Dassa-Zoumé. Lors de notre visite, nous avons constaté que l'ouvrage existe et est utilisé par les bénéficiaires. L'ouvrage est bien construit et ne présente aucun défaut. Toutefois, aucune inscription n'est visible sur l'ouvrage. Selon le représentant de l'autorité contractante, l'inscription relative à l'objet du projet avait été apposée, mais s'est effacée avec le temps en raison des intempéries

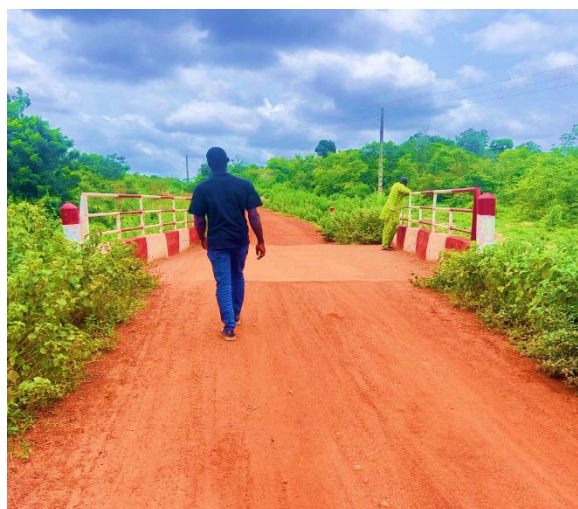


Tableau 16 : Montrant la construction d'un dalot 2x (300*300) à KPAKPA-AGBAGOULE.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux objet du présent contrat concernent la construction d'un dalot 2x (300*300) à KPAKPA-AGBAGOULE dans l'arrondissement de LEMA, commune de DASSA-ZOUME sont exécutés conformes aux cahiers de charges et suivant les règles de l'art.

Autorité contractante : Commune De DJIDJA

Marché n°1 : Travaux

Référence du marché	
Intitulé du marché	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 289ML DE CLOTURE DU CENTRE DE MOUGNON DANS LA COMMUNE DJIDJA
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE DJIDJA
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	TRANSPORT DE
Délai d'exécution	
Montant et source de financement	14 990 868 TTC
Coordonnées WGS 84	X=391131 m Y=800342 m

Tableau 25 :

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 23 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les PLMM preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent la construction de 289ml de clôture du centre de MOUGNON dans la commune DJIDJA.

L'ouvrage a bien été réalisé, mais d'après le relevé effectué sur le terrain, la longueur totale de la clôture est de 273,20 mètres, soit un écart de 15,80 mètres par rapport à la longueur initialement prévue.

Aussi des fissures mineures ont été localisées sur l'ouvrage.



Photo 11 : Montrant la construction de 289ml de clôture du centre de MOUGNON dans la commune de DJIDJA. L'ouvrage existe et a été bien réalisé.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux réalisés ont été vérifiés et sont jugés conformes aux normes techniques du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard de ce qui a été observé sur le terrain.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux couverts par le présent contrat concernent la construction de 289 mètres linéaires de clôture du centre de MOUGNON, situé dans la commune de DJIDJA. L'ouvrage a été correctement exécuté, mais selon les relevés effectués sur le terrain, la longueur totale de la clôture est de 273,20 mètres, ce qui représente un écart de 15,80 mètres par rapport à la longueur initialement prévue. De plus, des fissures mineures ont été constatées sur l'ouvrage.

Marché n°2 : Travaux

Référence du marché	
Intitulé du marché	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE CINQ BOUTIQUES DANS LE MARCHE DE DJIDJA-CENTRE DANS LA COMMUNE DE DJIDJA
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE DJIDJA
Autorité contractante délégué	Néant

Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS GTB ET FILS
Délai d'exécution	
Montant et source de financement	46 995 636 TTC
Coordonnées WGS 84	X=382137 m Y=812262 m

Tableau 26 :

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 23 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Tout d'abord, hormis le contrat, aucun document complémentaire n'a été fourni, ce qui a représenté une contrainte majeure pour notre expertise. Le faible niveau de complétude des dossiers a fortement entravé le bon déroulement de cette mission. De plus, un manque de suivi rigoureux des travaux ainsi qu'un long délai de réalisation, bien que sans impact financier, ont été observés. En outre, l'absence des études géotechnique et topographique, pourtant prévues dans le contrat, a conduit à l'apparition de graves fissures sur l'ouvrage.



Photo 12 : Montrant la construction de deux blocs de cinq boutiques dans le marché de DJIDJA-CENTRE dans la commune de DJIDJA.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

L'ouvrage n'est pas conforme aux normes techniques du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Seulement le contrat du marché a été mis à notre disposition.

e) Synthèse des constats et conclusion

Le marché des travaux de la construction de deux blocs de cinq boutiques dans le marché de DJIDJA-CENTRE dans la commune de DJIDJA a été bien réalisé. Hormis le contrat, aucun autre document n'a été fourni. Un manque de suivi rigoureux des travaux ainsi qu'un long délai de réalisation, sans impact financier, ont été constatés. De plus, des imperfections sérieuses dans la mise en œuvre de l'ouvrage, nécessitant des corrections, ont été relevées.

Autorité contractante : Commune De PARAKOU

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N° :50/060/MPKOU/SG/CCMP/DAF/DAJC/DSTSUACEBPP/SP-PRMP DU 07/06/19
Intitulé du marché	AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SPORT (CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE 433 ML SUR UNE HAUTEUR DE 2 M A AMAWIGNON ET CONTRUCTION D'UNE CLOTURE DE 641 ML SUR UNE HAUTEUR DE 2 M A GANOU) DANS LA COMMUNE DE PARAKOU.
Autorité contractante	Commune de Parakou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETABLISSEMENT SANOUR
Délai d'exécution	Deux (03) Mois
Montant et Source de financement	69 897 436 TTC
Coordonnées WGS 84	X 459003 Y 1038024

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché 50/060/MPKOU/SG/CCMP/DAF/DAJC/DSTSUACEBPP/SP-PRMP DU 07/06/19.

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 16 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves des paiements des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent :

- Construction d'une clôture de 433 ml sur une hauteur de 2 m à AMAWIGNON.
- Construction d'une clôture de 641 ml sur une hauteur de 2 m à GANOU.

On note à la date de notre visite que la plupart des ouvrages existent et sont utilisées par les bénéficiaires. Il a été constaté une variation de la hauteur (1.40m à 2.0m) au lieu de 2.0 mètres rigoureusement prévue dans le dossier d'exécution.



Tableau 16 : Montrant la réalisation de 433 et 641 mètres linéaires (ml) de clôture respectivement à AMAWIGNON et à GANOU.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Malgré le constat fait sur le site au niveau de la variation des hauteurs, les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE. Cependant l'ordre de service les PV de réceptions n'ont pas été fournis pour apprécier le délai des travaux.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux objet du présent contrat concernent :

- Construction d'une clôture de 433 ml sur une hauteur de 2 m à AMAWIGNON ;
- Construction d'une clôture de 641 ml sur une hauteur de 2 m à GANOU ;

Sont exécutés conformes aux cahiers de charges et suivant les règles de l'art. Toutefois l'ordre de service les PV de réceptions n'ont pas été fournis pour apprécier le délai des travaux.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° :50/035/MPKOU/SG/CCMP/DAF/DAJC/DSTSUACEBPP /SP-PRMP DU 08/04//2019
Intitulé du marché	AMENAGEMENT DE LA PISTE DE L'HIPPODROME DE PARAKOU (TRAVAUX PARTIELS)
Autorité contractante	Commune de Parakou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETABLISSEMENT NIL BENIN
Délai d'exécution	03 Mois
Montant et Source de financement	103.936.760 TTC
Coordonnées WGS 84	X 461878 Y 1034321

*Tableau 15 : Fiche d'identification du marché
50/035/MPKOU/SG/CCMP/DAF/DAJC/DSTSUACEBPP /SP-PRMP DU 08/04//2019*

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 16 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

c) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

d) État des ouvrages

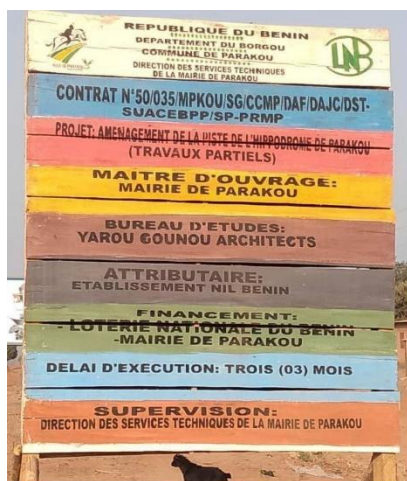
Les travaux objet du présent contrat concernent l'aménagement de la piste de l'hippodrome de Parakou.

On note à la date de notre visite que le chantier a été abandonné et est en arrêt.

Selon les explications de l'autorité contractante, une grande masse de remblais a juste été effectuée avant l'arrêt des travaux.

De plus des études supplémentaires ont été effectuées mais jusqu'à la date de notre visite, plus rien n'a été réalisé en plus de ce qui était fait bien avant d'it l'un des représentants de l'autorité contractante. De même nous avons constaté également la réalisation des bordures par endroit.

Tableau 16 : Montrant l'aménagement de la piste de l'hippodrome de Parakou.



c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Vu que le chantier n'a pas connu une évolution avant son arrêt, nous ne pouvons pas se prononcer sur la conformité des ouvrages.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Néant

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux de l'aménagement de la piste de l'hippodrome de Parakou (travaux partiels) n'ont pas été exécutés, le projet a connu d'énorme retard et finalement abandonné.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	T_DST_47929
Intitulé du marché	CONSTRUCTION DE COMPLEXES SANITAIRES (LATRINES PUBLIQUES) DANS LES MARCHES, AUTO-GARES, PLACES PUBLIQUES ET ECOLES.
Autorité contractante	Commune de Parakou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	MICRO-ETOILE/SOCIETE ME.K. F SARL/GROUPEMENT SATELLITE -CABAS
Délai d'exécution	05 Mois par marché
Montant et Source de financement	344 791 640 TTC
Coordonnées WGS 84	X 457287 Y 1030656

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché T_DST_47929

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 16 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet du présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent la construction de complexes sanitaires (latrines publiques) dans les marches, auto-gares, places publiques et écoles.

Ainsi, l'installation de panneaux solaires prévue pour les complexes dans le DQE a été remplacée par des compteurs électriques. Pour justifier ce changement, le représentant de l'autorité contractante a affirmé que, plutôt que les panneaux solaires, le maître d'œuvre avait installé des compteurs électriques comme source d'énergie.



Tableau 16 : Montrant la construction de complexes sanitaires (latrines publiques) dans les marches, auto-gares, places publiques et écoles.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Malgré le constat levé sur le site, les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Les documents mis à disposition sont jugés conformes et authentiques, au regard des constats réalisés sur le terrain.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux de construction de complexes sanitaires (latrines publiques) dans les marches, auto-gares, places publiques et écoles sont globalement conformes aux cahiers de charges et suivant les règles de l'art. Cependant l'installation de panneaux solaires prévue dans le DQE a été remplacée par des compteurs électriques. Pour justifier ce changement, le représentant de l'autorité contractante a affirmé que, plutôt que les panneaux solaires, le maître d'œuvre avait installé des compteurs électriques comme source d'énergie.

Autorité contractante : Mairie de Porto-Novo

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°/SG/CCMP/DST-DAFE/SVMU/DVODP/SPRMP du //2019
Intitulé du marché	Travaux d'aménagement de piste rurale (entretien courant des ITR dans la commune de Porto-Novo)
Autorité contractante	Mairie de Porto-Novo
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	11.546.536 F CFA TTC

Tableau 5 : Fiche d'identification du marché N°10H/SG/CCMP/DST DAFE/SVMU/DVODP/SPRMP du //2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document relatif à la matérialité des dépenses (factures, mandats de paiement, etc.) n'a été mis à disposition pour vérification.

b) État des ouvrages :

Il n'a pas été possible d'évaluer l'état des ouvrages, faute de documents justifiant l'exécution des travaux.

Photo 35 : Aucune documentation visuelle ou photographie n'a été fournie pour confirmer l'achèvement des travaux ou l'état des pistes aménagées.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'absence de documents relatifs à l'exécution des travaux empêche toute évaluation de leur conformité aux normes techniques définies dans le contrat.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Aucun document de contrôle n'a été mis à disposition, ce qui empêche de confirmer la qualité et la véracité des informations liées à l'exécution des travaux.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En raison de l'absence totale de documents administratifs, financiers et techniques relatives à l'exécution des travaux, il est impossible de procéder à une évaluation complète du marché. Il est recommandé que l'autorité contractante fournisse les pièces manquantes pour permettre une analyse correcte et garantir la traçabilité du projet.

Marché N°2 : TRAVAUX

Mission d'audit indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2019

Référence du marché	N°10H/004/SG/CCMP-DST-DAFE/SBH/DH/SPRMP du //2019
Intitulé du marché	Travaux de construction d'un module de quatre (04) salles de classe au CEG DJASSIN dans la ville de Porto-Novo
Autorité contractante	Mairie de Porto-Novo
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	21.819.597 F CFA TTC

Tableau 5 : Fiche d'identification du marché N°10H/004/SG/CCMP-DST-DAFE/SBH/DH/SPRMP du //2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document relatif à la matérialité des dépenses (factures, mandats de paiement, etc.) n'a été mis à disposition pour vérification. Il n'a pas été possible de vérifier l'exécution financière du marché.

b) État des ouvrages :

Il n'a pas été possible de vérifier l'état des ouvrages en raison de l'absence de documents justificatifs, de rapports ou de toute autre pièce permettant de confirmer l'achèvement ou la qualité des travaux réalisés.

Photo : Aucune documentation visuelle ou photographie n'a été fournie pour appuyer ou constater l'exécution des travaux.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'absence de documents techniques relatifs aux travaux empêche toute évaluation de la conformité des ouvrages aux spécifications et normes techniques définies dans le contrat.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Aucun document de contrôle n'a été mis à disposition pour confirmer la véracité des informations concernant l'exécution des travaux et la qualité des ouvrages réalisés.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En raison de l'absence totale de documents administratifs, financiers et techniques relatives à l'exécution des travaux, il est impossible d'évaluer correctement ce marché. Il est essentiel que l'autorité contractante fournisse les pièces manquantes pour permettre une évaluation complète et garantir la traçabilité du projet.

Autorité contractante : Ministère de l'Economie et des Finances

Marché N°1 : Travaux

Référence du marché	N°187/MEF/MEF/DNCMP/SP du 25/04/2019
Intitulé du marché	Travaux d'aménagement de la devanture, des dépendance et d'assainissement de la CENA
Autorité contractante	MEF
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GROUPE TECHNIQUE PLUS
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 68 732 864 F CFA F CFA Financement Intérieur

Tableau : Fiche d'identification du marché 187/MEF/MEF/DNCMP/SP du 25/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mardi 01 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve relative à la matérialité des dépenses (factures, bons de commande, ou mandats de paiement) n'a été mise à disposition. Cette absence entrave la vérification de la conformité financière du marché.

b) Conformité et exécution des travaux :

Les observations suivantes ont été relevées lors de la vérification physique des ouvrages réalisés :

1. Baraque du groupe électrogène :

- La peinture et le badigeonnage sont visibles, mais la dalle spécifiée dans le **DQE** (28,94 m² de FOM sous la dalle) est absente. À la place, une couverture en tôle a été constatée, ce qui constitue un écart par rapport aux spécifications contractuelles.

2. Bordures 10x20 cm :

- Bien que mentionnées dans le **DQE** (Description Quantitative et Estimative), ces bordures n'ont pas été retrouvées sur le site.



c) Documents de réception :

Les **PV de réception** des travaux n'ont pas été rendus disponibles, rendant impossible la validation officielle de la conformité des travaux.

Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux d'aménagement de la devanture, des dépendances et d'assainissement de la CENA ont été exécutés de manière incomplète et non conforme à certaines dispositions du **DQE**. L'absence de documents essentiels tels que les preuves de dépenses et les procès-verbaux de réception empêche de valider la qualité et la conformité des ouvrages réalisés.

Marché N°2 : Travaux

Référence du marché	N° 188/MEF/MEF/DNCMP/SP du 25/04/2019
Intitulé du marché	Réalisation des travaux et divers aménagements ainsi que l'acquisition de fournitures de bureau de matériels informatiques, de consommables informatiques, électriques au profit de la CENA et de la Cour Constitutionnelle : Lot 5 : travaux d'aménagement des bâtiments de la CENA.
Autorité contractante	MEF
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	LE BERGER TECHNOLOGIE
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 86 830 049 F CFA, Financement Intérieur

Tableau : Fiche d'identification du marché 342/MEF/MESRS/CAB/OB/DNCMP du 29/05/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mardi 01 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses (factures, bons de commande, ou mandats

de paiement) n'ont pas été mises à disposition. Cette absence complique l'évaluation de la conformité financière du marché.

b) Conformité et exécution des travaux :

Les observations relevées lors de la vérification physique des ouvrages sont les suivantes :

1. Équipements :

- Certains équipements sont estampillés, d'autres ne le sont pas, ce qui peut poser des questions sur la traçabilité et l'authenticité des équipements utilisés.

2. WC et équipements de plomberie :

- 04 WC et leurs équipements ont été retrouvés dans la salle de conférence, alors que le **DQE** en prévoit 06. Cet écart constitue une non-conformité partielle par rapport aux spécifications techniques.



Photo : Montrant l'état actuel des bâtiments de la CENA.

c) Documents de réception :

Les **PV de réception** n'ont pas été rendus disponibles, empêchant la validation officielle de la conformité des travaux.

d) Véracité des documents examinés :

Les documents disponibles auprès de l'autorité contractante sont jugés vrais et sincères, mais leur exhaustivité reste insuffisante pour une analyse complète.

Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux d'aménagement des bâtiments de la CENA ont été globalement exécutés conformément aux spécifications techniques. Cependant, des manquements ont été relevés, notamment :

- L'absence de deux WC et équipements de plomberie prévus.
- Une traçabilité incomplète des équipements.
- L'absence de documents essentiels tels que les PV de réception et les justificatifs de dépenses.

Ces éléments mettent en lumière des lacunes dans le suivi et la documentation de l'exécution du marché.

Marché 3 : TRAVAUX

Référence du marché	n°188/MEF/MEF/DNCMP/SP du 25/04/2019
Intitulé du marché	Réalisation des travaux et divers aménagements ainsi que l'acquisition de fournitures de bureau de matériels informatiques, de consommables informatiques, électriques au profit de la CENA et de la Cour Constitutionnelle : Lot 7 : travaux d'aménagement du domicile du président de la cour constitutionnelle.
Autorité contractante	Ministère de l'économie et des finances
Titulaire du marché	ENTREPRISE LOGIG
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 18.397.248 FCFA

Tableau 27 : Fiche d'identification du marché n°188/MEF/MEF/DNCMP/SP du 25/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 01 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les documents relatifs à la matérialité des dépenses (factures, bons de commande, mandats de paiement, etc.) n'ont pas été fournis, ce qui limite la traçabilité et la transparence financière du marché.

b) Conformité des travaux réalisés :

Les travaux ont concerné l'aménagement de deux bâtiments :

1. **Bâtiment principal (A1)**
2. **Bâtiment annexe (A2 - boyerie)**

Les observations suivantes ont été relevées :

1. Écart dans les équipements prévus et installés :

- **Contrat** : Installation de 7 brasseurs d'air au niveau du bâtiment principal.
- **Terrain** : Remplacement des brasseurs d'air par des climatiseurs sans aucun document justificatif ni **PV** autorisant ou validant cette modification.

2. Absence de PV de réception :

- Le procès-verbal de réception n'a pas été rendu disponible, empêchant la validation officielle de la conformité des travaux par rapport aux termes du contrat.

c) Documentation et suivi :

L'absence de documents justificatifs (PV de réception, preuves de paiement, etc.) complique l'évaluation globale de l'exécution contractuelle et compromet la transparence du processus.

Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux d'aménagement des bâtiments (A1 et A2) ont été exécutés, et aucune anomalie majeure n'a été relevée en termes de qualité d'exécution. Cependant, des points critiques ont été identifiés :

- Modification non justifiée (remplacement des brasseurs par des climatiseurs).
- Absence de documents clés (PV de réception et preuves de paiement).

Ces lacunes soulèvent des interrogations sur la gestion et le suivi du marché, ainsi que sur la transparence et la conformité des procédures administratives

Marché 4 : FOURNITURES

Référence du marché	n°874/MEF/MEF/DNCMP/SP du 11/09/2019
Intitulé du marché	Acquisition de quatre-vingt (80) routeurs wifi 4G et de forfait internet au profit de la DGTCP
Autorité contractante	Ministère de l'économie et des finances
Titulaire du marché	SPACETEL BENIN SA (MTN)
Délai d'exécution	12mois
Montant et Source de financement	TTC : 49.800.000 FCFA

Tableau 28 : Fiche d'identification du marché n°874/MEF/MEF/DNCMP/SP du 11/09/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 25 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement n'ont pas été fournies, attestant les dépenses engagées pour ce marché.

b) Documents de suivi et traçabilité :

- Les pièces suivantes ont été fournies :
 - **PV de réception des équipements**
 - **Bons de sortie**

Cela assure une traçabilité satisfaisante des équipements et des forfaits acquis.

PROCES VERBAL DE RECEPTION

Objet : Acquisition de quatre-vingt (80) routeurs WIFI 4G et de forfait internet au profit de la DGTCF

Titulaire : SPACETEL BENIN SA (MTN)

Référence : Marché n°874/MEF/MEF/DNCMP/SP du 11/09/2019

L'an deux mil dix-neuf et le lundi 23 septembre a eu lieu à la Direction de la Gestion de l'Information et des Archives de la DGTCF, la séance de réception des fournitures objet du marché susvisé.

Conformément à l'article 4 du contrat, les membres en charge du suivi de l'exécution du marché ont procédé à la réception effective de quatre-vingt (80) routeurs WIFI 4G et de 150 forfaits illimités pour une période de 12 mois.

Ont signé

[Signature]
Joaquin HABEABE
Rep. ZENP/MEF

[Signature]
Pierre LAG
Rep. DGB/MEF

[Signature]
Imelda MONDE AHOUEN
CSA/ISS/PGAT/DGTCF

[Signature]
Romaine JAMBE
Rep. MTN/BEA/IDP

[Signature]
Général Blandine
CASSO/DGAT/Baron

[Signature]
Général MENDO
Rep. DGB/MEF

[Signature]
Général Blandine
CASSO/DGAT/Baron

[Signature]
Général MENDO
Rep. DGB/MEF

[Signature]
Général MENDO
Rep. DGB/MEF

N°	Site	Longitude	Latitude	LAN	Numéro SIM Internet
1	TC DIAKOTOMEY	6,507402	1,714633	OUI	68840513
2	TC LALO	6,936875	1,889632	OUI	
3	TC KLOUKANMEY	6,986523	1,847305	OUI	
4	TC TOVIRLIN	6,896905	1,836158	OUI	
5	TD COUFFO	6,943096	1,706057	OUI	
6	TC DOGBO	6,808146	1,784273	OUI	
7	TC ATHIEME	6,587538	1,672614	OUI	
8	TC LOUSSA	6,64408	1,713361	OUI	
9	TC HOUEYOGBE	6,54272	1,848762	OUI	
10	TD MONO	6,48839	1,720432	OUI	
11	TC GOPA	6,59221	1,960999	OUI	
12	TC KOME	3,40986	1,894809	OUI	
13	TC GRAND-POPO	6,746511	1,809078	OUI	

c) Conformité et exécution

Aucun constat particulier n'a été relevé. Les prestations ont été exécutées conformément aux termes du contrat.

Synthèse et conclusion :

Le marché relatif à l'acquisition de 80 routeurs Wi-Fi 4G et de forfaits Internet au profit de la DGTCF a été correctement exécuté.

- La traçabilité des équipements et la conformité aux spécifications contractuelles ont été jugées satisfaisantes.
- Aucune anomalie n'a été relevée lors de la vérification

Marché 5 : TRAVAUX

Référence du marché	n°1813/MEF/MEF/DNCMP/SP du 15/11/2019
Intitulé du marché	Travaux de rénovation des immeubles abritant les bureaux de la Cour Constitutionnelle
Autorité contractante	Ministère de l'économie et des finances
Titulaire du marché	MAPOLO SARL

Délai d'exécution	12mois
Montant et Source de financement	TTC : 1.776.138.768 FCFA

Tableau 29 : Fiche d'identification du marché n°1813/MEF/MEF/DNCMP/SP du 15/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 25 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) **Matérialité des dépenses effectuées :**

Aucun élément précis sur la documentation des dépenses ou preuves de paiement n'a été mentionné dans le rapport. Les observations se concentrent principalement sur les non-conformités techniques constatées sur le terrain.

b) **État des ouvrages et non-conformités techniques :**

- **Installations électriques :**
Les installations ne respectent pas le plan initial. On note la présence d'équipements électriques supplémentaires ou manquants par rapport aux spécifications contractuelles.
- **Ascenseur :**
L'ascenseur installé ne dessert que trois niveaux, alors que le bâtiment comprend quatre étages, limitant son utilité et sa conformité au contrat.
- **Aménagement des toilettes :**
L'absence de toilettes au niveau R+3 côté gauche, bien que prévues sur le plan architectural, constitue une non-conformité importante.
- **Fissures traversantes :**
Des fissures ont été localisées sur un poteau-mur à proximité du bureau de la Secrétaire permanente (présidente). Ces fissures sont susceptibles de provoquer des infiltrations d'eau et une dégradation structurelle progressive.
- **Peinture dégradée :**
La peinture présente des signes de vieillissement prématuré, ce qui impacte l'esthétique et la qualité perçue des travaux.



Photo : Montrant l'état actuel des immeubles abritant les bureaux de la Cour Constitutionnelle.

c) Documents de suivi :

Aucun détail spécifique concernant les procès-verbaux de réception ou documents de suivi administratif n'a été mentionné. Cependant, l'exécution globale du marché a été jugée conforme, malgré les défauts relevés.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les observations techniques indiquent un suivi insuffisant lors de l'exécution des travaux. Bien que le marché soit déclaré conforme, l'absence de respect des spécifications contractuelles remet en question la qualité du contrôle exercé.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Malgré des non-conformités significatives (installations électriques, ascenseur, fissures et absence de toilettes prévues), le marché est globalement jugé conforme. Cette conclusion semble incohérente avec les défauts relevés, ce qui indique un besoin d'audit technique supplémentaire.

Autorité contractante : Ministère de l'enseignement maternelle et primaire MEMP

Marché 1 : FOURNITURES

Référence du marché	n°/MEF/MEF/DNCMP/SP du 02/12/2019
Intitulé du marché	Acquisition de mobiliers et divers équipements au profit des structures centrales et déconcentrées du MEMP au profit de la DAF (Lot 1)
Autorité contractante	Ministère de l'enseignement maternelle et primaire
Titulaire du marché	SERENITY
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 143 373 540

Tableau 30 : Fiche d'identification du marché n°/MEF/MEF/DNCMP/SP du 02/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document, preuve de paiement ou pièce justificative n'a été mis à disposition lors du contrôle. Cela constitue une grave lacune dans la traçabilité des dépenses liées à ce marché.

b) État des ouvrages ou équipements :

En l'absence de documents justificatifs, il a été impossible de vérifier la livraison ou l'état des mobiliers et équipements concernés. Aucune inspection physique n'a pu être effectuée.

Photo : Aucune photo ou constatation visuelle n'a pu être réalisée, car aucun équipement ou mobilier n'était disponible sur site pour vérification.

d) Conformité des ouvrages ou équipements par rapport aux normes techniques :

L'absence de documents et d'équipements ne permet pas d'évaluer la conformité des acquisitions aux normes techniques ou contractuelles.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Aucun document n'a été fourni pour permettre une évaluation de la qualité ou de la véracité des informations par rapport à la situation réelle sur le terrain.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché relatif à l'acquisition de mobiliers et divers équipements pour le Lot 1 du MEMP souffre d'un manque total de traçabilité administrative et matérielle. Aucun document justificatif ou preuve d'exécution n'a été fourni, ce qui empêche toute vérification de la matérialité des dépenses ou de l'état des équipements. Cette situation constitue une irrégularité majeure nécessitant une clarification ou une investigation complémentaire

Marché 2 : FOURNITURES

Référence du marché	n°188/MEF/MEF/DNCMP/SP du 25/04/2019
Intitulé du marché	Acquisition de mobiliers et divers équipements au profit des structures centrales et déconcentrées du MEMP au profit de la DAF (Lot 2)
Autorité contractante	Ministère de l'enseignement maternelle et primaire
Titulaire du marché	FLEURIAN
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 164.370.080 FCFA

Tableau 31 : Fiche d'identification du marché n°188/MEF/MEF/DNCMP/SP du 25/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Le seul document mis à disposition est le contrat. Aucune autre pièce justificative, telle que les preuves de paiement ou les bons de sortie, n'a été fournie. Le magasinier, qui détient ces documents, était absent pour cause de permission au moment de la visite. Cela limite la vérification de la matérialité des dépenses.

b) État des ouvrages ou équipements :

Les équipements concernés (armoires en bois et métalliques, fauteuils directeurs) n'ont pas pu être inspectés physiquement, car il s'agit d'objets fongibles, rendant leur traçabilité difficile sans la documentation adéquate.

Photo 35 : Aucune photographie ou constat visuel des équipements n'a pu être réalisée en raison de l'impossibilité d'accéder aux documents et équipements au moment du contrôle.

d) Conformité des ouvrages ou équipements par rapport aux normes techniques :

En l'absence de vérification physique et de documents tels que les bons de sortie ou les preuves de livraison, il n'a pas été possible d'évaluer la conformité des équipements aux spécifications contractuelles ou techniques.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

L'unique document disponible (contrat) ne permet pas de garantir la qualité ou la véracité des informations relatives à la réception ou à l'utilisation des équipements.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le contrôle du Lot 2 relatif à l'acquisition de mobiliers et divers équipements au profit des structures centrales et déconcentrées du MEMP a été entravé par l'absence de documents cruciaux (preuves de paiement, bons de sortie) et l'impossibilité d'effectuer une inspection physique des équipements. Cette situation met en évidence des lacunes dans la traçabilité administrative et logistique de ce marché. Une investigation complémentaire est recommandée pour clarifier ces irrégularités.

Marché 3 : PRESTATION INTELLECTUELLE

Référence du marché	n°1831/MEF/MEF/DNCMP/SP du 18/11/2019
Intitulé du marché	Recrutement d'un consultant pour la conception d'une base de données permanente et fiable permettant de gérer les informations sur les

	cantines scolaires et pour la formation des utilisateurs de cette base au profit de la DAS
Autorité contractante	Ministère de l'enseignement maternelle et primaire
Titulaire du marché	SYSDEV
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 12.711.017 FCFA

Tableau 32 : Fiche d'identification du marché n°1831/MEF/MEF/DNCMP/SP du 18/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) **Matérialité des dépenses effectuées :**

Les documents fournis incluent le procès-verbal de validation des livrables, attestant que la prestation a été réalisée conformément aux attentes. Cependant, le mandat de paiement n'a pas été mis à disposition, empêchant de vérifier l'effectivité du règlement.

b) **État des ouvrages ou prestations :**

Le marché a été bien exécuté, et les livrables (base de données et formation des utilisateurs) ont été validés sans aucune observation particulière, confirmant la conformité aux termes contractuels.



MINISTÈRE
DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE
RÉPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 10 Porto-Novo
Tél: +229 20 21 52 22
Fax: +229 20 21 52 22
E-mail: mempmatprim@gmail.com

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

PROCES VERBAL DE VALIDATION ET DE RECEPTION DES LIVRABLES ISSUS DE LA
CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE BASE DE DONNEES PERMANENTES ET
FIABLES PERMETTANT DE GERER LES INFORMATIONS DES CANTINES SCOLAIRES ET
LA FORMATION DES UTILISATEURS DE CETTE BASE AU PROFIT DE LA DAS

Contrat de Marché N°1831/MEF/MEP/DNCMP/SP du 18/11/2019

DECEMBRE 2019

Photo 35 : montrant le pv de la validation des livrables

d) Conformité des ouvrages ou prestations par rapport aux normes techniques :

Les livrables fournis ont été validés via le procès-verbal, indiquant qu'ils respectent les spécifications et normes techniques définies dans le contrat.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents fournis sont cohérents avec les constatations faites, à l'exception de l'absence du mandat de paiement.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché de conception d'une base de données pour les cantines scolaires et de formation des utilisateurs a été correctement exécuté selon les termes contractuels. Les livrables ont été validés, et aucune observation négative n'a été formulée. Cependant, l'absence du mandat de paiement constitue une lacune administrative mineure. Il est recommandé de compléter le dossier avec ce document pour assurer une traçabilité complète.

Marché 4 : TRAVAUX

Référence du marché

n°620/MEF/MEF/DNCMP/SP du 26/07/2019

Intitulé du marché	Réfection du siège de l'Unité de Gestion du Programme Japon VI
Autorité contractante	Ministère de l'enseignement maternelle et primaire
Titulaire du marché	Société de distribution et de commerce SEDJRO
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 29.973.558 FCFA

Tableau 33 : Fiche d'identification du marché n°620/MEF/MEF/DNCMP/SP du 26/07/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les travaux ont été bien exécutés, mais le mandat de paiement n'a pas été mis à disposition pour vérification.

b) État des ouvrages :

Les travaux de réfection sont conformes aux spécifications contractuelles et techniques. Aucun défaut ou non-conformité n'a été relevé lors de l'inspection.



Photo 35 : montrant travaux de Réfection du siège de l'Unité de Gestion du Programme Japon VI

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés respectent les normes techniques en vigueur et les termes du contrat.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents fournis, à l'exception du mandat de paiement, reflètent la sincérité et la qualité des travaux effectués.

f) Synthèse des constats et conclusion :

La réfection du siège de l'Unité de Gestion du Programme Japon VI a été menée à bien, sans

Mission d'audit indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2019

constatation d'anomalies ou de défauts. Cependant, l'absence du mandat de paiement limite la traçabilité administrative complète de ce marché. Il est recommandé de compléter le dossier avec ce document pour garantir une gestion conforme aux procédures administratives.

Autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Marché N°1 : Fournitures

Référence du marché	N° 342/MEF/MESRS/CAB/OB/DNCMP du 29/05/2019
Intitulé du marché	Acquisition de diverses fournitures d'examen et de bureau lot 1
Autorité contractante	MESRS
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Société GRAS DE LORD SARL
Délai d'exécution	15 jours
Montant et Source de financement	TTC : 13 996 150 F CFA Financement Autonome

Tableau : Fiche d'identification du marché 342/MEF/MESRS/CAB/OB/DNCMP du 29/05/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mardi 01 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Pour ce marché relatif à l'acquisition de diverses fournitures d'examen et de bureau (lot 1), seul le contrat a été mis à disposition. Les preuves de paiement n'ont pas été fournies, ce qui empêche de vérifier la matérialité et la traçabilité des dépenses effectuées. Cette absence de documents financiers limite considérablement l'évaluation de la conformité du marché.

Objet du marché: Achat de diverses fournitures d'examen et de bureau (lot 1).

Maître d'ouvrage : DOB/MESRS.

Financement : Budget autonome DOB

Entreprise exécutante : SOCIETE GRAS DE LORS SARL

Référence : marché N° 342/MEF/MESRS/CAB/DOB/DNCMP du 29 mai 2019.

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 13 juin, nous soussignés

N°	NOM & PRENOMS	QUALITE	ORGANISME
1.	HEBALLY Jean Rodrigue	Ad / PPAI P	MESRS
2.	KORA GUERRA Yvette	Directrice	MESRS
3.	HOUNASTI Y. Amour	Ad	DOB
4.	ABECHINA Sébastien	Chef service Matériel	DOB
5.	METONAKOU K. Hyacinthe	Manager GDL	Gras de Lors
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			

membres de la commission de réception, après contrôle des fournitures, la commission a constaté qu'ils sont fournis conformément aux clauses du contrat.

b) État des ouvrages :

Les fournitures étant des matériels fongibles, une vérification physique n'a pas pu être effectuée. De plus, le procès-verbal (PV) de réception fournie ne contient aucune description détaillée des matériels réceptionnés, se limitant à mentionner uniquement un nom et un prénom, sans autre information.

Photo 35 : Aucun élément photographique n'a pu être pris en raison de l'impossibilité de localiser ou d'identifier les matériels concernés.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence de description des fournitures dans le PV de réception et de leur indisponibilité pour vérification, la conformité des matériels par rapport aux normes techniques et au cahier des charges initial ne peut être déterminée. Cette situation reflète une carence dans le processus de contrôle et de traçabilité.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle fournis sont insuffisants et peu fiables :

- Le PV de réception ne contient pas d'informations détaillées sur les fournitures réceptionnées, rendant leur identification et leur traçabilité impossibles.
- L'écart entre la date de fin prévue du marché et celle d'établissement du PV de réception n'est pas justifié.

Ces lacunes nuisent à la qualité, à la véracité et à la sincérité des documents produits par l'autorité contractante.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Ce marché présente des irrégularités significatives. L'absence de preuves de paiement et de descriptions précises des fournitures dans le PV de réception empêche de vérifier l'exécution effective du marché. De plus, le caractère fongible des fournitures, couplé à l'absence de tout justificatif complémentaire, rend impossible une vérification physique ou documentaire adéquate. Il est impératif de renforcer les procédures de réception, de documentation et de

contrôle pour éviter de telles anomalies à l'avenir. Une enquête complémentaire est recommandée pour clarifier la situation

Marché N°2 : Fournitures

Référence du marché	N°262/MEF/MESRS/CAB/DNCMP du 08/05/2019
Intitulé du marché	Acquisition de matériels et équipements des lots prioritaires au profit de l'UNA (SAKETE, AWAÏ, IDIGNY)
Autorité contractante	MESRS
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS LA MADELEINE
Délai d'exécution	01 mois
Montant et Source de financement	HT : 58 997 424 F CFA, Financement emprunt

Tableau : Fiche d'identification du marché 262/MEF/MESRS/CAB/DNCMP du 08/05/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mardi 01 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Pour ce marché, seul le contrat a été mis à disposition, sans preuve de paiement ni justificatifs financiers correspondants. Cette absence de documents limite la traçabilité et l'évaluation de la matérialité des dépenses effectuées. L'absence de ces preuves constitue une irrégularité majeure dans la gestion du marché.

b) État des ouvrages :

Les matériels concernés, étant fongibles, n'ont pas pu être vérifiés physiquement. De plus, le procès-verbal (PV) de réception fournie est lacunaire et n'indique aucune description ou inventaire précis des matériels réceptionnés. Il mentionne uniquement un nom et un prénom, sans autre information permettant d'attester de la réception effective des équipements. Par ailleurs, ce PV est daté du **26 septembre 2019**, alors que le marché devait être achevé depuis le **21 juillet 2019**, sans explication du décalage temp oriel.

Photo 35 : Aucun élément photographique n'a pu être pris en raison de l'impossibilité de localiser ou d'identifier les matériels concernés.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence de description dans le PV et de matériels disponibles pour inspection, la conformité des équipements par rapport aux normes techniques et au cahier des charges initial ne peut être établie. Cette carence entrave toute validation du respect des exigences contractuelles.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux



constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle disponibles sont insuffisants et peu fiables :

- Le PV de réception ne comporte aucun détail sur les équipements réceptionnés, ce qui empêche leur identification et leur traçabilité.
 - Le décalage entre la date de fin prévue du marché et la date d'établissement du PV n'est pas justifié.
- Ces lacunes compromettent la qualité, la véracité et la sincérité des informations fournies.

f) Synthèse des constats et conclusion :

L'acquisition des matériels et équipements des lots prioritaires pour l'UNA (Sakété, Awaï, Idigny) présente des anomalies significatives. L'absence de preuves de paiement, de descriptions détaillées dans le PV de réception, et l'impossibilité de vérifier physiquement les matériels soulèvent des doutes sur l'exécution effective du marché. Il est recommandé d'effectuer des vérifications approfondies pour clarifier la situation et de renforcer les processus de réception et de documentation afin d'éviter de telles irrégularités dans le futur. Une enquête complémentaire est nécessaire pour établir les responsabilités et évaluer les actions correctives.

Autorité contractante : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)

Marché N°1 : FOURNITURES

Référence du marché	N°.....
Intitulé du marché	Acquisition de fournitures dans le cadre du fonctionnement et des activités de la DESG
Maître d'ouvrage	MESTFP
Autorité contractante délégué	Néant

Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	BODIGBA ET FILS
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 2 982 293F CFA

Tableau 34 : Fiche d'identification du marché
.....

Marché N°2 : FOURNITURES

Référence du marché	N°.....
Intitulé du marché	Maintenance de la plomberie et de la menuiserie au profit du Ministère
Maître d'ouvrage	MESTFP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	AE
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 14 358 240 F CFA Budget National

Tableau 35 : Fiche d'identification du marché
.....

Synthèse des constats et conclusion : Selon les déclarations du MESFTP, ces deux marchés ont été résiliés en raison d'un manque de crédits. De plus, la fermeture du CIFIP, chargé de leur gestion, en fin d'année budgétaire, a également contribué à leur non-aboutissement. En conséquence, ces marchés n'ont pas pu être contrôlés.

Marché N°3 : SERVICES

Référence du marché	N°.....
Intitulé du marché	Acquisition de produits vivriers et d'entretien au profit du LJJ de Ouidah
Maître d'ouvrage	MESTFP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	IRIS PALACE
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 24 542 330 F CFA Budget National

Tableau 36 : Fiche d'identification du marché

Malgré nos relances répétées, aucun document ne nous a été fourni. Nous avons sollicité à plusieurs reprises le MESFTP, mais sans succès.

Au cours de l'audit, plusieurs carences ont été relevées concernant le suivi inadéquat de l'utilisation des produits vivriers et des matériels. Il n'existe aucun mécanisme précis permettant de suivre leur utilisation, ce qui rend impossible de déterminer où et comment ces biens sont employés. De plus, aucun système de suivi, qu'il soit électronique ou manuel, n'a été mis en place pour tracer l'utilisation des produits et matériels. À noter également que le contrat relatif au marché faisant l'objet de l'audit n'a pas pu être fourni.

Autorité contractante : Ministère de la santé

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°1858/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/11/2019
Intitulé du marché	Travaux de réfection du bâtiment abritant le PNRCCCH et du magasin (toiture, révision des installations des portes des toilettes)
Autorité contractante	Ministère de la Santé
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS AF' SOUL BULDING
Délai d'exécution	21 jours
Montant et Source de financement	2.528.040 F CFA HT ; 2.983.087 F CFA TTC

Tableau 6 : Fiche d'identification du marché N°1858/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve documentaire relative à la matérialité des dépenses et des travaux n'a été mise à disposition. L'autorité contractante s'est limitée à fournir le contrat du marché sans autres pièces justificatives (factures, décomptes, preuves de paiement).

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés dans le cadre de ce marché n'ont pas pu être vérifiés physiquement. En effet :

- Le bâtiment concerné a fait l'objet d'une nouvelle réfection postérieure à ce marché, rendant impossible l'évaluation des ouvrages initialement réalisés.
- Aucun constat d'achèvement ni document attestant la conformité des travaux aux spécifications du contrat n'a été fourni.



Photo 35 : Non applicable, faute d'éléments vérifiables sur le terrain.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'absence de documents techniques (plans, rapports de conformité) et le constat que le bâtiment réfectionné ne respecte pas globalement les spécifications techniques du contrat soulèvent des doutes sérieux sur la conformité des travaux initialement réalisés.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

La mission de revue a été entravée par :

Le manque de documentation justifiant les travaux réalisés (absence de pièces comme les procès-verbaux de réception, factures détaillées ou justificatifs de paiement). L'absence de guide ou de personne ressource ayant connaissance des détails des travaux exécutés.

Ces éléments reflètent une gestion déficiente de ce marché et compromettent la transparence et la traçabilité des opérations.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché de réfection du bâtiment abritant le PNRCCCH et du magasin souffre d'un manque de traçabilité et de justification. Les preuves de paiement et les pièces attestant de l'exécution des travaux sont absentes, et les modifications ultérieures du bâtiment empêchent toute évaluation des ouvrages initialement réalisés. En outre, l'absence d'un guide ayant connaissance du marché a compliqué le déroulement de la mission.

Recommandation : Une investigation approfondie est nécessaire pour évaluer les responsabilités, clarifier les circonstances de ce marché, et garantir que de telles lacunes ne se reproduisent pas.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°1284/MEF/MS/DNCMP/SP du 07/10/2019
Intitulé du marché	Travaux de réfection du bureau du Directeur des Infrastructures des Equipements et de la Maintenance (DIEM) du Ministère de la Santé
Autorité contractante	Ministère de la santé
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS *AF'SOUL BULDING *
Délai d'exécution	21 jours
Montant et Source de financement	1.687.250 F CFA HT ; 1.990.955 F CFA TTC

Tableau 7 : Fiche d'identification du marché N°1284/MEF/MS/DNCMP/SP du 07/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve documentaire justifiant la matérialité des dépenses et des travaux n'a été mise à disposition. L'autorité contractante a uniquement fourni le contrat du marché, sans inclure de pièces complémentaires telles que les décomptes, les factures ou les preuves de paiement.

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés semblent globalement conformes aux spécifications techniques prévues dans le contrat. Cependant, l'absence de documents justificatifs et de preuves de paiement compromet l'évaluation complète de leur qualité et leur traçabilité.



Photo : Montrant l'état du bureau du DIEM

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux paraissent conformes aux spécifications techniques mentionnées dans le contrat, mais en l'absence de documentation technique complémentaire (rapports d'exécution, procès-verbaux détaillés), cette conformité ne peut être validée avec certitude.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Le manque de documents justificatifs, notamment les preuves de paiement et les procès-verbaux détaillés, limite la capacité de la mission à confirmer la véracité et la transparence de la gestion de ce marché.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Bien que les travaux semblent globalement conformes aux spécifications techniques, le marché souffre d'un manque criant de traçabilité et de justification des dépenses effectuées. L'autorité contractante n'a fourni qu'un contrat sans les documents complémentaires nécessaires pour évaluer de manière exhaustive la matérialité des dépenses et l'exécution du marché.

Recommandation : Renforcer les exigences en matière de documentation et de traçabilité pour garantir une gestion transparente des marchés similaires à l'avenir.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°2064/MEF/MS/DNCMP/SP du 28/11/2019
Intitulé du marché	Travaux de réfection du bâtiment abritant les bureaux du PNCEFFS au Ministère de la Santé
Autorité contractante	Ministère de la Santé

Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS *AF'SOUL BULDING *
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	7.278.978 F CFA HT ; 8.589.194 F CFA TTC

Tableau 9 : Fiche d'identification du marché N°2064/MEF/MS/DNCMP/SP du 28/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve documentaire justifiant la matérialité des dépenses et des travaux n'a été fournie. L'autorité contractante n'a transmis que le contrat du marché, sans inclure les pièces justificatives habituelles telles que les décomptes, les factures ou les preuves de paiement.

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés dans le cadre de ce marché n'ont pas pu être vérifiés physiquement en raison d'une réfection ultérieure du bâtiment. Cette situation rend impossible toute évaluation des ouvrages exécutés initialement dans le cadre du marché.



Photo 35 : Montrant travaux de réfection du bâtiment abritant les bureaux du PNCEFFS

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Le bâtiment réfectionné ne répond pas globalement aux spécifications techniques prévues dans le contrat. Toutefois, le manque de documentation technique complémentaire et l'impossibilité de vérifier les travaux initialement réalisés empêchent une évaluation précise.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

La mission de revue a été entravée par :

L'absence de pièces justificatives pour les travaux réalisés. L'impossibilité d'identifier les ouvrages exécutés en raison des réfections postérieures. L'absence d'un guide ou d'une personne ressource ayant une connaissance détaillée du marché.

Ces lacunes reflètent une gestion insuffisante du marché, impactant la transparence et la traçabilité.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché de réfection du bâtiment abritant les bureaux du PNCEFFS souffre d'un déficit de traçabilité et de justification. Les preuves de paiement et les documents attestant de l'exécution

des travaux sont absents, et les modifications ultérieures du bâtiment compromettent toute possibilité d'évaluation des ouvrages réalisés dans le cadre du marché.

Recommandation : Une analyse approfondie est nécessaire pour établir les responsabilités, clarifier les zones d'ombre dans la gestion du marché, et éviter la répétition de telles lacunes dans le futur.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°1448/MEF/MS/DNCMP/SP du 28/10/2019
Intitulé du marché	Travaux de construction des modules de latrines institutionnelles à quatre cabines à vidange arrière avec lave-mains dans les départements des collines, de la Donga et du zou (Lot2)
Autorité contractante	Ministère de la santé
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	HERAUD SARL
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	9.962.636 F CFA HT ; 11.890.865 F CFA TTC

Tableau 5 : Fiche d'identification du marché N°1448/MEF/MS/DNCMP/SP du 28/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves administratives relatives à la matérialité des dépenses, notamment les preuves de paiement (mandats) et les procès-verbaux (PV) de réception provisoire ou définitive, n'ont pas été fournies. Cela constitue une lacune importante dans l'évaluation du suivi des travaux et de leur conformité.

b) État des équipements et/ou matériels :

Le marché prévoit la construction de cinq (05) modules de latrines dans les localités suivantes :

1. Centre de Santé (CS) Logozohè à Savalou.
2. CS Zounzonkanmè à Savalou.
3. Centre Hospitalier Départemental (CHD) Donga à Djougou.
4. CS Gnanfroum à Copargo.
5. CS Lissazounmè à Agbangnizoun.

Lors de la vérification physique des ouvrages :

- Certains modules ont été exécutés conformément aux prescriptions techniques.
- **Le module situé au CHD Donga (Djougou)** n'a pas été achevé et les travaux semblent abandonnés au moment de la visite.

- Les bénéficiaires des ouvrages ont indiqué ne pas avoir été associés au projet, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'appropriation et la durabilité des infrastructures.



Photo : montrant construction des modules de latrines institutionnelles à quatre cabines à vidange arrière avec lave-mains

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Pour les ouvrages exécutés, les normes techniques semblent globalement respectées. Cependant, l'absence de documents officiels tels que les PV de réception compliquent l'évaluation exhaustive de leur conformité.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents de suivi et de contrôle (mandats, PV) n'étant pas disponibles, il n'a pas été possible de vérifier la concordance entre les documents administratifs et les constats physiques sur le terrain.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Certains ouvrages ont été réalisés conformément aux spécifications techniques, mais d'autres, comme le module au **CHD Donga (Djougou)**, restent inachevés et abandonnés. L'absence des preuves de paiement et des PV de réception compromet l'évaluation complète de la matérialité et de la traçabilité des travaux. Le manque d'implication des bénéficiaires constitue une faiblesse dans l'exécution de ce projet.

Marché N°5 : TRAVAUX

Référence du marché	N°1990/MEF/MS/DNCMP/SP du 25/11/2019
Intitulé du marché	Raccordement électrique de la DRFMT
Autorité contractante	Ministère de la Santé
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	SOGECM

Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	3.165.763 F CFA HT ; 3.165.763 F CFA TTC

Tableau 8 : Fiche d'identification du marché N°1990/MEF/MS/DNCMP/SP du 25/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Seul le contrat en version numérique a été mis à disposition par l'autorité contractante.
- Les preuves de paiement (mandats, factures) et les procès-verbaux (PV) de réception n'ont pas été fournis, rendant difficile une évaluation complète de la matérialité des dépenses.

b) État des travaux réalisés :

- Le raccordement électrique a été bien exécuté et jugé conforme aux prescriptions techniques du contrat, d'après les constatations physiques effectuées.
- Aucun défaut technique ou manquement n'a été relevé sur le terrain en ce qui concerne la qualité et la conformité des travaux.

c) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Une **carence documentaire** a été notée en raison de l'absence des preuves de paiement et des PV de réception, indispensables pour certifier la bonne exécution et le suivi administratif du marché.

d) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de raccordement électrique de la DRFMT ont été correctement exécutés et conformes aux spécifications techniques du contrat. Cependant, l'absence des documents justificatifs essentiels (PV de réception et preuves de paiement) soulève des lacunes importantes dans la gestion documentaire, compromettant la traçabilité et la transparence du marché.

Marché N°6 : TRAVAUX

Référence du marché	N°1692/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/09/2019
Intitulé du marché	Construction d'un forage positif tous sujétions comprises à l'hôpital de zone de djidja
Autorité contractante	Ministère de la Santé
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	ETS DAA SERVICES
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	9.900.000 F CFA HT ; 11.682.000 F CFA TTC
Coordonnées WGS 84	Latitude : 8.99006527 Longitude : 1.72082233 Altitude : 435.79 m

Tableau 10: Fiche d'identification du marché N°1692/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/09/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 janvier 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Seuls les documents suivants ont été fournis :

- Contrat en version numérique ;
- Ordre de service daté du **05/09/2019** ;
- Études géotechniques.

Aucune preuve de paiement (mandats, factures) ni procès-verbal (PV) de réception des travaux n'a été mise à disposition.

b) Vérification physique de l'ouvrage :

Malgré l'insistance de l'équipe de vérification, il n'a pas été possible de visiter le site. L'absence d'un guide ou d'un point focal désigné pour localiser l'ouvrage a constitué un frein majeur à la vérification physique.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Étant donné l'impossibilité de visiter le site, aucune évaluation physique de la conformité aux spécifications techniques du contrat n'a pu être réalisée.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents disponibles (contrat, ordre de service, études géotechniques) sont pertinents, mais leur insuffisance empêche une évaluation complète et objective de la matérialité des travaux effectués.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le manque de collaboration et l'absence d'un point focal sur le site ont empêché la vérification physique de l'ouvrage. De plus, l'absence de preuves de paiement et de documents de réception des travaux soulève des interrogations quant au suivi et à la traçabilité du marché. Il est donc impossible de confirmer la matérialité et la conformité des travaux.

Marché N°7 : TRAVAUX

Référence du marché	N°1722/MEF/MS/DNCMP/SP du 12/11/2019
---------------------	--------------------------------------

Intitulé du marché	Travaux de constructions des unités de soins palliatifs et d'oncologie au CHU-HKM et des bureaux de programme
Autorité contractante	Ministère de la Santé
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	SHOLA GOLDEN PEACE SARL
Délai d'exécution	300 jours
Montant et Source de financement	230.056.313 F CFA HT ; 271.466.449 F CFA TTC
Coordonnées WGS 84	Latitude : 8.99006527 Longitude : 1.72082233 Altitude : 435.79 m

Tableau11 : Fiche d'identification du marché N°1722/MEF/MS/DNCMP/SP du 12/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Seul le contrat du marché en version numérique, l'ordre de service daté du **18 janvier 2021**, et le PV de validation du projet d'avenant ont été fournis par l'autorité contractante.

- Les preuves de paiement (mandats) et les documents de réception provisoire ou définitive des travaux n'ont pas été transmis.
- L'absence de ces éléments empêche toute confirmation de la matérialité et de la traçabilité des dépenses effectuées.

b) État des équipements et/ou matériels :

La vérification physique de l'ouvrage n'a pas pu être réalisée en raison :

- D'un manque de collaboration de la part de l'autorité contractante.
- De l'absence d'un point focal ou d'une personne ressource sur le site pour accompagner la mission de contrôle.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'absence de vérification physique et de documents techniques tels que les PV de réception rendent impossible l'évaluation de la conformité des travaux aux spécifications contractuelles.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents disponibles (contrat, ordre de service, PV de validation d'avenant) sont authentiques, mais insuffisants pour établir un lien direct avec la matérialité des travaux effectués. Le manque de documents de suivi limite la possibilité de vérifier la sincérité des informations relatives à l'exécution du marché.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

L'ordre de service stipule une modification du délai d'exécution à **240 jours**, mais aucune preuve n'a été fournie pour confirmer si ce délai a été respecté. L'absence de collaboration et de documents critiques (preuves de paiement, PV de réception, etc.) soulève des doutes importants sur la traçabilité et le suivi rigoureux du marché. En l'état actuel des éléments disponibles, il est impossible de confirmer la matérialité et la conformité des travaux relatifs à ce marché

Marché N°8 : TRAVAUX

Référence du marché	N°2592/MEF/MS/DNCMP/SP du 23/12/2019
Intitulé du marché	Travaux de réhabilitation du laboratoire et du CTD du centre de santé d'Adjarra
Autorité contractante	Ministère de la Santé
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Monsieur ATAOU S. Bassirou 96 20 00 49
Titulaire du marché	SHOLA GOLDEN PEACE SARL
Délai d'exécution	300 jours
Montant et Source de financement	230.056.313 F CFA HT ; 271.466.449 F CFA TTC

Tableau12 : Fiche d'identification du marché N°2592/MEF/MS/DNCMP/SP du 23/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Aucun document n'a été mis à disposition pour ce marché (contrat, preuves de paiement, PV de réception, ou autres documents).
- L'absence totale de pièces justificatives empêche de confirmer la matérialité et la traçabilité des dépenses engagées.

b) État des équipements et/ou matériels :

La vérification physique de l'ouvrage n'a pas pu être réalisée en raison :

Du manque de collaboration de la part de l'autorité contractante. De l'absence d'un point focal ou d'un représentant sur place pour accompagner les travaux de contrôle.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence d'une vérification physique et de documents relatifs aux spécifications techniques, il est impossible d'évaluer si les travaux réalisés sont conformes aux exigences contractuelles.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Aucun document n'étant disponible, il est impossible de juger de la qualité et de la sincérité des informations relatives à ce marché.

e) Synthèse des constats et conclusion :

L'absence totale de documents et de collaboration limite toute possibilité de contrôle et d'évaluation. En l'état, il est impossible de confirmer l'exécution, la qualité, ou la conformité des travaux relatifs à ce marché.

Recommandations

L'autorité contractante doit transmettre tous les documents liés à ce marché, notamment le contrat, les preuves de paiement, les PV de réception provisoire ou définitive, et les rapports techniques.

Un point focal doit être désigné pour permettre la vérification physique des travaux et faciliter la collaboration avec les équipes de contrôle.

Exiger la conservation et la transmission systématique des documents de marché pour garantir la transparence et le suivi rigoureux des projets.

Implémenter des mécanismes garantissant que chaque marché dispose de justificatifs complets (administratifs, financiers, techniques).

Marché N°9 : TRAVAUX

Référence du marché	N°1447/MEF/MS/DNCMP/SP du 28/10/2019
Intitulé du marché	Travaux de construction des modules de latrines institutionnelles à quatre cabines à vidange arrière avec lave-mains dans les départements des collines, de la donga et du zou lot 1.
Autorité contractante	Ministère de la santé
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	NEHEMIE
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	9.962.636 F CFA HT ; 11.755.910 F CFA TTC

Tableau 13 : Fiche d'identification du marché N°1447/MEF/MS/DNCMP/SP du 28/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Pour ce marché, le seul document mis à disposition est le contrat. Les preuves de paiement (mandats de paiement) ainsi que les procès-verbaux (PV) de réception provisoire ou définitive, nécessaires pour attester du suivi et de la conformité des travaux, n'ont pas été fournis. Cela limite la vérification de la traçabilité et de la conformité administrative des dépenses effectuées.

b) État des équipements et/ou matériels :

Le marché porte sur la construction de cinq (05) modules de latrines institutionnelles dans les localités suivantes :

1. Centre de santé de Toui Gare (Ouèssè).
2. CV Dani (Savè).
3. EPP Zougoudo (Glazoué).
4. EPP Kpassa (Glazoué).
5. CEG Yagbo (Glazoué).

D'après les bénéficiaires interrogés lors de la vérification physique, les ouvrages ont été réalisés au cours des années 2021-2022, ce qui suggère que le délai d'exécution contractuel n'a pas été respecté, notamment pour le module de latrines construit à **Savè (Dani)**.



Photo : montrant construction des modules de latrines institutionnelles à quatre cabines à vidange arrière avec lave-mains

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence des PV de réception et d'une documentation technique détaillée, il n'a pas été possible d'évaluer la conformité des ouvrages par rapport aux normes spécifiées dans le contrat.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents contrôlés se limitent au contrat initial, ce qui ne permet pas de confirmer la sincérité et la qualité des données administratives et techniques par rapport aux observations physiques.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Les ouvrages ont été exécutés dans les différentes localités ciblées, mais l'absence des preuves de paiement et des PV de réception rend impossible une évaluation administrative complète de la matérialité des travaux. Le délai d'exécution contractuel n'a pas été respecté, au moins pour le module de **Savè (Dani)**, réalisé en 2021-2022.

Autorité contractante : Ministère de la Justice et de la Législation

Marché 1 : Fourniture

Référence du marché	n°1864/MEF/MJL/DNCMP/SP du 08/11/19
Intitulé du marché	Achat des fournitures de bureau au profit des directions techniques et centrales et des structures du ministère de la justice et de la législation MJL (lot 2 acquisition des fournitures de bureau au profit des juridictions du MJL)
Autorité contractante	Ministère de la Justice et de la Législation
Titulaire du marché	Ste SHOLA GOLDEN PEACE Sarl
Délai d'exécution	10 jours après notification de chaque bon de commande
Montant et Source de financement	TTC : 351 458 492 FCFA

Tableau 37 : Fiche d'identification du marché n°037/MEF/MCVDD/DNCMP/SP du 02/02/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 12 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement et le contrat ont été fournis par l'autorité contractante, ainsi que les bordereaux de distribution. Après examen des pièces fournies, la matérialité des dépenses a été confirmée. En raison de la nature fongible des objets concernés (fournitures de bureau), aucune vérification physique détaillée n'a été effectuée. Toutefois, les documents remis attestent de la bonne exécution des paiements et de la distribution des fournitures conformément au marché.

b) État des ouvrages :

Aucun constat particulier n'a été relevé pour ce marché, en raison de la nature des biens achetés et de l'absence de non-conformités apparentes dans les documents fournis.

Photo 35 : aucune photo spécifique n'a été fournie dans le cadre de ce marché.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Étant donné que ce marché concerne des fournitures de bureau fongibles, la conformité s'évalue principalement à travers la remise des quantités et types d'articles attendus. Selon les bordereaux de distribution fournis, les fournitures ont été livrées conformément aux prévisions.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les pièces fournies (preuves de paiement, contrat et bordereaux de distribution) ont été examinées et jugées conformes. La véracité des documents est donc confirmée, et aucune anomalie n'a été constatée dans les documents remis par l'autorité contractante.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Les documents relatifs à l'achat des fournitures de bureau ont été fournis en conformité avec les exigences du marché. Aucune anomalie n'a été relevée lors de la revue de la documentation. La matérialité des dépenses a été confirmée, et le marché a été exécuté conformément aux termes du contrat

Marché 2 : TRAVAUX

Référence du marché	n°037/MEF/MCVDD/DNCMP/SP du 02/02/2018
Intitulé du marché	Travaux de réhabilitation du centre de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence d'Agblangandan lot n°4
Autorité contractante	Ministère de la Justice et de la Législation
Titulaire du marché	« ENTREPRISE PRIDE BENIN » SARL AGLA/COTONOU
Délai d'exécution	180 jours
Montant et Source de financement	TTC : 104.034.391 FCFA

Tableau 38 : Fiche d'identification du marché n°037/MEF/MCVDD/DNCMP/SP du 02/02/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 12 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Aucune preuve de paiement (mandats de paiement ou autres justificatifs) n'a été fournie.
- Les PV de réception provisoire ou définitive n'ont pas été mis à disposition, ce qui limite l'appréciation complète du suivi administratif et financier du marché.

b) État des équipements et/ou matériels :

Les travaux ont été jugés bien exécutés lors de la vérification physique sur le site. Aucun constat particulier ou irrégularité n'a été relevé concernant la qualité ou la conformité des ouvrages.



Photo 35 : montrant Travaux de réhabilitation du centre de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence d'Agblangandan

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Sur la base des observations physiques, les travaux respectent les normes et spécifications techniques mentionnées dans le contrat.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

En l'absence des preuves de paiement et des PV de réception, il est difficile de garantir la transparence et la sincérité des informations administratives relatives au marché.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Bien que les travaux semblent avoir été correctement exécutés et conformes aux spécifications techniques, l'absence de documents justificatifs (preuves de paiement et PV de réception) soulève des questions sur la traçabilité et le suivi administratif du marché.

Autorité contractante : Ministère du Numérique et de la Digitalisation

Marché N°1 : PRESTATION INTELECTUELLE

Référence du marché	N° 817/MEF/MENC/DNCMP/SP du 04/09/19
Intitulé du marché	RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES JOURNALISTES
Maître d'ouvrage	MND
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	C.E.S.T.I Tel : 95 77 38 90
Délai d'exécution	45 jours
Montant et Source de financement	TTC : 26.541.000 F CFA

Tableau 39 : Fiche d'identification du marché 817/MEF/MENC/DNCMP/SP du 04/09/19
La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 29 Juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

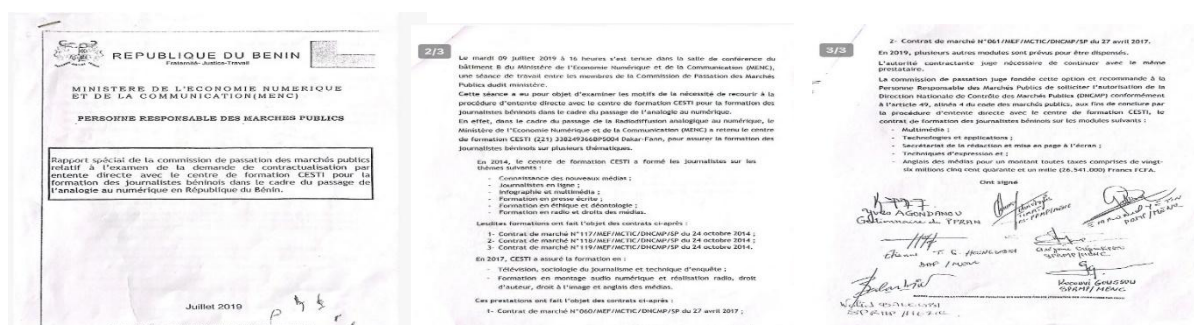
Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement n'a été mise à disposition pour ce marché. Cela empêche de vérifier la conformité des paiements effectués et leur adéquation avec les termes du contrat.

b) État des prestations :

Le contrat porte sur la formation des journalistes béninois par le centre de formation CESTI, mais il est difficile de vérifier l'exécution des prestations en l'absence des documents relatifs à la matérialité des paiements et à l'évaluation des formations dispensées. Aucun rapport définitif de prestation n'a été fourni pour confirmer que les formations ont bien eu lieu et que les modules ont été correctement couverts.



c) Conformité des prestations par rapport aux termes du contrat :

En l'absence des rapports de prestation et de paiement, il est impossible de vérifier si les modules prévus ont été dispensés dans les conditions contractuelles convenues. Les modules de formation incluent des thématiques telles que le multimédia, les technologies et applications, et l'anglais des médias, mais aucun suivi de l'exécution n'a été fourni.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Mission d'audit indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2019

L'absence de rapports définitifs et de preuves de paiement rend difficile la vérification de la qualité des prestations et de la sincérité des documents relatifs à l'exécution de ces formations. Il est nécessaire de soumettre ces documents afin d'évaluer la qualité et la véracité des prestations effectuées.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché relatif à la formation des journalistes béninois par le CESTI ne permet pas d'évaluer la conformité des prestations ou la régularité des paiements en raison de la carence documentaire. Il est recommandé de fournir les rapports définitifs des prestations ainsi que les preuves de paiement, et de garantir une meilleure transparence et traçabilité des prestations futures.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° 2765 MEF/MND/DNCMP/SP du 25/09/2020
Intitulé du marché	CONSTRUCTION D'UN MAGASIN SUR LE SITE D'ABOMEY-CALAVI
Maître d'ouvrage	Ministère du numérique et de la digitalisation(MND)
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	BIO ARCHITECHE
Titulaire du marché	Société DAMAK SARL Tel : 97444479
Délai d'exécution	06 mois
Montant et Source de financement	TTC : 50.836.414 F CFA

Tableau 40 : Fiche d'identification du marché 2765 MEF/MND/DNCMP/SP du 25/09/2020
La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 29 Juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Aucune information n'a été fournie concernant les paiements effectués dans le cadre de ce marché, rendant impossible la vérification des dépenses relatives à la construction du magasin.

b) État des prestations et suivi des travaux :

Il a été constaté que les travaux ont été réalisés, mais sans suivi adéquat par le bureau de contrôle (BIO ARCHITECHE). Cette lacune peut être attribuée au fait que les plans architecturaux n'ont pas été approuvés par ce bureau, ce qui remet en question la conformité des travaux aux spécifications initiales.

c) Problèmes techniques et non-conformités :

- **Étude de sol :** La rubrique "étude de sol" du DQE n'a pas été réalisée, et aucun document ne justifie cette omission. Cela compromet la vérification de la viabilité du sol pour la construction et peut affecter la stabilité du bâtiment.
- **Variations des mesures :** Des variations de mesures ont été observées au niveau des ouvrages métalliques, notamment pour deux portes qui sont de 2,60 x 3,60 mètres au lieu des dimensions prévues de 5,00 x 4,00 mètres. Cette non-conformité pourrait avoir des conséquences sur la fonctionnalité et la sécurité des structures.



Photo : montrant construction d'un magasin sur le site d'abomey-calavi

d) Documents de suivi :

Aucun rapport de suivi des travaux n'a été établi, ce qui empêche une évaluation rigoureuse de l'avancement des travaux et de leur conformité avec les exigences techniques du contrat. De plus, les procès-verbaux de réception des travaux n'ont pas été mis à disposition, ce qui complique davantage la validation de la bonne exécution du marché.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

En l'absence de rapports de suivi et de procès-verbaux de réception, il est impossible de garantir la véracité et la sincérité des documents de contrôle et d'évaluer la qualité des travaux réalisés.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché relatif à la construction du magasin sur le site d'Abomey-Calavi présente plusieurs lacunes importantes, notamment le manque de suivi par le bureau de contrôle, l'absence d'études de sol et des non-conformités techniques majeures sur les dimensions des ouvrages métalliques. De plus, le manque de documentation (rapports de suivi, procès-verbaux de réception) empêche une évaluation complète de l'exécution du marché. Il est recommandé de résoudre ces problèmes en fournissant les documents manquants, en procédant à un contrôle rigoureux de la conformité des travaux réalisés, et en s'assurant que toutes les études préalables et les procédures de validation des travaux soient respectées.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N° 4131/MEF/MND/DNCMP/SP 23/11/20
Intitulé du marché	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PYLÔNE FEDERATEUR ET MAINTENANCE DES PYLÔNES EXISTANTS
Maître d'ouvrage	MND
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Société COMTEL TECHNOLOGIES Tel : 21308486/21308493
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 9.979.900 F CFA Budget national

Tableau 41 : Fiche d'identification du marché 4131/MEF/MND/DNCMP/SP 23/11/20

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 29 Juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses, telles que les quittances de paiement et autres documents financiers, n'ont pas été spécifiées dans les informations fournies. Toutefois, le PV de réception des travaux a été mis à disposition, ce qui confirme l'achèvement du projet.

b) État des ouvrages :

- Le pylône fédérateur de 24 mètres a été correctement installé selon les spécifications du contrat, incluant la mise en place de balises et la protection par paratonnerre.
- Le pylône haubané de 30 mètres a subi les travaux d'entretien nécessaires, incluant le remplacement des câbles d'haubanage, des tirants, et des serres câbles. La peinture antirouille a été appliquée et le balisage blanc-rouge a été réalisé.
- Le pylône haubané de 24 mètres a également été entretenu, avec remplacement des câbles et tirants, application de peinture antirouille et installation de balisage blanc-rouge.

- Le pylône autostable de 9 mètres a reçu l'application de peinture antirouille et de balisage blanc-rouge, et a été équipé d'une balise solaire crépusculaire tout-en-un.

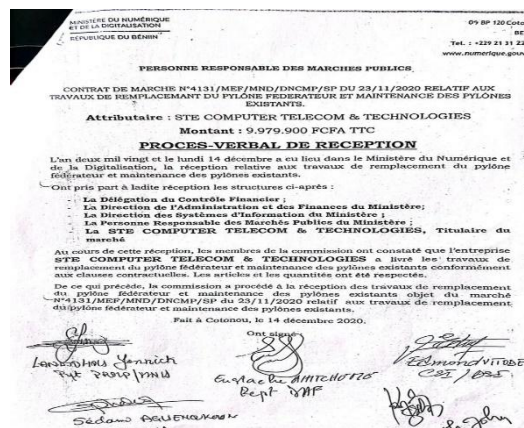


Photo : montrant les travaux de remplacement du pylône fédérateur et maintenance des pylônes existants.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Tous les pylônes respectent les spécifications techniques énoncées dans le contrat, notamment en termes de hauteur, de dimension de base, de type de pylône (auto-stable ou haubané), ainsi que l'application de peinture antirouille et de balisage. La réalisation du paratonnerre et la protection contre la foudre respectent les normes de sécurité, et la terre de paratonnerre a été correctement installée.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Le PV de réception a été fourni, confirmant que les travaux ont été réalisés conformément aux termes du contrat. Le pylône est toujours en état de fonctionnement au moment de la visite, ce qui témoigne de la qualité et de la durabilité des travaux réalisés. Cependant, il serait souhaitable de disposer de documents supplémentaires concernant la matérialité des paiements et la traçabilité des dépenses.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de remplacement et de maintenance des pylônes ont été exécutés conformément aux spécifications du contrat. Le pylône fédérateur de 24 mètres et les autres pylônes ont été installés et entretenus de manière satisfaisante. Les documents de suivi, y compris le PV de réception, confirment la bonne exécution des travaux. À ce jour, les pylônes sont toujours en état de fonctionnement. Pour une gestion plus rigoureuse, il est recommandé de compléter les documents financiers relatifs à la matérialité des dépenses.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°650/MEF/MENC/DNCMP/SP 02/08/2019	du
---------------------	---------------------------------------	----

Intitulé du marché	AMENAGEMENT DES SITES DE LA TNT (DASSA, SEHOUE, BANTE, SAVE)
Maître d'ouvrage	MND
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	STE ROCHART D'AFRIQUE BP : 125 Bohicon, Tel :97738080
Délai d'exécution	14 jours
Montant et Source de financement	TTC : 4.731.000 F CFA, Financement intérieur

Tableau 42 : Fiche d'identification du marché 650/MEF/MENC/DNCMP/SP du 02/08/2019
La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 29 Juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves des paiements relatifs à ce marché ont été fournies et semblent conformes, sans remarques particulières sur les dépenses.

b) État des prestations et suivi des travaux :

Les travaux d'aménagement des sites de la TNT, ainsi que la mise en place de gravier sous les pylônes de la TNT (Dassa, Séhoué, Banté, Savi), ont été réalisés conformément aux prévisions du marché. Aucune non-conformité n'a été relevée.

c) Documents de suivi :

Les procès-verbaux de réception des travaux ont été fournis, ce qui permet de valider la bonne exécution des travaux. Ces documents confirment que les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art et sont conformes aux termes du contrat.

d) Constat physique sur le terrain :

Une visite de terrain a été effectuée et a confirmé la bonne exécution des travaux d'aménagement. Aucune anomalie ou lacune n'a été constatée lors de cette inspection.

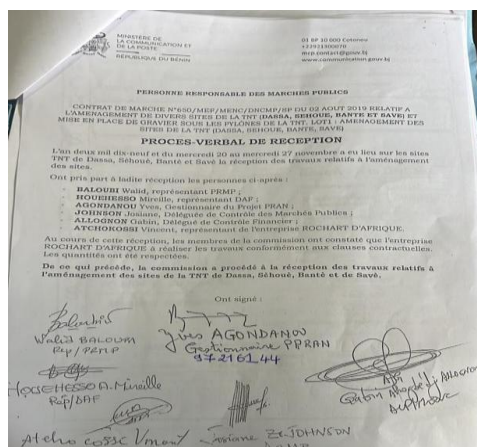


Photo: montrant les travaux aménagements aménagement des sites de la TNT (dassa, sehoue, bante, save)

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

Les documents fournis (procès-verbaux de réception) semblent être sincères et véridiques, renforçant la transparence du suivi des travaux. La vérification physique sur le terrain confirme la conformité des travaux réalisés.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour l'aménagement des sites de la TNT et la mise en place de gravier sous les pylônes a été exécuté conformément aux exigences. Aucun problème majeur n'a été relevé, et les documents de suivi sont complets et conformes. Le projet peut être considéré comme correctement réalisé, avec une réception conforme sur le terrain.

Autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC)

Marché N°1 : Travaux

Référence du marché	N°065/2019/PAC/DG/DPSOI/DT(SGC)/DSPRMP du 08/07/2019
Intitulé du marché	Travaux de réalisation de la clôture grillagée de sécurisation au nord des bords à quai n° 6 et 7 du PAC, pose de conteneurs et réhabilitation de portails de la station de remorquage
Autorité contractante	PAC
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS DAJOL ET FILS
Délai d'exécution	60 jours
Montant et Source de financement	TTC : 37 599 000 F CFA Budget Port Autonome de Cotonou

Tableau : Fiche d'identification du marché N°065/2019/PAC/DG/DPSOI/DT(SGC)/DSPRMP du 08/07/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Vendredi 11 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Toutes les preuves relatives à la matérialité des dépenses (mandats de paiement, justificatifs financiers) n'ont pas été mises à disposition lors de la mission. Cela limite la traçabilité et la validation de la conformité des dépenses engagées pour l'exécution du marché.

b) État des équipements et/ou matériels :

Le marché concernait :

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

- La réalisation de la clôture grillagée de sécurisation au nord des bords à quai n° 6 et 7 du Port Autonome de Cotonou (PAC).
- La pose de conteneurs.
- La réhabilitation de portails de la station de remorquage.

Suite aux vérifications physiques, les travaux ont été exécutés, mais certaines observations ont été relevées :

- **Absence de l'Ordre de Service (OS).**
- **Absence des conteneurs sur le site à la date de la visite :** Selon l'autorité contractante, les conteneurs ont été déplacés pour d'autres fins après l'exécution du marché, en raison de travaux complémentaires postérieurs au marché initial.



Photo 74 : Montrant les clôtures grillagées et les portails réhabilités sur le site.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Tous les ouvrages exécutés (clôtures grillagées et portails réhabilités) ont été vérifiés physiquement et sont conformes aux normes techniques établies dans les termes contractuels.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents fournis par l'autorité contractante ont été jugés vrais et sincères. Cependant, l'absence de certains éléments essentiels tels que l'OS et les preuves de paiement compromet la transparence et le suivi financier du marché.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché a été exécuté conformément aux spécifications techniques, comme confirmé par le PV de réception définitive. Cependant, certaines lacunes administratives et logistiques ont été relevées : Absence de l'Ordre de Service, non-disponibilité des preuves de paiement, déplacement des conteneurs, rendant leur vérification physique impossible.

Recommandations :

- Renforcer le suivi administratif pour garantir la disponibilité des documents essentiels (OS, preuves de paiement) pour de futures vérifications.
- Assurer une traçabilité stricte des équipements mobiles (conteneurs) afin de maintenir une transparence et une justification d'utilisation même après la fin du marché.

Marché N°2 : Travaux

Tableau : Fiche d'identification du marché N°065/2019/PAC/DG/DPSOI/DT(SGC)/DSPRMP

Référence du marché	N°065/2019/PAC/DG/DPSOI/DT(SGC)/DSPRMP du 08/07/2019
Intitulé du marché	Travaux de préfabrication de blocs de sécurité GBA amovibles pour la protection des cabines et des socles pour les cabines
Autorité contractante	PAC
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GCOR SARL
Délai d'exécution	60 jours
Montant et Source de financement	TTC : 15.385.076 F CFA Budget Port Autonome de Cotonou

du 08/07/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Vendredi 11 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve relative à la matérialité des dépenses (mandats de paiement ou justificatifs financiers) n'a été mise à disposition. Cela constitue une limite pour vérifier la traçabilité des paiements effectués dans le cadre du marché.

b) État des équipements et/ou matériels :

Les travaux concernés incluent la préfabrication de :

- Blocs de sécurité GBA amovibles pour la protection des cabines.
- Socles pour les cabines.

D'après les vérifications physiques effectuées sur le terrain, le marché a été exécuté. Cependant, les observations suivantes ont été relevées :

- **Absence de l'Ordre de Service (OS)**, document essentiel pour le suivi de l'exécution des travaux.
- **Absence des preuves de paiement (mandats de paiement).**

- **Blocs de sécurité GBA amovibles non estampillés**, rendant leur traçabilité et identification difficile.



Photo 74 : Montrant les blocs de sécurité GBA amovibles et les socles pour cabines.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages réalisés ont été vérifiés et jugés conformes aux normes techniques établies dans le contrat.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents et pièces contrôlés auprès de l'autorité contractante ont été jugés vrais et sincères. Cependant, des éléments critiques, tels que les preuves de paiement et l'OS, font défaut.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché des travaux de préfabrication de blocs de sécurité GBA amovibles pour la protection des cabines et des socles pour les cabines a été exécuté conformément aux spécifications techniques. Toutefois, des lacunes administratives subsistent : Absence de l'Ordre de Service, Non-disponibilité des preuves de paiement. Blocs de sécurité GBA non estampillés, ce qui pourrait poser des questions sur leur provenance ou leur fabrication.

Recommandations :

- Mettre en place un système rigoureux de gestion documentaire afin de garantir la disponibilité de tous les éléments nécessaires au suivi des marchés.
- Assurer l'estampillage systématique des blocs de sécurité pour permettre une identification et une traçabilité claires.
- Veiller à fournir les preuves de paiement pour une transparence totale dans la gestion des dépenses

Marché N° 3 : Travaux

Référence du marché	T DSI 44886
Intitulé du marché	Travaux d'extension de la fibre optique et du réseau informatique du PAC : acquisition des équipements d'interconnexion et de déploiement des liaisons fibres optiques
Autorité contractante	PAC
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	COMTEL TECHNOLOGIES
Délai d'exécution	2 mois
Montant et Source de financement	TTC : 74.067.172 F CFA, Budget Port Autonome de Cotonou

Tableau : Fiche d'identification du marché T DSI 44886

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Vendredi 11 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve concernant la matérialité des dépenses (justificatifs de paiements, mandats de paiement, etc.) n'a été mise à disposition. Cela limite la capacité à évaluer la traçabilité financière des travaux effectués.

b) État des équipements et/ou matériels :

Les travaux contractuels concernaient :

- L'extension de la fibre optique.
- L'amélioration du réseau informatique du PAC.
- L'acquisition des équipements d'interconnexion et le déploiement des liaisons fibres optiques.

D'après les vérifications physiques effectuées sur le terrain, les travaux ont été réalisés dans l'ensemble. Toutefois, les observations suivantes ont été relevées :

- **Absence du contrat** liant les parties prenantes au projet.
- **Absence du PV de remise de site** pour débiter les travaux.
- **Absence de l'Ordre de Service (OS)** autorisant l'exécution des travaux.
- **Absence des preuves de paiement (mandats de paiement)** pour vérifier la gestion financière du marché.

- **Non-connexion du site 8**, qui a été supprimé du périmètre du marché sans preuves justifiant son exclusion. L'absence de preuves de paiement empêche de confirmer si les coûts associés à ce site ont été facturés ou retirés du marché.

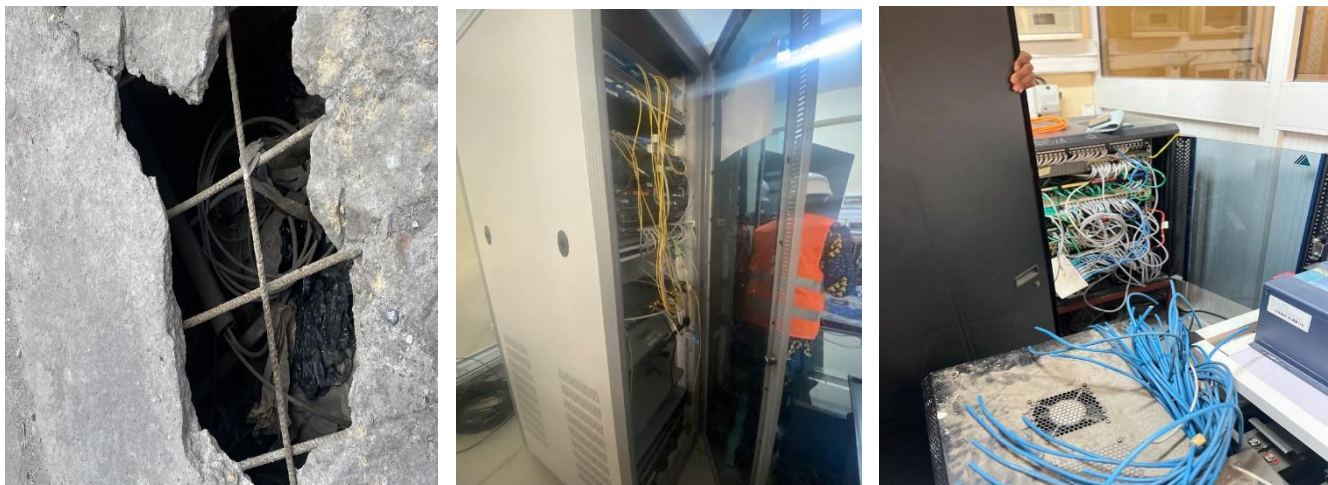


Photo 74 : Illustrant les installations des fibres optiques.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages réalisés ont été vérifiés et jugés conformes aux normes techniques décrites dans le contrat.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents disponibles et analysés auprès de l'autorité contractante ont été jugés vrais et sincères. Cependant, plusieurs documents essentiels à la traçabilité administrative (contrat, OS, PV de remise de site, preuves de paiement) sont manquants.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Bien que les travaux aient été réalisés conformément aux normes techniques, le marché des travaux d'extension de la fibre optique et du réseau informatique du PAC n'a pas pu être correctement évalué en raison des lacunes suivantes : contrat, OS, PV de remise de site.

Absence de preuves de paiement, qui empêche de vérifier l'intégralité et la légitimité des dépenses. **Non-réalisation de la connexion du site 8**, dont l'exclusion n'est pas justifiée par des preuves.

Autorité contractante : SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE (SBEE)

Marché N° 1: TRAVAUX

Référence du marché	N°264/MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 10/05/2019
---------------------	--

Maître d'ouvrage	SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	GROUPE CAURIS INFORMATIQUE SARL
Délai d'exécution	03 mois
Les composantes du marché	Mise à jour du progiciel de gestion intégrée Gd'or de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE) pour se conformer au niveau système comptable SYSCOHADA de révision en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2018 dans les pays de l'espace OHADA
Montant et Source de financement TTC	22 420 000 FCFA Budget Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°24/95/MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 10/05/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Pour ce marché portant sur la mise à jour du progiciel de gestion intégrée **Gd'Or** de la **SBEE**, destiné à se conformer aux exigences du **SYSCOHADA Révisé** en vigueur depuis le 1er janvier 2018, plusieurs lacunes documentaires ont été relevées :

Les pièces suivantes n'ont pas été mises à disposition :

1. Ordre de service.
2. Rapport de formation.
3. Rapport d'état financier.
4. Rapport d'étude et de mise au point de la base des données.
5. Mandat de paiement.

b) État de réalisation du marché

Le marché inclut : **Intégration des états financiers** conformément à la norme SYSCOHADA Révisé dans le progiciel **Gd'Or** de la SBEE. **Mise en œuvre sur le serveur de production** de la SBEE.

Cependant, en l'absence des documents listés ci-dessus, il n'a pas été possible de Vérifier la bonne exécution des prestations techniques, Valider la conformité de l'intégration des états financiers avec les normes SYSCOHADA Révisé, Confirmer la mise en production sur le serveur de la SBEE.

c) Conformité par rapport aux normes techniques :

Les documents non fournis limitent l'évaluation de la qualité et de la conformité des prestations réalisées. En l'absence de rapports spécifiques (formation, états financiers, base de données), il est impossible de statuer sur la cohérence technique des travaux réalisés et l'adéquation avec les exigences SYSCOHADA Révisé.

d) Synthèse des constats et conclusion :

Le manque de documentation rend difficile l'évaluation objective de ce marché. Les lacunes identifiées incluent l'absence des rapports clés (formation, mise à jour des bases de données, états financiers) empêche toute analyse approfondie, **Absence de vérification physique** : l'exécution sur le serveur de production n'a pas pu être vérifiée et **Non-conformité potentielle** : faute de preuves documentaires, la conformité aux normes SYSCOHADA Révisé reste incertaine.

Recommandations :

- Exiger la production des pièces manquantes auprès de l'autorité contractante et des prestataires.
- Réaliser un audit technique complémentaire pour s'assurer que les états financiers sont correctement intégrés et conformes au SYSCOHADA Révisé.
- Vérifier sur site la mise en œuvre sur le serveur de production afin de statuer définitivement sur la conformité et la qualité des travaux réalisés

Marché N°2 : FOURNITURE

Référence Marché	N°199/MEF/ME/PRMP/DCNMPdu 25/04/2019
Maître d'ouvrage	SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	GROUPEMENET SOCIETE MONDIALE DE COMMERCE (SMC) Sarl et FILS de JEAN Sarl
Délai d'exécution	01 mois
Les composantes du marché	Acquisition de kits de matériels de branchement électrique (compteur électronique à prépaiement STS de type split et d'un disjoncteur différentiel câbles dans un coffret) d'une quantité de 25 000 minimum et 50 000 maximum au profit de la Société Béninoise d'Energie électrique (SBEE) lot2
Montant et Source de financement TTC	1.890.245.763 fcfa pour une quantité minimale de 25 000 3.781.300.000 fcfa pour une quantité maximale de 50 000
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°24/95/MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 10/05/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constat

a) Matérialité des dépenses et documentation fournie :

Le marché a été exécuté par procédure de gré à gré, mais plusieurs documents essentiels n'ont pas été fournis pour le contrôle. Les pièces manquantes comprennent :

1. Ordre de service.
2. Bordereau de livraison.
3. Bons d'entrée et de sortie.

b) Constatations physiques et limitations :

En raison de l'absence des documents mentionnés, les constats suivants ont été effectués :

- L'analyse de l'ouvrage n'a pas permis de vérifier l'exécution effective des travaux d'alimentation en énergie électrique.
- L'absence de bordereaux et de procès-verbaux empêche de valider la conformité des prestations aux spécifications contractuelles.
- Aucune information sur le suivi du chantier ou sur les détails techniques des travaux réalisés n'a été fournie.

c) Impacts des lacunes documentaires :

Les manquements observés entraînent des limitations majeures dans l'évaluation du marché :

- L'absence des pièces justificatives empêche de confirmer que les procédures contractuelles et techniques ont été respectées.
- Sans mandat de paiement ni bordereaux, il est impossible de vérifier si les dépenses engagées correspondent aux travaux réellement effectués.
- L'absence de constatations physiques sur site rend difficile l'évaluation de la conformité des travaux par rapport aux spécifications techniques prévues.

d) Synthèse et recommandations :

Le manque de documentation et l'absence de constatations physiques soulèvent des doutes sur :

- La véracité des dépenses engagées.
- La conformité des travaux réalisés.

Recommandations :

- **Demander à l'autorité contractante de fournir les pièces manquantes :** (ordre de service, procès-verbaux, bordereaux, bons d'entrée et de sortie, mandat de paiement).

- **Effectuer une visite complémentaire sur le site** pour évaluer la matérialité et la qualité des travaux.
- **Renforcer les procédures de documentation** afin d'éviter de telles irrégularités dans les marchés futurs.

Marché N° 3: FOURNITURE

Référence Marché	N°2124 /MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 06/12/2019
Maître d'ouvrage	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE
Délai d'exécution	90 jours
Les composantes du marché	Réalisation des travaux d'alimentation en énergie électrique du ministère de la santé par procédure gré à gré
Montant et Source de financement TTC	68.842. 324
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°2124 /MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 06/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

L'absence de plusieurs pièces essentielles dans la documentation rend impossible l'évaluation de la matérialité des dépenses liées à ce marché. Les documents non fournis incluent :

1. Ordre de service.
2. Procès-verbal de remise de site.
3. Procès-verbal de constat d'achèvement.
4. Procès-verbal de levée des réserves.
5. Procès-verbal de réception provisoire et définitif.
6. Rapport et cahier de chantier.
7. Mandat de paiement.

Par ailleurs, il est important de noter que la **SBEE intervient en tant que prestataire**, tandis que la procédure de passation de ce marché a été conduite par le **Ministère de la Santé**. Toutefois, en raison de l'indisponibilité des documents susmentionnés, nous n'avons pas pu procéder à une vérification effective du marché.

Recommandations

1. Clarifier les rôles et responsabilités

- S'assurer que les attributions de chaque acteur (SBEE en tant que prestataire et Ministère de la Santé en tant que maître d'ouvrage) sont clairement définies et documentées.

2. Faciliter l'accès aux documents

- Mettre en place un dispositif garantissant la disponibilité des pièces justificatives et des informations nécessaires à la vérification des marchés.

3. Réaliser un contrôle approfondi

- Organiser une mission complémentaire afin de procéder à une vérification effective du marché, en analysant les documents contractuels, les paiements et l'exécution des prestations.

4. Renforcer la transparence

- Mettre en place des mécanismes assurant la traçabilité des processus de passation et d'exécution des marchés publics.

Marché N° 4: TRAVAUX

Référence Marché	N°2124 /MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 06/12/2019
Maître d'ouvrage	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE
Délai d'exécution	90 jours
Les composantes du marché	Réalisation des travaux d'alimentation en énergie électrique du site de construction de l'hôpital de Zone de Tchaourou au réseau de la SBEE après la prise en compte de passage de 20 KV en 33 KV projeté
Montant et Source de financement TTC	140 075 207
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°2124 /MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 06/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

L'absence de documents essentiels rend impossible la vérification des dépenses engagées dans le cadre de ce marché. Les pièces manquantes incluent :

1. Ordre de service.
2. Procès-verbal de remise de site.
3. Procès-verbal de constat d'achèvement.
4. Procès-verbal de levée des réserves.
5. Procès-verbal de réception provisoire et définitive.
6. Rapport et cahier de chantier.
7. Mandat de paiement.

Par ailleurs, il convient de préciser que la **SBEE intervient en tant que prestataire**, tandis que la procédure de passation a été conduite par le **Ministère de la Santé**. Toutefois, en l'absence des documents susmentionnés, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une vérification effective de ce marché.

Recommandations

1. **Assurer la disponibilité des documents**
 - Mettre en place un dispositif garantissant la conservation et l'accessibilité des pièces justificatives essentielles à la vérification des marchés.
2. **Clarifier les responsabilités des parties prenantes**
 - Définir clairement les rôles du **Ministère de la Santé** en tant que maître d'ouvrage et de la **SBEE** en tant que prestataire, afin d'améliorer la traçabilité des actions menées.
3. **Organiser une mission de contrôle complémentaire**
 - Effectuer une revue approfondie du marché dès que les documents requis seront disponibles, afin d'évaluer la matérialité des dépenses engagées et la conformité des prestations réalisées.
4. **Renforcer la transparence et la traçabilité**
 - Mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux pour garantir une gestion transparente des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

Marché N°5 : TRAVAUX

Référence Marché	N°004/PR/MS/ASSI/DAF/PRMP/SA du 25/01/2019
Maître d'ouvrage	AGENCE DES SERVICES ET SYSTEMES D'INFORMATION (ASSI)
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE
Délai d'exécution	45 jours calendaires
Les composantes du marché	Alimentation en énergie électrique par construction de ligne souterraine et équipement y afférant au profit du siège du data center national
Montant et Source de financement HT	106.144.435 fcfa

Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:
--------------------	--------------------------------------

Tableau : Fiche d'identification du marché N°2124 /MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 06/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

L'analyse de la documentation fournie a mis en évidence l'absence des pièces essentielles suivantes :

- Ordre de service.
- Procès-verbal de remise de site.
- Procès-verbal de constat d'achèvement.
- Procès-verbal de levée des réserves.
- Procès-verbal de réception provisoire et définitive.
- Rapport et cahier de chantier.
- Mandat de paiement.

L'indisponibilité de ces documents clés empêche une évaluation complète et fiable du projet.

En particulier, l'absence des pièces justificatives nécessaires à la validation des paiements (mandat de paiement et rapports associés) ne permet pas de vérifier la matérialité des dépenses engagées dans le cadre de ce marché. Il est donc impossible de s'assurer que les paiements effectués sont conformes aux travaux réalisés sur site.

Par ailleurs, il convient de préciser que la **SBEE intervient en tant que prestataire**, tandis que la procédure de passation de ce marché a été conduite par l'**ASSI**.

Recommandations

- ♣ **Garantir la disponibilité des documents essentiels**
 - Mettre en place un système de gestion documentaire assurant la conservation et l'accessibilité des pièces justificatives indispensables à l'évaluation du projet.
- ♣ **Assurer la traçabilité des paiements**
 - Exiger la fourniture des documents relatifs aux paiements (mandat de paiement, rapports associés) afin de vérifier la matérialité des dépenses et leur conformité avec les travaux réalisés.
- ♣ **Clarifier les responsabilités des acteurs**
 - Définir précisément les rôles et obligations de chaque partie prenante, notamment ceux de l'**ASSI** en tant que maître d'ouvrage et de la **SBEE** en tant que prestataire, afin d'améliorer la transparence et la redevabilité.
- ♣ **Effectuer une mission de contrôle complémentaire**
 - Planifier un audit approfondi dès la mise à disposition des documents requis pour évaluer la conformité des paiements et la réalisation effective des travaux.
- ♣ **Renforcer les procédures de suivi et de validation**

- Mettre en place des mécanismes de contrôle plus rigoureux pour garantir que toutes les étapes du projet, y compris les paiements, sont appuyées par des pièces justificatives complètes et vérifiables.

Marché N°6 : TRAVAUX

Référence Marché	N°007/PR/ /ASSI/DAF/PRMP/SA du 18/02/2019
Fourniture du marché	
Maître d'ouvrage	
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	
Délai d'exécution	
Les composantes du marché	Fourniture et installation des équipements pour les postes de transformation HTA/BT au profit du sièges du DATA center national (ASSI)
Montant et Source de financement HT	84 612 134 HT
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°2124 /MEF/ME/PRMP/DCNMP/SP du 06/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

L'analyse de la documentation fournie a mis en évidence l'absence des pièces essentielles suivantes :

- Ordre de service.
- Procès-verbal de remise de site.
- Procès-verbal de constat d'achèvement.
- Procès-verbal de levée des réserves.
- Procès-verbal de réception provisoire et définitive.
- Rapport et cahier de chantier.
- Mandat de paiement.

L'indisponibilité de ces documents clés empêche une évaluation complète et fiable du projet.

En particulier, l'absence des pièces justificatives nécessaires à la validation des paiements (mandat de paiement et rapports associés) ne permet pas de vérifier la matérialité des dépenses engagées dans le cadre de ce marché. Il est donc impossible de s'assurer que les paiements effectués sont conformes aux travaux réalisés sur site.

Par ailleurs, il convient de préciser que la **SBEE intervient en tant que prestataire**, tandis que la procédure de passation de ce marché a été conduite par l'**ASSI**.

Recommandations

- ♣ **Garantir la disponibilité des documents essentiels**
 - Mettre en place un système de gestion documentaire assurant la conservation et l'accessibilité des pièces justificatives indispensables à l'évaluation du projet.
- ♣ **Assurer la traçabilité des paiements**
 - Exiger la fourniture des documents relatifs aux paiements (mandat de paiement, rapports associés) afin de vérifier la matérialité des dépenses et leur conformité avec les travaux réalisés.
- ♣ **Clarifier les responsabilités des acteurs**
 - Définir précisément les rôles et obligations de chaque partie prenante, notamment ceux de l'**ASSI** en tant que maître d'ouvrage et de la **SBEE** en tant que prestataire, afin d'améliorer la transparence et la redevabilité.
- ♣ **Effectuer une mission de contrôle complémentaire**
 - Planifier un audit approfondi dès la mise à disposition des documents requis pour évaluer la conformité des paiements et la réalisation effective des travaux.
- ♣ **Renforcer les procédures de suivi et de validation**
 - Mettre en place des mécanismes de contrôle plus rigoureux pour garantir que toutes les étapes du projet, y compris les paiements, sont appuyées par des pièces justificatives complètes et vérifiables.

Autorité contractante : Commune de Sèmè Podji

Marché N°1 : Travaux

Tableau : Fiche d'identification du marché 001/SPRMP/DDCMP du 16/01/2019

Référence du marché	N°001/SPRMP/DDCMP du 16/01/2019
Intitulé du marché	Réhabilitation, extension et densification de l'AEV de GLOGBO, WEGBEGO-ADIEME dans l'arrondissement de TOHOUE
Autorité contractante	Commune de Sèmè Podji
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	SIGEM
Titulaire du marché	OBB -TP
Délai d'exécution	06 MOIS
Montant et Source de financement	TTC : 248 696 800 F CFA, FADEC AFFECTE

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mercredi 09 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Toutes les preuves relatives à la matérialité des dépenses n'ont pas été mises à notre disposition.

b) Constats relevés :

Documentation fournie et modifications contractuelles :

- Les PV de réception et les rapports de suivi des travaux effectués par SIGEM ont été mis à disposition, ce qui constitue une base documentaire pour évaluer la conformité et l'avancement des travaux.
- Le marché initial (2019) pour la réhabilitation, extension et densification du réseau d'adduction d'eau villageoise (AEV) de GLOGBO, WEGBEGO et ADIEME a été modifié par deux avenants (n°1 en 2020 et n°2 en 2021). Ces avenants ont entraîné des modifications :
 - **Passage de tuyaux PVC à PEHD** en conformité avec les directives nationales.
 - **Réduction du linéaire couvert** de 32 500 ml à 10 606 ml, limitant ainsi la couverture initialement prévue pour trois villages à seulement deux (WEGBEGO et ADIEME).
 - Le montant total du marché a été ajusté de 247 280 000 FCFA à 308 957 040 FCFA (après réaménagement par l'avenant n°2).

Problèmes techniques et ajustements constatés :

La traversée de la route bitumée (prix n°10.3) n'a pas été réalisée pour les raisons suivantes :

- Présence d'un réseau SONEB des deux côtés de la RNIE n°1.
- Contexte hydrogéologique défavorable, rendant inutile l'installation d'une ressource autonome à moindre coût.
- Doubler le réseau existant aurait été une perte financière pour le projet.

La demande d'alimentation en eau du commissariat de Tohouè a entraîné des travaux supplémentaires :

- 108 mètres de tuyaux PEHD DN 160 PN 10 ajoutés.
- 224 mètres de tuyaux PEHD DN 63 PN 10 utilisés à partir du reliquat disponible.
- Ces travaux supplémentaires ont été intégrés dans l'avenant n°2, justifiant un réaménagement financier avec un reliquat positif de 1 359 360 FCFA (0,44 % du montant total).

Dysfonctionnements constatés lors de la vérification physique :

- Certaines bornes fontaines (BF) sont hors service, ce qui résulte d'un manque d'entretien. Cela limite l'accès à l'eau potable pour les populations.
- Le réseau d'AEV est sous-exploité par les villageois pour des raisons non spécifiées, nécessitant une enquête pour comprendre les obstacles à l'utilisation effective du système.

Points techniques du réseau réalisé :

- Réseau en PEHD réparti comme suit :
 - DN 315 : 250 ml
 - DN 160 : 2058 ml
 - DN 90 : 1000 ml
 - DN 75 : 1450 ml
 - DN 63 : 5848 ml

- 21 robinets-vannes, 10 ventouses et 5 dispositifs de vidange ont été installés.
- 12 bornes fontaines (BF) et 5 branchements particuliers (BP) ont été aménagés.



Photo 13. : Montrant le hall de la direction générale de la CNSS reconfigurée et aménagée 02 modules de 03 salles de classes + bureau + magasin + latrines + clôture à l'EPP OKOUN-SEME

c) Synthèse des constats et conclusion

Le présent contrat concernant la réhabilitation, extension et densification de l'AEV de GLOGBO, WEGBEGO-ADIEME dans l'arrondissement de TOHOUE a été bel et bien exécuté et toutes les ouvrages sont conformes aux prescriptions techniques prévues dans le contrat.

Recommandations :

- ✓ Mettre en place un programme de maintenance pour réhabiliter les bornes fontaines hors service et garantir leur durabilité.
- ✓ Former les communautés locales sur l'entretien des installations pour favoriser leur appropriation et leur exploitation.
- ✓ Identifier les raisons pour lesquelles les villageois n'exploitent pas pleinement le réseau.
- ✓ Sensibiliser les populations sur l'importance et les avantages d'utiliser ces infrastructures.
- ✓ Allouer les fonds restants à des actions qui amélioreront l'accès à l'eau potable ou renforceront la capacité du réseau existant.
- ✓ Veiller à ce que les travaux soient régulièrement inspectés pour éviter les défauts ou les malfaçons.
- ✓ Exiger des rapports réguliers de performance et d'entretien des infrastructures

Marché N°2 : Travaux

Référence du marché	N° 036/PAURAD/SPRMP/CCMP du 27/11/2019
Intitulé du marché	Construction de 02 modules de 03 salles de classes + bureau + magasin + latrines + clôture + enseigne + eau +électricité + équipements/tables et bancs à l'EPP OKOUN-SEME (FADEC AFFECTE PAURAD)
Autorité contractante	Commune de Sèmè Podji
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SAAFIB SARL
Délai d'exécution	06 MOIS
Montant et Source de financement	HT : 97 803 810 F CFA , IDA

Tableau : Fiche d'identification du marché 036/PAURAD/SPRMP/CCMP du 27/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mercredi 09 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document relatif à la matérialité des dépenses, tel que des bordereaux de paiement ou des quittances n'a été fourni. Le seul document disponible est le contrat, ce qui rend difficile une évaluation complète de l'exécution financière du projet.

b) État des ouvrages :

- **Réalisation des rampes :**

La rampe a été initialement réalisée de manière défectueuse, avec une pression brusque, ce qui la rend dangereuse pour les écoliers. Une deuxième rampe a été construite à la même position sans démolir la première défectueuse, ce qui constitue une erreur technique et esthétique.

- **Imperfections notées sur l'ouvrage :**

- Les aciers des structures des nervures sont apparents, signe d'une mise en œuvre défailante du béton.

- Ces défauts sont visibles au niveau du sol, compromettant la durabilité et la sécurité de l'ouvrage.



Photo 14. : Montrant le hall de la direction générale de la CNSS reconfigurée et aménagée 02 modules de 03 salles de classes + bureau + magasin + latrines + clôture à l'EPP OKOUN-SEME

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux ne respectent pas les normes de construction adéquates. Les défauts de mise en œuvre, notamment au niveau des rampes et du béton des nervures, témoignent d'une exécution de faible qualité. L'absence de plans architecturaux et techniques complique davantage l'évaluation de la conformité aux normes prévues.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun plan architectural, procès-verbal de réception, ni autre document de contrôle n'a été mis à disposition, ce qui empêche une traçabilité et une évaluation rigoureuses de la qualité des travaux effectués.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de construction des deux modules de trois salles de classe avec bureau, magasin, latrines, clôture, enseigne, eau, électricité, et équipements à l'EPP Okoun-Sèmè présentent de sérieuses lacunes :

- Défaillance dans la réalisation des rampes, avec une construction initiale inadéquate et une réparation non conforme.
- Défauts structurels notables, comme les aciers apparents et une mauvaise mise en œuvre du béton.
- Absence de documents justificatifs permettant de vérifier la qualité et le sérieux de l'exécution des travaux.

Recommandations :

- ✓ Démolir la rampe défectueuse et réaliser une nouvelle rampe conforme aux normes.
- ✓ Corriger les imperfections structurelles, notamment en recouvrant les aciers apparents et en renforçant le béton des nervures.
- ✓ Plans architecturaux et techniques, procès-verbaux de suivi et réception, ainsi que toute documentation relative aux dépenses effectuées.

- ✓ Faire intervenir un bureau de contrôle pour évaluer la conformité de l'ouvrage aux normes techniques et proposer des solutions de réhabilitation

Autorité contractante Université d'Abomey-Calavi

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°043/UAC/PRMP/CCMP/D-INE/SP-PRMP du 04/06/2020
Intitulé du marché	Travaux de construction du bâtiment de l'INE : Rez-de-chaussée des deux ailes
Autorité contractante	UAC
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	Groupe MAPOLO-SHOKAP, Tél : 97 98 62 65/95 73 87 45/95 79 00 00
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	214 260 258 F CFA HT/252 827 104 FCFA TTC

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N°043/UAC/PRMP/CCMP/D-INE/SP-PRMP du 04/06/2020

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les **preuves de paiement** des travaux, objet de ce contrat, ont été mises à disposition, permettant ainsi de vérifier la conformité financière du projet.

b) État des ouvrages :

Les travaux ont été **réalisés conformément aux prescriptions techniques du marché**, et les ouvrages sont en bon état.



Photo 55 : Montrant construction du bâtiment de L'INE : Rez-de-chaussée des deux ailes.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les **travaux réalisés** sont **conformes aux pièces graphiques** et aux **spécifications techniques** du contrat. Les matériaux utilisés et les méthodes de construction respectent les normes établies.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

Tous les **documents et pièces contrôlés** au niveau de l'autorité contractante sont **vrais** et **sincères**, conformément aux constatations physiques faites sur les sites des travaux.

e) Synthèse des constats et conclusion

Sur la base des rapports de suivi et des comptes rendus de réunion mis à disposition, il est confirmé que le contrôle des travaux a été effectué de manière adéquate par le maître d'œuvre et le maître d'œuvre de contrôle. Les ouvrages visités dans le cadre du présent contrat sont conformes aux spécifications techniques, réalisés aux bons endroits, et sont en bon état de fonctionnement.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°063-2019/UAC/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 04/11/2019
Intitulé du marché	Actualisation du plan architectural de l'INE
Autorité contractante	Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	Cabinet UrbA-TROPIQUES, Tél : 21 35 18 21
Délai d'exécution	7 mois
Montant et Source de financement	14 927 000 F CFA TTC

Tableau 2 : Fiche d'identification du marché N°063-2019/UAC/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 04/11/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Tous les documents relatifs à l'actualisation du plan architectural de l'INE ont été fournis et sont jugés conformes. Les preuves de paiement et les pièces justificatives sont disponibles et authentiques. Les dépenses sont documentées de manière sincère, et les documents relatifs à l'exécution des travaux ont été vérifiés et sont en adéquation avec les constatations physiques effectuées sur le site.

b) État des ouvrages :

Les plans actualisés ont été mis à notre disposition. Après examen, il est constaté que les travaux d'actualisation du plan architectural ont été réalisés conformément aux exigences et que les modifications ont bien été prises en compte dans le projet final. Aucune irrégularité n'a été relevée concernant l'état des travaux liés à l'actualisation du plan.

c) **Photo 35** : Aucune photo n'est nécessaire dans ce cas, étant donné que l'actualisation des plans est un travail documentaire et n'implique pas des éléments visuels directement vérifiables sur le terrain.

d) **Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :**

Les plans actualisés respectent les normes techniques et les exigences spécifiées dans le cahier des charges. Aucune non-conformité n'a été relevée dans l'exécution de l'actualisation des plans.

e) **La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :**

Les documents de contrôle sont complets, vérifiables et correspondent aux travaux réalisés. Les plans actualisés sont fidèles aux exigences et ne présentent aucune divergence par rapport à la réalité des travaux effectués sur le terrain.

f) **Synthèse des constats et conclusion :**

L'actualisation du plan architectural de l'INE a été effectuée conformément aux attentes et aux normes en vigueur. Tous les documents relatifs à cette mise à jour sont sincères et vérifiables, et il n'a été relevé aucune anomalie lors de la vérification des travaux et des documents associés. Le projet est conforme aux spécifications et peut être considéré comme achevé avec succès.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°062-2019/UAC/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 29/10/2019
Intitulé du marché	Travaux de réfection et de réhabilitation des amphithéâtres C500 ; HOUDEGBE ; A & B 750, des modules 1, 2, 3 et 4 : de la salle informatique de l'Amphi Iran et du Bâtiment A de la FSA au profit de l'Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante	Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	ETS ACTION AND TRADING, Tél : +229 96 02 88 10/97 76 70 33
Délai d'exécution	2 mois
Montant et Source de financement	97 746 264 F CFA HT/115 340 592 F CFA TTC

Tableau 3 : Fiche d'identification du marché N°062-2019/UAC/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 29/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) **Matérialité des dépenses effectuées :**

Aucune preuve de paiement n'a été fournie pour les travaux d'extension de l'amphithéâtre Téléthon. Cependant, les factures suivantes ont été transmises :

Facture N°001/2AT/2020 de 24 041 893 F CFA HT, datée du 04/02/2020

Le montant total des travaux s'élève à 93 813 669 F CFA.

Toutefois, la facture du solde (3 932 595 F CFA HT) n'a pas été mise à disposition, empêchant ainsi une vérification complète des paiements effectués.

b) État des ouvrages :

Les travaux sont globalement conformes aux spécifications techniques et à l'ouvrage prévu. Toutefois, il est important de noter que des défauts mineurs ont été constatés. La qualité globale des travaux reste acceptable, mais certains aspects pourraient nécessiter des ajustements.



Photo 35 :

c) Absence d'ordre de service de démarrage (OS) :

L'absence d'un ordre de service de démarrage empêche de confirmer officiellement le lancement des travaux, bien que le marché ait été enregistré le 10/12/2019. Cela limite également la capacité à vérifier si le délai de démarrage a été respecté.

d) Retard dans la réception des travaux :

La durée contractuelle d'exécution des travaux était de 2 mois à compter de la notification de l'OS et de la remise du site. En principe, la réception des travaux aurait dû avoir lieu après le 10/02/2020. Cependant, la réception provisoire a été effectuée le 29/05/2020, soit un retard de 3 mois. Ce retard n'a pas été sanctionné par des pénalités, malgré l'existence d'une clause contractuelle stipulant une pénalité de retard.

e) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés sont conformes aux spécifications techniques, bien que des défauts mineurs aient été relevés. Aucun écart majeur n'a été observé par rapport aux attentes de qualité.

f) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents relatifs aux travaux sont partiellement disponibles, mais l'absence de certaines preuves de paiement et d'autres documents administratifs empêche une validation complète de la sincérité et de la véracité des rapports de contrôle.

g) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché des travaux d'extension de l'amphithéâtre Téléthon présente des irrégularités administratives majeures, notamment l'absence d'ordre de service et des preuves de paiement. De plus, bien que les travaux soient globalement conformes aux spécifications techniques, un retard de 3 mois a été enregistré, sans application des pénalités contractuelles. Il est recommandé de régulariser la situation administrative et d'assurer une vérification complète des paiements et des documents justificatifs. Malgré les défauts mineurs, les travaux peuvent être considérés comme conformes aux normes techniques, mais la gestion contractuelle laisse à désirer.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°005-2020/UAC/PRMP/CCMP/D-INE/SP-PRMP du 13/02/2020
Intitulé du marché	Travaux de construction de salles de cours de type rez-de-chaussée (RDC) extensible en R+2 et de construction d'un bâtiment administratif au profit de l'Institut National de l'Eau (INE)
Autorité contractante	Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	ETS PARADIS TRADING AND CONSULTING, Tél : +229 97 33 09 21
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	99 842 395 F CFA HT/117 814 026 F CFA TTC

Tableau 4 : Fiche d'identification du marché N°005-2020/UAC/PRMP/CCMP/D-INE/SP-PRMP du 13/02/2020

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les documents relatifs aux paiements effectués pour la construction des salles de cours de type rez-de-chaussée (RDC), extensible en R+2, et du bâtiment administratif de l'Institut National de l'Eau (INE) sont disponibles et ont été vérifiés. Les preuves de paiement sont conformes et ont été correctement documentées, ce qui permet de confirmer la matérialité des dépenses engagées pour l'exécution des travaux.

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés sont globalement conformes aux spécifications techniques et aux exigences du projet. Les salles de cours, ainsi que le bâtiment administratif, ont été construits conformément aux plans, et aucune non-conformité majeure n'a été observée lors de l'inspection des ouvrages.



Photo 35 : Aucune photo spécifique n'a été fournie, car aucune anomalie ou problème notable n'a été observé lors de la visite.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux respectent les normes techniques et les spécifications du contrat. La construction des salles de cours et du bâtiment administratif a été réalisée en respectant les exigences structurelles et architecturales, et aucune déviation par rapport aux normes n'a été constatée.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle sont en adéquation avec les travaux réalisés sur site. Les rapports et documents associés à la construction des bâtiments sont sincères et vérifiables, et les constatations physiques sur le terrain confirment la bonne exécution des travaux.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de construction des salles de cours et du bâtiment administratif sont conformes aux spécifications techniques et aux normes en vigueur. Les documents relatifs aux paiements et aux contrôles sont complets et vérifiables. Les travaux sont réalisés de manière satisfaisante, et aucun écart majeur n'a été observé. Le projet peut être considéré comme achevé selon les conditions prévues.

Marché N°5 : TRAVAUX

Référence du marché	N°080-2019/UAC/PRMP/CCMP/D-FSA/SP-PRMP du 31/12/2019
Intitulé du marché	Travaux de réfection des bâtiments administratifs et amphis de la FSA
Autorité contractante	Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante délégué	Néant

Titulaire du marché	SOCIETE INTER-ZAIKO SARL, QUARTIER TCHICOMEY ; LOKOSSA ; BENIN TEL : 95 06 79 53
Délai d'exécution	60 jours
Montant et Source de financement	45 798 623 TTC et 38 812 392 HT

Tableau 5 : Fiche d'identification du marché N°080-2019/UAC/PRMP/CCMP/D-FSA/SP-PRMP du 31/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Voici une version structurée des constats concernant les travaux de réfection des bâtiments administratifs et des amphithéâtres de la FSA :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les documents relatifs aux paiements effectués pour la réfection des bâtiments administratifs et des amphithéâtres de la FSA sont disponibles et ont été vérifiés. Les preuves de paiement sont conformes et correctement documentées, permettant de confirmer la matérialité des dépenses engagées pour ces travaux de réfection.

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés sont globalement conformes aux spécifications techniques. Les bâtiments administratifs et les amphithéâtres ont été rénovés selon les exigences du projet, et aucune non-conformité majeure n'a été relevée lors de l'inspection des ouvrages.



Photo 35 : Aucune photo spécifique n'a été fournie, car aucune anomalie ou problème notable n'a été observé lors de la visite des sites de travaux.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux respectent les normes techniques et les spécifications du cahier des charges. Les rénovations effectuées sur les bâtiments administratifs et les amphithéâtres ont été réalisées conformément aux exigences de qualité et aux standards techniques en vigueur.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle sont en adéquation avec les travaux réalisés sur site. Les rapports et documents associés aux travaux de réfection sont vérifiables et sincères, et les constatations physiques effectuées sur le terrain confirment que les travaux ont été exécutés correctement.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de réfection des bâtiments administratifs et des amphithéâtres de la FSA sont conformes aux spécifications techniques et aux normes applicables. Les documents relatifs aux paiements et aux contrôles sont complets et authentiques. Les travaux ont été réalisés de manière satisfaisante, et aucun écart majeur n'a été observé. Le projet peut être considéré comme achevé avec succès.

Autorité contractante : Université de PARAKOU (UP)

Marché n°1 : Fournitures

Référence du marché	N°426/2019/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PMRP du 29/10/19
Intitulé du marché	Acquisition de matériels et de mobiliers, matériels informatiques ; acquisition et installation d'un groupe électrogène et panneaux solaires au profit de la faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou
Maître d'ouvrage	UP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	MAFA TECH Tel : 97 89 42 30
Délai d'exécution	15 jours
Montant et source de financement	TTC : 33 772 220 F CFA, Financement autonome

Tableau 43 : : Fiche d'identification du marché 426/2019/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PMRP du 29/10/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 12 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses ont été analysées par la mission de revue et sont jugées conformes. Toutefois, l'absence d'un ordre de service et d'un procès-verbal de réception définitive des matériels limite la traçabilité et complique la validation des dépenses effectuées.

b) État des ouvrages :

Le contrôle de l'état des équipements révèle plusieurs irrégularités :

- **Manque de traçabilité des matériels :** Les bons d'entrée et de sortie du matériel ne sont pas bien tenus, compromettant le suivi et la traçabilité des équipements.
- **Incohérences dans le matériel informatique :** Dix ordinateurs de bureau mentionnés sur le bordereau de distribution n'ont pas pu être identifiés physiquement. De plus, les numéros de série inscrits sur le bordereau de distribution diffèrent de ceux retrouvés sur les ordinateurs présentés, créant des incohérences dans l'inventaire du matér



Photo 35 : Illustrant les matériels identifiés et les incohérences relevées dans les numéros de série des ordinateurs de bureau.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les équipements et matériels fournis présentent des écarts par rapport aux exigences de traçabilité et de conformité administrative. L'absence de l'ordre de service, du procès-verbal de réception définitive, et de bons d'entrée/sortie précis ne permet pas d'assurer une conformité rigoureuse des ouvrages livrés par rapport aux normes techniques et aux standards administratifs.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle disponibles sont insuffisants et comportent des incohérences importantes. L'absence d'un suivi rigoureux des matériels, les bons d'entrée/sortie incomplets et les écarts dans les numéros de série des ordinateurs soulèvent des doutes quant à la véracité et à la sincérité des documents de distribution et de réception fournis.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En conclusion, l'audit révèle des faiblesses documentaires et une traçabilité inadéquate des matériels fournis. L'absence d'un ordre de service, d'un PV de réception définitive, et de documents de suivi précis empêche de vérifier l'authenticité des matériels livrés. Les incohérences dans les numéros de série des ordinateurs ajoutent à l'incertitude sur la conformité

des équipements. Il est recommandé de renforcer les procédures de traçabilité et de suivi des matériels pour garantir la conformité et la transparence des équipements distribués

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°235/2019/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/08/19
Intitulé du marché	Travaux de construction d'un bloc administratif de type rez-de-chaussée au profit de la faculté de Médecine de l'Université de Parakou
Maître d'ouvrage	UP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Entreprise SEQUENCE SARL Tel: 95 96 27 62
Délai d'exécution	06 Mois
Montant et source de financement	TTC : 74 768 356 CFA Financement Autonome.

Tableau 44 : Fiche d'identification du marché 235/2019/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/08/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 12 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

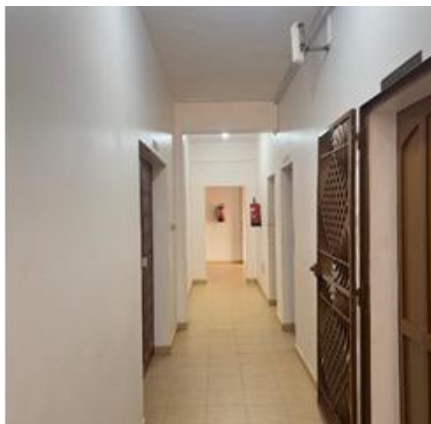
Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

En raison de l'absence de documents contractuels, tels que l'ordre de service de démarrage des travaux et les procès-verbaux de réception provisoire et définitive, il n'a pas été possible de valider intégralement la matérialité des dépenses associées à ce marché.

b) État des ouvrages :

Aucun constat particulier n'a été relevé. Il convient de noter que l'ouvrage avait fait l'objet d'une réfection avant notre passage sur le terrain.



d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence de documents de suivi (ordre de service, procès-verbaux de réception), il est difficile de confirmer la conformité de l'ouvrage par rapport aux normes techniques, bien qu'aucun défaut apparent n'ait été observé lors de notre inspection.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle n'ont pas été fournis, rendant difficile l'évaluation complète de la qualité de la gestion du marché. Cependant, l'ouvrage ne présente pas de défauts apparents à ce stade.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Bien que l'ouvrage ait subi des réparations récentes avant notre intervention, l'absence de documents clés (ordre de service, procès-verbaux de réception) limite la vérification complète du processus de suivi et de conformité. Il est recommandé de s'assurer de la disponibilité et de l'archivage adéquat de tous les documents de gestion pour les marchés futurs afin de faciliter les contrôles.

Marché n°3 : Travaux

Référence du marché	N°330/2019/R-UP/AC/PRMP/CCPM/A-PRMP/S-PMRP du 30/08/19
Intitulé du marché	Travaux de construction d'un bloc administratif de type rez-de-chaussée au profit de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Parakou
Maître d'ouvrage	UP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SOCIETE AFOLAC-BENIN Tel : 97 58 59 70
Délai d'exécution	03 mois
Montant et source de financement	TTC : 130 836 851 F CFA Financement Autonome

Tableau 45 : Fiche d'identification du marché 330/2019/R-UP/AC/PRMP/CCPM/A-PRMP/S-PMRP du 30/08/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 12 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Le manque d'archivage adéquat a sérieusement entravé la validation des dépenses. Aucun ordre de service, procès-verbal (PV) de réception, ni procès-verbal de réunion de chantier n'a été mis

à disposition, ce qui a limité notre capacité à vérifier l'exactitude des paiements et le suivi des dépenses par rapport à l'avancement des travaux.

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés présentent des défauts notables et des irrégularités :

- **Non-respect des délais** : Le projet, qui devait être achevé depuis longtemps, a connu des retards considérables et reste inachevé, ce qui empêche la réception définitive.
- **Qualité médiocre de l'enduit** : L'enduit appliqué est de qualité insatisfaisante, compromettant l'apparence et la durabilité de l'ouvrage.
- **Infiltrations par les fenêtres** : Des défauts au niveau des ouvertures laissent l'eau s'infiltrer dans les bureaux.
- **Problèmes d'étanchéité** : Les travaux d'étanchéité sont mal réalisés, causant une inondation récurrente dans le hall d'entrée pendant la saison pluvieuse, d'après les témoignages des utilisateurs.
- **Détérioration des équipements sanitaires** : Les équipements sanitaires souffrent d'une détérioration prématurée, avec des fuites dans les colonnes de douche et des dysfonctionnements des chasses d'eau.
- **Portes métalliques de qualité insuffisante** : Les portes installées présentent des défauts de planéité et des irrégularités, rendant leur usage et leur esthétisme insatisfaisants.
- **Non-exécution complète de certaines rubriques du DQE** : Sur 10 WC prévus avec accessoires, seulement 8 ont été installés. De même, 21 portes métalliques de 0,7 x 2,10 m ont été posées au lieu des 24 prévues. Aucun PV n'a été fourni pour expliquer ces modifications.



Photo 35 : Montrant les infiltrations d'eau, les défauts de planéité des portes métalliques et les inondations dans le hall d'entrée dues à un mauvais travail d'étanchéité.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'absence de documents contractuels et les défauts d'exécution observés indiquent un manque de conformité aux normes techniques. Les infiltrations, le mauvais état des sanitaires, et les défauts de finition mettent en évidence une qualité de construction insatisfaisante, qui affecte la durabilité et la sécurité de l'ouvrage.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

L'absence totale de documents de suivi rend impossible la vérification des travaux réalisés. De plus, les imperfections observées sur site, que l'entrepreneur n'a jamais corrigées, remettent en question la sincérité et l'efficacité du contrôle.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le projet présente des lacunes graves en termes de qualité de construction, de respect des délais, et de documentation de suivi. Les défauts de finition, les infiltrations d'eau, et l'usure prématurée des équipements compromettent l'intégrité de l'ouvrage. En raison d'un archivage insuffisant, l'exactitude de certains travaux reste non vérifiable. Il est recommandé d'exiger la documentation manquante, de procéder aux réparations nécessaires et d'assurer un suivi rigoureux pour garantir la conformité de l'ouvrage aux exigences du marché.

Autorité contractante : ANAEPMR

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°608/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/DN CMP/SP du 22/07/19
Intitulé du marché	CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE TRAITEMENT DES BOUES DE VIDANGE A SEME PODJI
Maître d'ouvrage	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ASI BF SA
Délai d'exécution	15 mois
Montant et Source de financement	7 954 282 FCFA TTC

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché
N°608/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/DNCMP/SP du 22/07/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 09 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Il a été constaté l'absence des preuves de paiement dans la documentation mise à disposition, ce qui empêche la vérification de la conformité des dépenses.

b) État des ouvrages :

Les ouvrages réalisés sont en bon état et répondent aux spécifications techniques du marché. Les images ci-dessous illustrent l'état des travaux sur site.



c) Conformité des travaux aux normes techniques :

Les **ouvrages réalisés** dans le cadre de ce marché sont **conformes aux prescriptions techniques** et répondent aux exigences de conception et d'exécution.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

L'ensemble des documents et pièces contrôlés sont jugés **vrais et sincères** par rapport aux constatations physiques sur site. Toutefois, les éléments suivants manquent dans la documentation :

- **Non-respect du délai d'exécution**, sans preuve de **pénalité de retard**.
- **Absence du dossier d'exécution**.
- **Absence de rapports mensuels des travaux**.
- **Absence des preuves de paiement**.

Synthèse des constats et conclusion

Mission d'audit indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2019

Les **ouvrages et biens réalisés** dans le cadre de ce marché sont **conformes aux spécifications techniques** du marché et sont en bon état de fonctionnement. Cependant, certaines **lacunes administratives** ont été relevées, notamment en ce qui concerne les **preuves de paiement**, les **rapports mensuels**, le **dossier d'exécution**, ainsi que les **pénalités de retard** dues au non-respect des délais.

Marché N°2 : FOURNITURE

Référence du marché	N°2174/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/OMIDELTA/DNCMP/SP du 06/12/19
Intitulé du marché	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS GEOPHYSIQUES AU PROFIT DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EAU AEP
Autorité contractante	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	IRIS INSTRUMENTS
Délai d'exécution	3,5 mois
Montant et Source de financement	380 270 539 FCFA TTC

Tableau 2 : Fiche d'identification du marché N°2174/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/OMIDELT A/DNCMP/SP du 06/12/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le.....2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Aucun constat particulier n'a été relevé. La documentation fournie est complète et conforme.

b) État des équipements :

Les équipements géophysiques acquis sont en bon état et conformes aux spécifications techniques du marché. Aucune déviation par rapport aux attentes n'a été notée.

c) Conformité des équipements aux normes techniques :

Les équipements livrés respectent les **normes techniques** en vigueur et sont bien adaptés aux besoins de la Direction Générale de l'Eau.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les documents contrôlés sont **vrais** et **sincères** en accord avec les constatations physiques sur le site. Aucune anomalie ou irrégularité n'a été détectée.

Synthèse des constats et conclusion

Le marché relatif à l'acquisition d'équipements géophysiques a été **bien exécuté**, avec des équipements conformes aux spécifications techniques. Aucun constat particulier n'a été relevé concernant l'exécution du marché.

Marché N°3 : FOURNITURE

Référence du marché	N°050/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/DNCMP/SP du 07/02/19
Intitulé du marché	FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES AU PROFIT DE L'ANAEPMR ET DU PEPRAU (LOT2)
Autorité contractante	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Groupement DIMOHU-R & C SERVICES
Délai d'exécution	02 mois
Montant et Source de financement	53 742 564 FCFA HT
Coordonnées WGS 84	

Tableau 3 : Fiche d'identification du marché N°050/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/DNCMP/SP du 07/02/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 30 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

a) Matérialités des dépenses effectuées :

L'absence de **preuves de paiement** a été constatée dans la documentation mise à disposition. Ce manque de documentation ne permet pas de vérifier certains aspects financiers du marché.

b) État des équipements :

Les équipements reçus et installés sont en bon état de fonctionnement et correspondent aux spécifications prévues. Les images ci-après montrent l'état des matériels :



Photo 1 : Photocopieur grand modèle CANON, Photocopieuse de capacité moyenne RICOH, Imprimante scanner, Régulateur de tension

c) Conformité des biens par rapport aux normes techniques :

Les équipements informatiques et bureautiques livrés sont **conformes aux prescriptions techniques** définies dans le marché. Chaque article correspond à la spécification demandée et est opérationnel.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les documents et pièces contrôlés sont **vrais** et **sincères** en ce qui concerne les constatations physiques faites sur le terrain. Toutefois, l'absence des preuves de paiement constitue une lacune importante dans la documentation.

Synthèse des constats et conclusion

Les équipements informatiques et bureautiques livrés sont conformes aux spécifications techniques et sont en bon état de fonctionnement. Cependant, **l'absence de preuves de paiement** constitue une anomalie qui mérite d'être rectifiée.

Recommandations : Il est recommandé de fournir les **preuves de paiement** afin de compléter la documentation du marché et assurer la transparence des transactions.

Autorité contractante : SONEB

Marché N°1 : FOURNITURE

Référence du marché	N°040/19/SONEB/DG/PRMP/DF/DACG/DDPE/CCMP/S-PRMP du 08/08/2019
Intitulé du marché	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE RECHERCHE DE FUITES D'EAU DANS LE CADRE DU PROJET DE REDUCTION DES PERTES D'EAU ET D'AMELIORATION DE LA VIABILITE DES SYSTEMES D'AEP DE COTONOU, PORTO-NOVO ET LEURS AGGLOMERATIONS
Autorité contractante	SONEB

Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SEWERIN
Délai d'exécution	07 mois
Montant et Source de financement	230 650 414 FCFA HT; BAD
Coordonnées WGS 84	

Tableau1 : Fiche d'identification du marché
N°040/19/SONEB/DG/PRMP/DF/DACG/DDPE/CCMP/S-PRMP du 08/08/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain 22 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Absence des preuves de paiement des équipements malgré la présence des PV de réception provisoire et définitive.
- Aucune preuve de paiement relative à la formation sur le maniement des équipements ou des frais de port (Europe – Magasin Central SONEB).
- Incertitude concernant l'ajout ou non des frais pour un ordinateur professionnel + configurations mentionnées comme optionnels dans le Bordereau des prix.
- Absence de document attestant la livraison ou réception de l'ordinateur professionnel.
- Absence de rapport de formation, bien que celle-ci soit facturée dans le Bordereau des prix.
- L'autorité contractante a précisé verbalement que les paiements ont été effectués directement par le bailleur (BAD).

b) État des équipements :

Les équipements ont été fournis et stockés conformément aux prescriptions techniques.

Vérification physique réalisée avec succès, confirmant l'état satisfaisant des équipements.

c) Conformité des biens par rapport aux normes techniques :

Les équipements livrés sont conformes aux caractéristiques et quantités prévues dans le contrat.

d) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie :

Les équipements ont été livrés dans les délais prévus, en tenant compte des dates des PV de réception et de la période de garantie.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les documents de contrôle examinés sont jugés authentiques et sincères, bien qu'ils soient incomplets en raison des absences soulignées dans la synthèse

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché a été exécuté physiquement conformément aux prescriptions techniques, avec livraison des équipements conformes. Toutefois, l'absence de preuves de paiement, de rapport de formation, et de clarification sur l'ordinateur professionnel soulève des interrogations sur la gestion documentaire et la transparence.

Marché N°2 : SERVICE

Référence du marché	N°053/19/SONEB/PRMP/DG/DF/DACG/CCM P/DAAG/DAJCDA/DLA/SPL du 04/10/2019
Intitulé du marché	PRESTATION D'OBTENTION DE TITRES FONCIERS POUR 67 DOMAINES DE LA SONEB
Autorité contractante	SONEB
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ANDF
Délai d'exécution	06 MOIS
Montant et Source de financement	25 788 134 FCFA HT ; Budget Autonome

Tableau 2 : Fiche d'identification du marché N°053/19/SONEB/PRMP/DG/DF/DACG/CCMP/DAAG/DAJCDA/DLA/SPL du 04/10/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Les documents fournis pour ce marché se limitent au **contrat** et à la **facture N°642/2019/MEF/ANDF/DAF/CPT/SA du 28/11/2019** pour une avance de démarrage des travaux d'un montant TTC de **9 129 000 francs CFA**.
- Aucune autre preuve justificative de paiements ou de dépenses n'a été mise à disposition.

b) État des travaux :

L'autorité contractante a affirmé que le marché a été **résilié**, mais aucune preuve documentée (notification ou PV de résiliation) n'a été fournie pour corroborer cette déclaration.

c) Conformité des travaux par rapport aux normes techniques :

L'absence de preuve de résiliation et de documents techniques ne permet pas de vérifier si des travaux ont été réalisés ou conformes aux spécifications contractuelles.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Mission d'audit indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2019

La documentation disponible est incomplète, ce qui rend difficile l'évaluation de la qualité et de la véracité des informations relatives à ce marché.

e) Synthèse des constats et conclusion :

La documentation insuffisante et l'absence de preuves claires de résiliation ou d'avancement des travaux ne permettent pas d'évaluer le suivi, la traçabilité et la conformité du marché.

La situation actuelle soulève des interrogations sur la gestion de ce projet et la transparence des opérations réalisées.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°797/19/MEM/SONEB/DG/PRMP/DDPE/DF/CCMP/DACG du 03/09/19
Intitulé du marché	TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU DE LA SONEB DANS LES LOCALITES DE DJEGBADJI ET DE HOUAKPE-DAHO (COMMUNE DE OUIDAH)
Autorité contractante	SONEB
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SOGEA SATOM
Délai d'exécution	01 mois et demi
Montant et Source de financement	206 382 142 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	Latitude : Longitude : Altitude :

Tableau 3 : Fiche d'identification du marché N°797/19/MEM/SONEB/DG/PRMP/DDPE/DF/CCMP/DACG du 03/09/19

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et rapport mis à notre disposition et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement n'a été fournie dans la documentation reçue, ce qui limite la traçabilité des dépenses et leur justification.

b) État des ouvrages :

Les vérifications physiques sur le terrain confirment que les travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques.

Les images prises lors des vérifications illustrent les ouvrages en bon état (les photos mentionnées devraient être ajoutées pour appuyer le constat).

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages réalisés respectent les spécifications techniques définies dans le contrat, selon l'analyse faite sur le site.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Documents vérifiés et observations :

Les documents contrôlés sont considérés vrais et sincères au regard des constatations physiques sur le terrain.

Lacunes notées :

- **Absence de PV de remise de site**, indispensable pour établir la base de démarrage des travaux.
- **Absence de l'ordre de service**, ce qui empêche d'évaluer le respect des délais contractuels.
- **Absence de dossier d'exécution**, qui contient habituellement des informations cruciales sur la méthode de travail et les ajustements éventuels.
- **Absence de PV de levée de réserves**, malgré les réserves notées lors du constat d'achèvement du 27/11/2019.
- **Absence de rapports de suivi et de cahier de chantier**, essentiels pour une traçabilité détaillée des travaux.
- **Absence de preuve de paiement**, limitant l'évaluation de la gestion financière du marché.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Les ouvrages exécutés respectent les exigences techniques du marché et sont en bon état. Les nombreuses pièces manquantes entravent une évaluation complète du respect des délais, des étapes de contrôle, et de la gestion financière. Malgré la conformité technique des travaux, les lacunes documentaires nuisent à la transparence et à la capacité de juger de la bonne gestion de ce marché. Ces insuffisances devraient être corrigées pour éviter des failles similaires dans les projets futurs.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°886/MEF/MEM/DNCMP/SONEB/SP du 11/09/19
Intitulé du marché	FOURNITURE DE MATERIELS ET EXECUTION DES TRAVAUX DE GENIE-CIVIL, DE POSE DES CONDUITES, DES EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES, ELECTRIQUES ET ELECTROMECHANIQUES DES FORAGES ET DES STATIONS DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DE LA MESURE D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE SAVALOU
Autorité contractante	SONEB

Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	AGIRE SARL
Délai d'exécution	06 mois
Montant et Source de financement	1 816 418 486 FCFA HT
Coordonnées WGS 84	FORAGE FS2 FORAGE FS5 FORAGE FS7 Latitude : 384291 Latitude : 382253 Latitude : 381983 Longitude : 875679 Longitude : 867885 Longitude : 874441 Altitude : 172m Altitude : 132m Altitude : 162m
	FORAGE FS9 FORAGE FS11 EN LIEU ET PLACE DE FS4 PREVU STATION DE TRAITEMENT Latitude : 381806 Latitude : 380448 Latitude : 386254 Longitude : 874060 Longitude : 866851 Longitude : 875957 Altitude : 162m Altitude : 143m Altitude : 211m

Tableau 4 : Fiche d'identification du marché N°886/MEF/MEM/DNCMP/SONEB/SP du 11/09/19

L'équipe de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le Jeudi 22 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

a. Matérialités des dépenses effectuées

Absence de preuves de paiement dans la documentation fournie.

b. État des ouvrages

Tableau récapitulatif des conformités, non-conformités et défauts observés

Infrastructure	Conformité	Non-conformités	Défauts observés
Fourrage FS2	Portail, clôture, compteur, bâtiment forage conforme	- Pompe immergée de 5 m ³ au lieu de 7 m ³ - Groupe électrogène de 9 KVA au lieu de 10 KVA	- Fissures sur les bâtiments - Affaissement des dallages

		- Alternateur de l'armoire de commande grillée	- Peintures déteintes
Fourrage FS5	Travaux globalement conformes	Aucun	- Casses au niveau des conduites - Fissures sur les murs des bâtiments - Affaissement du pavage - Peintures déteintes
Fourrage FS7	Aucun	- Armoire de commande en panne	- Fissures sur les bâtiments et clôtures - Peintures désactivées
Fourrage FS9	Aucun	- Pompe immergée de 9 m ³ au lieu de 10 m ³ - Station non opérationnelle (pannes de la pompe et de l'armoire de commande)	- Fissures sur la clôture - Perméabilité des murs - Peintures désactivées
Fourrage FS11 (FS4)	Aucun	- Compteur horaire non fonctionnel	- Fissures sur la clôture - Affaissement des dallages
Station de traitement	Aucun	- Pompe d'osseuse défectueuse (membrane endommagée) - Inverseur défectueux - Pompes de surface (64 m ³ /h au lieu de	

c. Conformité aux normes techniques

Les ouvrages respectent les normes techniques du marché malgré les non-conformités et défauts relevés.

d. Qualité et sincérité des documents de contrôle

Documents : Jugés vrais et sincères.

Manques observés : Absence de la machine pour souder les raccords PEHD, Observations de la réception provisoire non corrigées :

- Relais de tension dans les armoires.
- Serrures des portes et portails.
- Dalots.
- Vitre du voltmètre cassée.

e. Synthèse et conclusion

Les travaux réalisés respectent globalement les exigences du marché. Cependant, des non-conformités ont été relevées concernant certaines pompes, groupes électrogènes, inverseurs et compteurs. Plusieurs équipements présentent des défauts tels que des pannes, fissures, affaissements ou des peintures qui se détériorent. De plus, la machine pour les raccords PEHD n'a pas été retrouvée, et certains défauts signalés depuis la réception provisoire n'ont pas été corrigés.

En résumé, bien que les infrastructures soient en majorité fonctionnelles, des efforts significatifs sont encore nécessaires pour résoudre les problèmes techniques et renforcer la durabilité des ouvrages.

Les images ci-après montrent les ouvrages et leurs états.

FORAGE FS2



Photo 1 : Inscription sur portail et clôture du forage 20mX25m (conforme) Photo 2 : Compteur SBEE de capacité 30 A (conforme)



Photo 3 : Bâtiment forage 4.70X3.70 (conforme) Photo 4 : Fissure sur le bâtiment

Photo 5 : Forage équipé et raccordé conformément aux équipements hydrauliques prévus



Photo 6 : Ligne électrique Moyenne Tension (MT) et Basse tension (BT) avec transformateur de 50 KVA et sélecteur aérien IACM pour moyenne tension (conforme)



Photo 7 : Armoire de commande de puissance 3KW, de Hauteur Manométrique Totale HMT de 135m et de débit pompe immergée Q = 5m³ au lieu de 7m³ qui est prévu (non conforme)



Photo 8 : Bâtiment abri-groupe 3.40X.3.40 et paratonnerre (conforme)

 Tecnoplus		SPÉCIFICATIONS DU GROUPE ÉLECTROGÈNE			
MODELE		P9SF			
CODE		P9SF			
N ° DE SERIE		808325			
ANNEE DE FABRICATION		2020			
MODELE DE CONTRÔLEUR		DSE4520			
PUISSANCE (kVA)	9.0	PRP	10,0	LTP	
PUISSANCE (kW)	7.2	PRP	8,0	LTP	
TENSION NOMINALE (V)	400-231				
COURANT NOMINAL (A)	13				
FRÉQUENCE (Hz)	50				
FACTEUR DE PUISSANCE	0,8				
VITESSE (TPM)	1500				
PHASES	3				
TYPE DE REGULATEUR					
POIDS (kg)	VIDE		515	PLEIN	
TEMPERATURE (°C)			25	857	
ALTITUDE (m)	100				
VISATEC 2015, S.L. Galileo, 2 - 08150 Parets del Valles (Barcelona), España Tel +34 935 444 250 - www.tecnoplus.es					
				96 dB	
OF-4944-1					

Photo 9 : Groupe électrogène de capacité 9 KVA au lieu de 10 KVA (non conforme)



Photo 10 : Inverseur

FORAGE FS5



Photo 1 : Inscription sur portail et clôture du forage 20X25m (conforme)



Photo 2 : Ligne électrique Moyenne Tension (MT) et Basse tension (BT) avec transformateur de 50 KVA et sélecteur aérien IACM pour moyenne tension (conforme)



Photo 3 : Compteur SBEE de 30 A (conforme) Photo 4 : Bâtiment abri-groupe 3.40X3.40 et parafoudre (conforme)



TECNOPUS

SPÉCIFICATIONS
DU GROUPE
ÉLECTROGENE

MODELE	P41SF		
CODE	P41SF		
N° DE SÉRIE	808327		
ANNÉE DE FABRICATION	2020		
MODELE DE CONTRÔLEUR	DSE4520		
PUISSANCE (kVA)	40,0	PRP	44,0 LTP
PUISSANCE (kW)	32,0	PRP	35,2 LTP
TENSION NOMINALE (V)	400-231		
COURANT NOMINAL (A)	58		
FRÉQUENCE (Hz)	50		
FACTEUR DE PUISSANCE	0,8		
VITESSE (TPM)	1500		
PHASES	3		
TYPE DE REGULATEUR	G2		
POIDS (kg)	VIDE 780	PLEIN	913
TEMPERATURE (°C)	25		
ALTITUDE (m)	100		

VISATEC 2015, S.L.

Galileo, 2 - 08150 Parets del Valles
(Barcelona), España

Tel +34 935 444 250 - www.tecnoplus.es

LWA



Photo 8 : 02 pompes de surface de débit $Q = 64 \text{ m}^3/\text{h}$ au lieu de $71 \text{ m}^3/\text{h}$ (quantité conforme, débit non conforme)

Photo 9 : Bâche de reprise de 150 m^3 (conforme)



Autorité contractante : ABERME

Marché N°1 : SERVICES

Référence du marché	N°2019
Intitulé du marché	
Maître d'ouvrage	ABERME
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers le 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

L'ABERME ayant été dissoute, aucun document relatif aux dépenses effectuées n'a été mis à disposition pour examen.

b) État des ouvrages :

Aucun projet ou marché sous la responsabilité de l'ABERME n'a pu être vérifié, faute d'accès aux archives ou à des informations exploitables.

c) Photo 35 :

Aucune photographie ou documentation visuelle n'a été fournie pour constater l'état des travaux ou des projets sous la gestion de l'ABERME.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En raison de la dissolution de l'ABERME, il n'a pas été possible de vérifier la conformité des ouvrages aux spécifications techniques ou normes contractuelles.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Aucun document de contrôle ni d'information concernant les marchés gérés par l'ABERME n'a été mis à disposition.

f) Synthèse des constats et conclusion :

La dissolution de l'ABERME a entraîné une indisponibilité totale des documents nécessaires pour effectuer toute vérification sur les marchés ou projets gérés par cette entité. Il est recommandé d'explorer d'autres sources ou archives centralisées pour tenter de retrouver les documents relatifs à ces marchés, afin de garantir leur traçabilité et une évaluation appropriée.

Conclusion Générale

Le bilan de cet audit révèle des résultats contrastés, mettant en exergue des points forts mais aussi des insuffisances majeures dans la gestion des marchés publics. Alors que certaines autorités contractantes respectent partiellement les normes et attentes, de nombreuses lacunes subsistent, particulièrement en matière de :

- **Gestion documentaire**, avec une absence fréquente de contrats, procès-verbaux et preuves de paiement.
- **Respect des délais**, où les retards non justifiés restent fréquents et rarement sanctionnés.
- **Qualité technique des ouvrages**, souvent compromise par des défauts structurels ou des matériaux non conformes.
- **Traçabilité financière**, où des écarts inexpliqués et une documentation insuffisante entravent la transparence.

Face à ces constats, plusieurs recommandations ont été formulées, parmi lesquelles la mise en place de systèmes numériques de suivi, le renforcement des inspections techniques, et une sensibilisation accrue des parties prenantes aux normes administratives et contractuelles.

La mise en œuvre des mesures proposées contribuera non seulement à corriger les lacunes actuelles, mais également à prévenir des irrégularités futures. Cela permettra d'améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des marchés publics, tout en assurant des infrastructures de meilleure

ANNEXE**TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES PAR NIVEAU DE CONFORMETE****TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES CONFORMES**

N°	MAITRE D'OUVRAGE	NUMERO DU MARCHE	INTITULE DU MARCHE	MONTANT
1	CNSS 1	N° 146/MEF/MTFP/CNSS/DNCM P/SP du 04/04/2019	Aménagement de l'immeuble Patte-d'oie (COTONOU)	126 580 158 F CFA
2	CNSS 2	N° 1917/19/MEF/MTFP/CNSS/DN CMP/SP du 21/11/2019	Travaux de construction de clôture du domaine de la CNSS sis à Avogbana	HT : 53 238 396 F CFA
3	CNSS 3	N° 1542/19/MEF/MTFP/CNSS/DN CMP/SP du 04/11/2019	Travaux de construction de la clôture du domaine de la CNSS sis à NIKKI	HT : 25 208 685 F CFA
4	CNSS 4	N° 145/MEF/MTFP/CNSS/DNCM P/SP du 04/04/2019	Travaux d'étanchéité, d'aménagement et de peinture du siège de la Direction Générale	TTC : 114 872 891 F CFA
5	CC 1	F_CHU-MEL_62784 N°003/CC/Pt/PRMP/CCMP/D CF/ du 18/04/2019	Location et installation d'un système de vidéo surveillance par Caméras IP	4 260 245 F CFA TTC
6	CC 2	N°007/CC/PT/PRMP/CCMP/D CF/ du 22/05/2019	Recrutement d'un prestataire pour la maintenance du parc automobile de la cour constitutionnelle	28 000 000 F CFA TTC

7	MAEP 1	N° 032/MAEP/PRMP/DLROPEA/S -PRMP du 04/09/2019	Acquisition de consommables Informatiques des tribunaux de première instance	TTC : 6 394 763 F CFA
8	Commune	- T_DST_47929	Construction de	344 791

	Parakou 3		complexes sanitaires (latrines publiques)	640 TTC
9	MEMP 3	N°1831/MEF/MEF/DNCMP/SP du 18/11/2019	Recrutement d'un consultant pour la conception d'une base de données sur les cantines scolaires	TTC : 12 711 017 F CFA
10	MEMP 4	N°620/MEF/MEF/DNCMP/SP du 26/07/2019	Réfection du siège de l'Unité de Gestion du Programme Japon VI	TTC : 29 973 558 F CFA
11	MJL	N°1864/MEF/MJL/DNCMP/SP du 08/11/19	Achat des fournitures de bureau au profit des juridictions du MJL	TTC : 351 458 492 F CFA
12	MND 3	N° 4131/MEF/MND/DNCMP/SP 23/11/20	Travaux de remplacement du pylône fédérateur et maintenance des pylônes existants	TTC : 9 979 900 F CFA
13	MND 4	N°650/MEF/MENC/DNCMP/S P du 02/08/2019	Aménagement des sites de la TNT	TTC : 4 731 000 F CFA
14	PAC 1	N°065/2019/PAC/DG/DPSOI/ DT(SGC)/DSRMP du 08/07/2019	Travaux de réalisation de la clôture grillagée et réhabilitation de portails	TTC : 37 599 000 F CFA

15	PAC 2	N°065/2019/PAC/DG/DPSOI/ DT(SGC)/DSRMP du 08/07/2019	Travaux de préfabrication de blocs de sécurité	TTC : 15 385 076 F CFA
16	UAC 1	N°043/UAC/PRMP/CCMP/D- INE/SP-PRMP du 04/06/2020	Travaux de construction du bâtiment de l'INE	252 827 104 F CFA TTC
17	UAC 2	N°063- 2019/UAC/PRMP/CCMP/SPPRMP du 04/11/2019	Actualisation du plan architectural de l'INE	14 927 000 F CFA TTC
18	UAC 3	N°062- 2019/UAC/PRMP/CCMP/SPPRMP du 29/10/2019	Travaux de réfection et réhabilitation des amphithéâtres	115 340 592 F CFA TTC
19	UAC 4	N°005- 2020/UAC/PRMP/CCMP/DINE/SP- PRMP du 13/02/2020	Travaux de construction de salles de cours et bâtiment administratif	117 814 026 F CFA TTC
20	UAC 5	N°080- 2019/UAC/PRMP/CCMP/DFSA/SP- PRMP du 31/12/2019	Travaux de réfection des bâtiments administratifs et amphithéâtres	45 798 623 F CFA TTC
21	ANAEPMR	N°608/MEF/PR/ANAEPMR/PR MP/PEPRAU/DNCMP/SP du 22/07/19	Construction de la nouvelle station de traitement des boues	7 954 282 F CFA TTC
22	ANAEPMR	N°2174/MEF/PR/ANAEPMR/P RMP/OMIDELTA/DNCMP/SP du 06/12/19	Acquisition d'équipements géophysiques	380 270 539 F CFA TTC
23	ANAEPMR	N°050/MEF/PR/ANAEPMR/PR MP/PEPRAU/DNCMP/SP du 07/02/19	Fourniture et installation de matériels informatiques et bureautiques	53 742 564 F CFA HT

TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES NON CONFORMES

N°	MAITRE D'OUVRAGE	NUMERO DU MARCHÉ	INTITULE DU MARCHÉ	MONTANT
1	Mairie de Bohicon	N° 12C/05/MCB/SG/SAF-ST du 05/03/20	Modernisation du parc à bus	HT : 208 680 193 F CFA
2	Commune de Djougou	33/CD/SG/PRMP/DGU/DST-SCI/SP-PRMP/ASP du 04/02/2019	Travaux de construction de quatre (04) modules de deux (02) classes avec bureau, magasin et équipements	38 899 608 F CFA FADeC, Gestion 2020
3	Commune de Djougou	N°35/CD/SG/PRMP/DST-SRH/SP-PRMP du 06/02/2019	Travaux de construction de deux (02) modules de trois (03) classes avec bureau, magasin et équipements	54 979 876 F CFA TTC, FADeC Non Affecté
4	Commune de Bembéréké	53/002/NC-BKE/FADNAF-KFW-17/SG/SPRMP/PRMP/19	Travaux de réalisation de treize (13) forages équipés de pompes à motricité humaine (FPM) et d'un château d'eau (lot 2)	83 000 000 F CFA TTC, FADeC
5	Commune de Djidja	-	Travaux de construction de deux blocs de cinq boutiques dans le marché de Djidja-centre	46 995 636 F CFA TTC

6	Commune de Sèmè Podji	N° 036/PAURAD/SPRMP/CCMP du 27/11/2019	Construction de 02 modules de 03 salles de classes + équipements à l'EPP OKOUN-SEME (FADEC AFFECTE PAURAD)	HT : 97 803 810 F CFA, IDA
7	Université de Parakou	N°330/2019/R-UP/AC/PRMP/CCPM/A-PRMP/S-PMRP du 30/08/19	Travaux de construction d'un bloc administratif au profit de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)	TTC : 130 836 851 F CFA

TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES EN DIFFICULTES

N°	MAITRE D'OUVRAGE	NUMERO DU MARCHÉ	INTITULE DU MARCHÉ	MONTANT
1	CHU-MEL 1	N° 0065/MEF/CHU - MEL/DNCMP/S P du 20/01/2020	Acquisition de matériels spécifiques au profit du CHUMEL	TTC : 2 570 500 F CFA
2	CHU-MEL 2	F_CHU-MEL_62932	Acquisition de consommable informatique	TTC : 5 797 080 F CFA
3	CHU-MEL 3	N° 08/2019/CHUMEL/PRMP/BN	Acquisition de matériels d'échographie au profit du CIPEC-VBG/CHU-MEL	TTC : 8 500 000 F CFA

4	CHU-MEL 4	N°13/2019/MS-CHU-MEL/PRMP/SP-PRMP du 21/10/2019	Acquisition de matériels et équipements de bureau au profit du SIPEC-VBG/CHU-MEL	TTC : 11 737 200 F CFA
5	CHU-MEL 5	F_CHU-MEL_62784	Acquisition de mobiliers de bureau au profit du SIPECVBG/CHU-MEL	TTC : 10 221 160 F CFA
6	Mairie de Bohicon	N° 12C/05/MCB/SG /SAF-ST du 05/03/20	Modernisation du parc à bus	HT : 208 680 193 CFA
7	Commune de Cotonou	N° : 24226/2019/MC OT/ DC/SP-PRMP DU 08/08/2019	Construction des 32 écoles	702 870 329 TTC

8	Commune d'Abomey-Calavi 1	-	Construction de trois modules de salles de classe avec équipements et latrines à Togba et Golo-Missèbo	HT : 29 890 553 F CFA, FADEC AFFECTE
9	Commune d'Abomey-Calavi 2	-	Construction d'un dispensaire au centre de Santé de Hêvié	HT : 38 988 225 F CFA, FADEC AFFECTE
10	Commune d'Abomey-Calavi 4	-	Construction de module de trois salles de classes à EPP LOBOZOUNKPA/B, Lot 1	HT : 29 890 553 F CFA, FADEC AFFECTE

11	Mairie de Porto-Novo 1	N°/SG/CCMP/D ST-DAFE/SVMU/DV ODP/SPRMP du //2019	Travaux d'aménagement de piste rurale	11 546 536 F CFA TTC
12	Mairie de Porto-Novo 2	N°10H/004/SG/CCMP-DSTDAFE/SBH/DH/SPRMP du //2019	Travaux de construction d'un module de quatre salles de classe au CEG DJASSIN	21 819 597 F CFA TTC
13	MESTFP 1	-	Acquisition de fournitures dans le cadre du fonctionnement et des activités de la DESG	TTC : 2 982 293 F CFA
14	MESTFP 2	-	Maintenance de la plomberie et de la menuiserie au profit du Ministère	TTC : 14 358 240 F CFA
15	MESTFP 3	-	Acquisition de produits vivriers et d'entretien au profit du LJF de Ouidah	TTC : 24 542 330 F CFA
16	Ministère de la Santé 4	N°1448/MEF/MS /DNCMP/SP du 28/10/2019	Travaux de construction des modules de latrines institutionnelles dans les départements des Collines, Donga et Zou	11 890 865 F CFA TTC
17	Ministère de la Santé 6	N°1692/MEF/MS /DNCMP/SP du 09/09/2019	Construction d'un forage à l'hôpital de zone de Djidja	11 682 000 F CFA TTC
18	Ministère de la Santé 7	N°1722/MEF/MS /DNCMP/SP du 12/11/2019	Travaux de constructions des unités de soins palliatifs et d'oncologie au CHU-HKM et des bureaux de programme	230 056 313 F CFA HT

29	Ministère de la Santé 8	N°2592/MEF/M S/DNCMP/SP du 23/12/2019	Travaux de réhabilitation du laboratoire et du CTD du centre de santé d'Adjarra	271 466 449 F CFA TTC
20	SONEB 2	N°053/19/SONEB/PRMP/DG/DF/DACG/CCMP/DAAG/DAJCDA/DLA/SPL du 04/10/19	Prestation d'obtention de titres fonciers pour 67 domaines de la SONEB	25 788 134 F CFA HT ; Budget Autonome

3. Tableau synthèse des constats par Autorité Contractante

Autorité contractante	Nombre de marchés audités	Conformes (%)	Partiellement Conformes (%)	Non-conformes (%)	Principaux Constats	Recommandations
Conseil économique et social	2	85%	15%	0%	Manque de certains documents (ordre de service, rapport détaillé) ; qualité correcte des prestations.	Renforcer le suivi administratif, améliorer la traçabilité financière et documentaire.
Commune de Bohicon	2	0%	50%	50%	- Travaux inachevés (Marché n°1). - Fissures, défauts d'étanchéité, tassements différentiels (Marché n°1). - Absence totale de documents pour le marché des panneaux de signalisation.	- Compléter la documentation manquante (PV, rapports de suivi). - Finaliser les travaux et renforcer la conformité technique des ouvrages.
Commune de Cotonou	3	20%	60%	20%	- Absence de preuves de paiement (Marchés n°1 et n°2). - Retards généralisés dans plusieurs projets. - Défauts dans l'exécution des travaux (PPE Gbedaga, PPE Akpakpa).	- Fournir les preuves de paiement manquantes. - Corriger les défauts dans les ouvrages et appliquer des sanctions pour les retards. - Renforcer le suivi administratif et technique.

Ministère de l'Agriculture	2	50%	50%	0%	- Marché n°1 : Bonne documentation et respect des spécifications. - Marché n°2 : Absence de preuves de paiement et de réception (absence PV de réception, difficultés de vérification physique).	- Compléter la documentation manquante (PV de réception, preuves de paiement). - Renforcer la traçabilité des consommables et de leur utilisation.
CHU-MEL	5	0%	0%	100%	- Absence totale de documents justificatifs pour tous les marchés. - Pas de vérification physique des équipements. - Manque de traçabilité et de suivi des acquisitions.	- Audit complémentaire pour vérifier l'acquisition et la livraison des équipements. - Renforcer les procédures de documentation, incluant factures, bons de réception et inventaires. - Mettre en place un suivi numérique pour les marchés publics.
CNHU-HKM	5	40%	20%	40%	- Non-conformité des équipements installés (Marché N°1 et N°2). - Manque de traçabilité (Marché N°1 et N°2). - Écarts entre les prévisions et les réalisations (Marché N°4 et N°5).	- Audit détaillé des dépenses et des écarts financiers. - Mise en place d'un suivi rigoureux et de contrôles physiques sur site. - Vérification des modifications de projets et des documents manquants

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

						(ordres de service, rapports de chantier, etc.).
CNSS	4	75%	25%	0%	- Retard dans certains travaux (Marché N°1). - Manque de conformité pour certains équipements installés (Marché N°1 et N°4). - Documentation partiellement manquante pour certains marchés (Marché N°2).	- Récupérer et fournir les documents manquants (PV de réception définitive, rapports de chantier). - Renforcer la traçabilité et la documentation dans les prochains marchés. - Vérifier la conformité des équipements installés et corriger les anomalies.
Cour Constitutionnelle	4	25%	50%	25%	- Absence de documents essentiels : DPGF, rapports définitifs, mandats de paiement. - Manque de vérification complète des services (Marchés n°3 et n°4). - Manque de transparence et de suivi pour certains marchés.	- Fournir des documents clés (rapports définitifs, mandats de paiement). - Renforcer le suivi administratif des prestations de service (assurances, restauration). - Améliorer la traçabilité financière des marchés.
Commune de Djougou	3	40%	40%	20%	- Absence de preuves de paiement pour les travaux. - Non-conformité sur certains ouvrages (EM Zountori). - Défauts de qualité sur les	- Fournir les preuves de paiement manquantes. - Finaliser les travaux et rectifier les écarts dans les matériaux (épaisseur de tôle, recouvrement des

					travaux réalisés, notamment des changements non justifiés dans les matériaux.	surfaces). - Renforcer le suivi des travaux et de la conformité technique.
Commune d'Abomey-Calavi	4	25%	50%	25%	- Absence de documents de suivi (PV, rapports d'avancement) pour tous les marchés. - Problèmes de qualité dans les ouvrages (fissures, infiltrations d'eau, défauts structurels).	- Compléter la documentation manquante (PV de réception, preuves de paiement). - Finaliser les travaux et rectifier les défauts dans les matériaux (fissures, étanchéité). - Renforcer le suivi administratif et technique des projets.
Commune de Dassa-Zoumé	2	50%	50%	0%	- Absence de preuves de paiement pour les deux marchés. - Non-réalisation des études géotechniques (Marché n°1). - Conformité des travaux en général (Marché n°2).	- Fournir les preuves de paiement manquantes. - Compléter les études géotechniques pour le Marché n°1. - Renforcer la documentation et la traçabilité des travaux.
Djidja	2	50%	50%	0%	Manque de preuves de paiement, longueur de clôture écourtée, fissures sur les boutiques.	Fournir les preuves de paiement manquantes ; renforcer le suivi technique des travaux et la traçabilité.

Commune de Bembérékè	4	25%	50%	25%	Absence de preuves de paiement, non-conformité partielle des travaux, écarts dans les surfaces prévues, retards non justifiés.	Renforcer la documentation contractuelle (études géotechniques, PV, paiements), améliorer le suivi des travaux et la traçabilité.
Commune de Parakou	3	33%	33%	33%	Variations dans les dimensions prévues, absence de preuves de paiement, modification non justifiée des équipements.	Mettre à disposition les documents contractuels manquants, systématiser le suivi des projets, éviter les modifications non justifiées.
Mairie de Porto-Novo	2	0%	0%	100%	Absence totale de documents administratifs, financiers et techniques liées à l'exécution des marchés audités.	Fournir systématiquement les pièces justificatives des projets, renforcer la transparence et la traçabilité.
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	5	20%	60%	20%	1. Absence fréquente de documents financiers (factures, bons de commande, mandats de paiement). 2. Non-conformités techniques notables (fissures, absence de toilettes, équipements non conformes).	1. Renforcer la traçabilité des dépenses à travers une documentation exhaustive. 2. Effectuer un suivi rigoureux des projets pour garantir leur conformité.

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP)	4	50%	25%	25%	1. Absence fréquente des mandats de paiement pour plusieurs marchés. 2. Non-inspection physique des équipements en raison du manque de documentation. 3. Livrables validés pour la prestation intellectuelle.	1. Fournir exclusivement les documents de paiement pour améliorer la traçabilité. 2. Renforcer le suivi administratif et logistique pour éviter les lacunes.
MERS	2	0%	0%	100%	1. Absence de preuves de paiement pour les marchés audités. 2. PV de réception lacunaires, sans description détaillée des fournitures. 3. Impossibilité de vérifier physiquement les équipements reçus.	1. Fournir exclusivement des preuves de paiement et des PV détaillés. 2. Établir un suivi administratif rigoureux des marchés pour garantir la conformité.

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

MESTFP	3	0%	0%	100%	1. Absence de documents pour vérifier les marchés. 2. Résiliation de deux marchés pour cause de manque de crédits. 3. Suivi inexistant de l'utilisation des produits vivriers et matériels.	1. Mettre en place des mécanismes de suivi administratif et matériel. 2. Assurer la disponibilité des documents contractuels. 3. Renforcer le contrôle budgétaire.
Ministère de la Santé	9	12,5%	50%	37,5%	- Absence de documents justificatifs tels que PV de réception, preuves de paiement et factures (présents dans la plupart des marchés) - Manque de collaboration pour les vérifications sur site, absence de point focal - Travaux non achevés ou abandonnés dans certains projets - Non- respect des délais dans certains marchés	- Fournir tous les documents justificatifs relatifs aux marchés (PV de réception, preuves de paiement, rapports techniques) - Désigner des points focaux pour faciliter les visites de contrôle - Impliquer les bénéficiaires dans les projets pour assurer leur durabilité - Renforcer le respect des délais d'exécution et des normes de qualité
Ministère de la Justice et de la Législation	2	50%	50%	0%	- Pour le marché des fournitures de bureau : Matérialité des dépenses confirmée, mais aucune	- Fournir tous les documents justificatifs nécessaires (PV de réception, preuves de

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

					vérification physique détaillée en raison de la nature fongible des objets - Pour les travaux de réhabilitation, les travaux sont conformes mais absence de documents justificatifs et PV de réception	paiement) - Mettre en place un suivi plus rigoureux des projets avec une meilleure documentation pour garantir la traçabilité et la transparence - Renforcer la gestion documentaire des marchés
Ministère du Numérique et de la Digitalisation	4	50%	25%	25%	- Marché 1 : Formation des journalistes : Absence de preuves de paiement, pas de rapports définitifs sur les prestations. - Marché 2 : Construction d'un magasin : Absence de suivi adéquat, non-conformités techniques et absence de documents justificatifs. - Marché 3 : Remplacement du pylône fédérateur : Conformité technique, mais manque de documents financiers. - Marché 4 : Chantiers d'aménagement TNT :	- Marché 1 : Fournir des rapports de prestation et des preuves de paiement pour garantir la traçabilité. - Marché 2 : Améliorer le suivi des travaux, fournir les documents manquants (étude de sol, PV de réception). - Marché 3 : Compléter la documentation financière et renforcer le suivi administratif. - Marché 4 : Maintenir la bonne gestion documentaire et le suivi rigoureux des projets.

						Bonne exécution et conformité des travaux.	
Port Autonome de Cotonou (PAC)	3	33%	66%	0%		- Absence de l'Ordre de Service (OS) pour plusieurs marchés. - Non-disponibilité des preuves de paiement (mandats, factures). - Non-réalisation d'une partie des travaux (exclusion du site 8 dans le projet de fibre optique sans justification). - Absence de documents administratifs essentiels (Contrat, PV de remise de site, etc.).	- Assurer la disponibilité de l'Ordre de Service et des preuves de paiement pour une traçabilité complète. - Implémenter des mécanismes de suivi administratif rigoureux pour garantir la conformité des documents. - Clarifier les exclusions des travaux (comme celle du site 8) et fournir les justificatifs associés.

Société Béninoise de l'Énergie (SBEE)	6	0%	33%	67%	- Absence de documents essentiels (Ordre de Service, PV de réception, mandat de paiement). - Manque de traçabilité des paiements et des travaux. - Impossibilité de vérifier la conformité des travaux sans documents de suivi. - Absence de rapports techniques détaillés (formation, mise à jour des bases de données).	- Exiger la production de toutes les pièces manquantes (Ordre de Service, PV de réception, mandat de paiement). - Effectuer des audits techniques pour valider la conformité des travaux réalisés. - Mettre en place un système rigoureux de gestion documentaire et de suivi administratif.
Commune de Sèmè Podji	2	0%	50%	50%	- Absence de documents essentiels tels que les procès-verbaux, bordereaux de paiement, plans architecturaux, etc. - Non-conformités dans les travaux réalisés, notamment des imperfections structurelles. - Manque d'entretien des installations (bornes fontaines hors service).	- Fournir tous les documents manquants pour garantir une traçabilité complète. - Réaliser une inspection et des corrections pour les défauts de construction (rampe, béton des nervures). - Mettre en place un programme de maintenance pour assurer la durabilité des infrastructures.

Université d'Abomey-Calavi	5	60%	20%	20%	- Les travaux sont globalement conformes aux spécifications techniques. - Absence de certains documents justificatifs (ordre de service, PV de réception) dans certains marchés. - Retards dans la réception de certains travaux sans application de pénalités.	- Renforcer la gestion documentaire (ordre de service, PV de réception). - Appliquer les pénalités de retard selon les clauses contractuelles. - Effectuer des vérifications sur site et renforcer les contrôles administratifs pour garantir la conformité des travaux.
Université de Parakou	3	33%	33%	34%	- Les travaux sont généralement réalisés, mais plusieurs lacunes administratives et techniques ont été constatées.	- Renforcer la gestion documentaire et le suivi administratif des travaux. - Exiger des rapports complets de réception et de suivi.

					- Absence de documents clés (ordres de service, procès-verbaux de réception, PV de réunion de chantier). - Défauts majeurs de construction dans un marché, y compris des infiltrations d'eau et une mauvaise qualité d'enduit.	- Réaliser des travaux de réparation et de remise en conformité, surtout en cas de non-respect des normes techniques.

ANAEPMR	3	67%	33%	0%	- Les travaux de construction sont conformes aux spécifications techniques, mais des lacunes administratives (absence de preuves de paiement, rapports manquants, dossiers d'exécution absents) ont été constatées. - Les équipements fournis sont en bon état, mais certaines transactions manquent de documentation financière.	- Compléter la documentation avec les preuves de et les rapports mensuels pour assurer une meilleure traçabilité du paiement. - Assurer un suivi rigoureux des pénalités de retard, des dossiers d'exécution et des rapports de chantier. - Améliorer la gestion documentaire et la transparence financière des marchés.
SONEB	4	50%	25%	25%	- Les équipements sont livrés et en bon état mais des lacunes administratives, comme l'absence de preuves de paiement et de rapports de formation, ont été constatées. - Les travaux d'extension du réseau sont réalisés conformément aux spécifications techniques, mais de nombreux défauts	- Compléter la documentation manquante (preuves de paiement, rapports de formation, etc.). - Renforcer les contrôles techniques pour éviter les pannes récurrentes et les défauts dans les équipements. - Mettre en place des actions correctives pour réparer les défauts de

					ont été relevés (pannes, fissures, équipements défectueux).	construction (fissures, affaissement, peinture).
ABERME	1	0%	0%	100%	- L'ABERME ayant été dissoute, aucun document relatif aux dépenses effectuées n'a été mis à disposition. - Aucun projet ou marché n'a pu être vérifié faute de documents accessibles. - Absence de photos ou de toute documentation visuelle. - La dissolution a rendu impossible la vérification de la conformité des ouvrages aux normes techniques.	- Explorer d'autres sources ou archives centralisées pour retrouver les documents relatifs à ces marchés. - Mettre en place un mécanisme de gestion documentaire rigoureux pour assurer la traçabilité des projets gérés par des entités publiques.

4. Tableau synthèse des Indicateurs Clés de Performance (KPI) calculés pour chaque autorité contractante

Autorité contractante	Nombre de marchés audités	Conformité Documentaire (%)	Délai d'Exécution Respecté (%)	Qualité Technique (%)	Traçabilité financière (%)	Conformité Générale (%)
Conseil économique et social	2	85	90	80	75	82,5
Commune de Bohicon	2	50	40	45	35	42,5
Commune de Cotonou	3	60	50	55	45	52,5
Ministère de l'Agriculture	2	75	60	70	65	67,5
CHU-MEL	5	20	15	10	10	13,75
CNHU-HKM	5	50	40	45	35	42,5
CNSS	4	70	60	65	55	62,5
Cour Constitutionnelle	4	60	50	55	45	52,5
Commune de Djougou	3	65	55	60	50	57,5
Commune d'Abomey-Calavi	4	25	50	25	30	32,5
Commune de Dassa-Zoumé	2	50	50	40	45	46,25
Djidja	2	50	50	30	35	41,25
Commune de Bembérékè	4	25	50	25	30	32,5
Commune de Parakou	3	33	33	33	35	33,5
Mairie de Porto-Novo	2	0	0	10	10	5
Ministère de l'Économie et des Finances	5	20	60	20	30	32,5
Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP)	4	50	25	25	30	32,5
MERS	2	0	0	10	10	5
MESTFP	3	0	0	10	15	6.25
Ministère de la Santé	8	12.5	50	37,5	30	32,5

Mission d'audit indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2019

Ministère de la Justice et de la Législation	2	50	50	40	45	46,25
Ministère du Numérique et de la Digitalisation	4	50	25	25	30	32,5
Port Autonome de Cotonou (PAC)	3	33	66	30	40	42,25
Société Béninoise de l'Énergie (SBEE)	6	0	33	67	25	31.25
Commune de Sèmè Podji	2	0	50	50	30	32,5
Université d'Abomey-Calavi	5	60	20	20	40	35
Université de Parakou	3	33	33	34	30	32,5
ANAEPMR	3	67	33	60	50	52,5
SONEB	4	50	25	30	35	35
ABERME	1	0	0	10	10	5

Méthodologie pour les calculs des KPI :

1. **Conformité Documentaire (%)** : Évaluée sur la disponibilité des documents essentiels tels que contrats, ordres de service (OS), procès-verbaux (PV), preuves de paiement.
2. **Délai d'Exécution Respecté (%)** : Proportion des marchés respectant les délais contractuels.
3. **Qualité Technique (%)** : Conformité des travaux ou prestations par rapport aux spécifications contractuelles.
4. **Traçabilité Financière (%)** : Présence de justificatifs financiers complets (mandats, factures).
5. **Conformité Générale (%)** : Moyenne pondérée des quatre KPI précédents.

5. Recommandations (Spécifiques et Générales)

Recommandations Spécifiques par l'Autorité Contractante

Voici une liste détaillée des recommandations ciblées pour chaque autorité contractante en fonction des problématiques identifiées dans le rapport d'audit :

Conseil économique et social

- Assurer la production complète de documents administratifs, notamment les ordres de service et rapports détaillés.
- Mettre en place un mécanisme de suivi administratif renforcé pour éviter les omissions documentaires.

Commune de Bohicon

- Finaliser les travaux inachevés et rectifier les défauts structurels (fissures, étanchéité).
- Produire et archiver exclusivement les documents contractuels manquants, notamment pour les panneaux de signalisation.
- Mettre en place un contrôle régulier pour suivre l'état d'avancement des travaux.

Commune de Cotonou

- Fournir les preuves de paiement pour tous les marchés audités.
- Appliquer des sanctions en cas de retards dans les projets.
- Corriger les défauts techniques des ouvrages et renforcer la supervision des travaux.

Ministère de l'Agriculture

- Compléter les documents de réception et de paiement manquants.
- Mettre en place un système de traçabilité pour les consommables et les équipements.

Port Autonome de Cotonou (PAC)

- Garantir la disponibilité des ordres de service et des preuves de paiement pour chaque projet.
- Clarifier et documenter les exclusions de travaux dans les projets audités.
- Renforcer le suivi administratif des projets pour éviter les retards non justifiés.

Société Béninoise de l'Énergie (SBEE)

- Produire les documents essentiels (ordres de service, PV de réception, preuves de paiement).
- Renforcer le contrôle technique des projets pour garantir leur conformité.
- Mettre en place un système rigoureux de gestion documentaire.

Commune de Sèmè Podji

- Corriger les défauts de construction identifiés (rampe, béton, nervures) et renforcer le contrôle qualité.
- Mettre en œuvre un programme de maintenance régulière pour les installations publiques.
- Garantir la complétude des dossiers contractuels.

Université d'Abomey-Calavi

- Compléter les documents justificatifs (ordres de service, PV de réception).
- Appliquer les pénalités en cas de retard contractuel et améliorer la gestion documentaire.
- Renforcer les contrôles techniques avant la réception des travaux.

Université de Parakou

- Produire des rapports de réception détaillés pour tous les marchés.
- Rectifier les défauts structurels constatés et garantir la qualité des ouvrages livrés.
- Mettre en place un suivi administratif et technique renforcé.

ANAEPMR

- Complétez les dossiers financiers pour garantir une meilleure traçabilité des paiements.
- Produire régulièrement des rapports mensuels sur l'état d'avancement des travaux.
- Assurer un suivi rigoureux des pénalités de retard et améliorer la transparence documentaire.

SONEB

- Compléter les documents manquants (preuves de paiement, rapports de formation).
- Renforcer les contrôles techniques pour éviter les pannes et défauts constatés.
- Mettre en œuvre des actions correctives pour réparer les équipements défectueux.

MERS

- Exiger des preuves de paiement et des PV de réceptions détaillées.
- Renforcer les procédures de suivi administratif pour garantir la conformité des marchés.

MESTFP

- Mettre en place des mécanismes pour assurer la disponibilité des documents contractuels.
- Renforcer le contrôle budgétaire et administratif pour éviter les résiliations de marchés.

CHU-MEL

- Effectuer un audit détaillé pour vérifier l'acquisition et la livraison des équipements mentionnés dans les contrats.
- Comparez les équipements reçus avec les spécifications contractuelles.
- Introduire une obligation systématique de fournir les factures, bons de réception

COMMUNE DE DJOUGOU

- Mettre en place un système de gestion documentaire pour garantir une traçabilité efficace des fonds dispersés.
- Finaliser les travaux inachevés à l'EM Zountori en respectant les spécifications techniques.
- Corriger les défauts identifiés, notamment les écarts dans les matériaux utilisés (épaisseur de tôle, recouvrement).
- Désigner un comité de suivi technique chargé de contrôler les travaux à toutes les étapes.
- Effectuer des inspections régulières sur site pour garantir la conformité des ouvrages aux normes établies.
- Sensibiliser les acteurs impliqués sur l'importance du respect des cahiers de charges et des contrats.

COMMUNE D'ABOMEY CALAVI

- Produire et archiver systématiquement les PV de réception, les rapports d'avancement, et les preuves de paiement pour chaque marché.
- Instaurer un système de gestion numérique des documents pour garantir leur traçabilité et accessibilité.
- Réaliser des travaux correctifs pour résoudre les problèmes de fissures, d'étanchéité, et les autres défauts structurels identifiés.
- Vérifier la conformité des réparations aux normes techniques établies.
- Mettre en place un comité de suivi technique pour superviser les travaux en temps réel.

- Exiger des rapports détaillés de suivi de chantier à chaque étape clé du projet.
- Impliquer un bureau de contrôle ou un expert technique indépendant pour évaluer la qualité des travaux avant leur réception définitive.
- Systématiser les inspections intermédiaires pour identifier et corriger les anomalies dès qu'elles surviennent.
- Organiser des formations pour les responsables de la commune sur les bonnes pratiques de gestion des projets publics et de suivi des travaux.
- Mettre l'accent sur l'importance de la conformité documentaire et technique.

Commune de Djidja

1. Collecter et archiver les preuves de paiement (mandats, factures).
2. Rectifier les anomalies dans la longueur de la clôture conformément aux spécifications contractuelles.
3. Réparer les fissures et améliorer la qualité des constructions.
4. Mettre en place un suivi technique systématique pour éviter des anomalies futures.

Commune de Bembérékè

1. Compléter les documents contractuels manquants, y compris les études géotechniques, PV de réception et preuves de paiement.
2. Corriger les écarts identifiés dans les surfaces prévues pour garantir la conformité.
3. Renforcer la planification des travaux pour éviter les retards.
4. Instaurer un suivi rigoureux pour s'assurer que les futures réalisations respectent les normes techniques.

Ministère de la Santé

1. Fournir les documents justificatifs manquants pour chaque marché audité.
2. Désigner des points focaux pour faciliter les vérifications et les inspections sur site.
3. Finaliser les travaux abandonnés et s'assurer que les bénéficiaires locaux sont impliqués dans les projets pour en garantir la durabilité.
4. Appliquer des pénalités en cas de non-respect des délais et sensibiliser les parties prenantes à l'importance des normes contractuelles.

Société Béninoise de l'Énergie (SBEE)

1. Exiger la production et l'archivage des documents contractuels pour tous les projets.
2. Mettre en place un système de gestion documentaire numérique.
3. Effectuer des audits techniques réguliers pour valider la conformité des travaux réalisés.
4. Sensibiliser les parties prenantes à l'importance de la traçabilité financière et technique.

Commune de Sèmè Podji

1. Compléter et archiver systématiquement tous les documents contractuels et justificatifs.
2. Réaliser une inspection technique pour identifier et corriger les défauts de construction.
3. Établir un programme de maintenance régulier pour préserver les infrastructures.
4. Mettre en place une supervision rigoureuse des travaux pour garantir leur conformité technique.

Mairie de Porto-Novo

Mission d'audit indépendant des marches publics au titre de la gestion budgétaire 2019

Collecter et archiver les documents essentiels pour chaque projet, tels que :

- Contrats et avenants.
- Ordres de Service (OS).
- Procès-verbaux (PV) de réception provisoire et définitive.
- Bordereaux de prix et mandats de paiement.

Mettre en Place un Système de Gestion Documentaire :

- ⇐ Instaurer une plateforme numérique pour centraliser et organiser les documents liés aux marchés publics.
- ⇐ Ancien le personnel administratif à l'utilisation de cet outil pour garantir une meilleure traçabilité.

Améliorer la transparence :

- ⇐ Publier régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des projets pour informer les parties (citoyens, autorités de tutelle).
- ⇐ Établir des audits internes réguliers pour évaluer la conformité et prévenir les irrégularités.

Renforcer le Suivi Administratif et Financier :

- ⇐ Désigner un responsable chargé de superviser la production et l'archivage des documents pour chaque projet.
- ⇐ Mettre en place des procédures claires pour le suivi financier des marchés publics.

Collaboration avec des Experts Techniques :

- ⇐ Impliquer des experts indépendants pour évaluer l'exécution des travaux et garantir leur conformité aux spécifications contractuelles.

Recommandations Générales pour l'Amélioration des Marchés Publics

1. Renforcement de la Gestion Documentaire :

- ✍ Exiger la disponibilité systématique des pièces justificatives essentielles (contrats, OS, PV, preuves de paiement).
- ✍ Numériser et centraliser les documents pour faciliter leur accès et leur traçabilité.

2. Amélioration du Suivi des Projets :

- ✍ Mettre en place un système numérique pour suivre les étapes des marchés (planification, exécution, réception).
- ✍ Former le personnel des autorités contractantes aux normes de suivi technique et financier.

3. Renforcement des Sanctions :

- ✍ Appliquer des pénalités strictes en cas de retards ou de non-conformité.
- ✍ Introduire des incitations pour récompenser les performances exemplaires.

4. Inspection Régulière et Indépendante :

- ✍ Effectuer des audits indépendants à chaque étape des projets pour identifier rapidement les lacunes.

5. Amélioration de la Traçabilité Financière :

- ✍ Mettre en place des outils de suivi financier pour garantir une utilisation transparente et conforme des fonds publics.
- ✍ Exiger des audits financiers réguliers pour toutes les autorités contractantes.

6. Renforcement des Capacités Techniques :

- ✍ Former les gestionnaires de projets aux spécifications techniques et contractuelles.
- ✍ Introduire des contrôles techniques plus rigoureux avant et après la réception des travaux.

7. Implication des Bénéficiaires :

- ✍ Encourager la participation des bénéficiaires (collectivités locales, usagers) pour assurer la durabilité des projets.